

Plan régional de lutte contre l'illettrisme d'Île-de-France

Un outil de sécurisation
des parcours professionnels
et de cohésion sociale

2008-2011

Pour l'accès de tous les adultes à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base.

Plan régional de lutte contre l'illettrisme d'Île-de-France

Un outil de sécurisation
des parcours professionnels
et de cohésion sociale

Avant-propos

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 place la lutte contre l'illettrisme au rang de priorité nationale.

Elle reconnaît le rôle fondamental que joue la maîtrise des savoirs de base en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Depuis plus de vingt ans, les différents acteurs des services publics, du monde associatif et de la société civile mettent en œuvre des initiatives en direction des publics qui rencontrent des difficultés dans ce domaine.

Pourtant, les résultats de l'enquête INSEE « Information et Vie Quotidienne » menée en 2004, indiquent qu'en France une personne sur cinq entre 18 et 65 ans se trouve en difficulté face à l'usage de l'écrit. Cela représente en Ile-de-France plus 460 000 adultes.

Les tests réalisés à l'occasion des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense montrent que l'illettrisme concerne aussi les jeunes franciliens pour 4,5 % d'entre eux.

Un défi est posé alors à la société : assurer, en toute équité, l'accès de tous aux savoirs de base, pour permettre à tous l'exercice de l'autonomie personnelle et d'une citoyenneté pleinement assumée en termes de droits et de devoirs.

Face à ce défi, compte tenu de la multiplicité des contextes et des situations, eu égard au partage des responsabilités et des missions, un engagement concerté de toutes les forces en présence, ainsi qu'une évolution des méthodes d'approche et de prise en charge sont nécessaires.

Le Plan Régional de Lutte Contre l'Illettrisme d'Ile-de-France s'inscrit ainsi, dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et de complémentarité des ressources et des initiatives d'acteurs, dans leurs champs de compétence propres.

Son ambition est, en outre, d'impulser et de soutenir des dynamiques partenariales nouvelles, répondant à des besoins mieux identifiés.

Il repose sur le principe selon lequel chacun doit pouvoir accéder à la construction, à la consolidation, à la réactivation de ses savoirs de base, quels que soient son âge et sa situation.

Composante des politiques régionales de formation tout au long de la vie, de développement économique et de cohésion sociale, ses priorités inscrivent en conséquence la maîtrise des savoirs de base comme une clé d'accès à la qualification, à l'insertion, la mobilité professionnelle et à la participation à la vie sociale et culturelle.

Son élaboration est le fruit d'un travail concerté entre les membres du Comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme, rassemblant les services régionaux de l'État, les Préfectures, le Conseil régional d'Ile-de-France, les établissements publics et les Conseils généraux, auxquels se sont associés de nombreux acteurs de la formation, du développement économique, de l'insertion et de l'emploi.

Etabli pour une durée de trois ans, ce plan régional fait suite au rapport « État des lieux des acteurs et des dispositifs de la lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France » publié en février 2007, ainsi qu'aux préconisations formulées lors du Forum Régional des Pratiques sur les enjeux de la maîtrise des savoirs de base en entreprise.

Il s'est construit en cohérence avec les axes stratégiques du Plan Régional de Développement de Formations Professionnelles, les récentes orientations du Ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences de base, et les priorités formulées dans le « cadre national de référence » de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), qui a par ailleurs apporté un soutien méthodologique tout au long de la phase préparatoire et d'élaboration.

La partie centrale du plan (partie II) présente les enjeux des 4 axes retenus, et leur déclinaison en 21 objectifs stratégiques. Dans le cadre d'une programmation annuelle, la mise en œuvre combinée de ces objectifs par les différents pilotes doit d'une part favoriser l'accès des personnes à la formation de base, et d'autre part garantir dans le même temps la présence et la qualité d'une offre d'accompagnement et de formation, en renforçant la professionnalisation des acteurs.

Les pistes de mise en œuvre apportées par la réalisation de fiches action et de fiches dispositif témoignent de la présence en Ile-de-France de savoir-faire désormais capitalisés, au service d'initiatives qui s'inscrivent tant dans le champ de la sécurisation des parcours professionnels que de la cohésion sociale et territoriale. L'ensemble de ces actions montrent bien que la région Ile-de-France a su fonctionner depuis bien des années comme un laboratoire d'idées, d'expertises et d'innovations sur les territoires pour faire face aux besoins des personnes concernées par l'illettrisme.


Forts de ce patrimoine régional, l'enjeu pour cette première génération de plan est de construire collectivement des réponses pour changer d'échelle et inscrire durablement la lutte contre l'illettrisme dans une démarche concertée qui s'étendra dès 2009 à la prévention, pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance.

Le Préfet de la Région
d'Île-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre MUTZ', written over a horizontal line.

Pierre MUTZ

Le Président du Conseil Régional
d'Île-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul HUCHON', written over a horizontal line.

Jean-Paul HUCHON

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Avant-propos | 2 |
| Les mots et les chiffres pour en parler | 5 |
| PARTIE I | |
| Contexte et finalités du plan | 7 |
| La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme | 7 |
| Principes clés du plan régional | 8 |
| Cadres de référence et supports | 8 |
| Méthodologie d'élaboration | 9 |
| Ossature du plan | 10 |
| PARTIE II | |
| Enjeux et orientations prioritaires | 11 |
| AXE 1 | 12 |
| Développer l'accès aux formations de base pour sécuriser les parcours et anticiper les mutations économiques. | |
| AXE 2 | 20 |
| Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale. | |
| AXE 3 | 26 |
| Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre. | |
| AXE 4 | 32 |
| Mieux connaître les personnes et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs. | |
| Mise en œuvre des 21 objectifs stratégiques | 36 |
| Tableau synthétique par axe et orientation | 61 |
| PARTIE III | |
| Instances et outils pour la mise en œuvre du plan | 62 |
| Pilotage | 63 |
| Animation | 63 |
| Suivi et évaluation | 65 |
| Indicateurs de suivi | 66 |
| Répartition des objectifs stratégiques par pilote | 70 |
| PARTIE IV | |
| Actions capitalisées et dispositifs mobilisables | 72 |
| 32 exemples d'actions menées en Ile-de-France | 73 |
| 23 Dispositifs publics pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme | 106 |
| ANNEXES | 129 |
| Composition du Comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme | 130 |
| Liste des participants aux travaux d'élaboration du plan | 131 |
| Index des sigles | 134 |
| L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme | 136 |
| Canevas national des centres ressources illettrisme | 137 |

Les mots et les chiffres pour en parler

ILLETTRISME : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Extrait du cadre national de référence de l'ANLCI, 2003.

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour ces personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

L'illettrisme se distingue :

- **De l'analphabétisme**, qui caractérise des personnes étrangères, ou d'origine étrangère qui n'ont jamais été scolarisées, ni en France ni dans leur pays d'origine.
- **Du français langue étrangère (FLE)**, qui concerne les adultes scolarisés dans la langue de leur pays d'origine.

LES COMPÉTENCES DE BASE

L'UNESCO et la plupart des pays européens s'entendent aujourd'hui sur l'idée d'un socle de compétences nécessaires pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle.

Le noyau dur, « socle fonctionnel pour la vie courante », regroupe :

- la compétence langagière : parler, comprendre, lire, écrire, interagir ;
- la compétence mathématique (numératie) : compter, calculer, opérer sur les grandeurs ;
- la compétence cognitive : raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, compétence à apprendre.

D'autres compétences prennent place autour de ce noyau dur et regroupent les capacités à mettre en œuvre pour s'adapter et faire face aux exigences et aux contraintes actuelles du travail.

Ces « compétences émergentes » sont notamment les compétences à :

- communiquer efficacement, à l'oral et à l'écrit, et à interagir dans des groupes socialement ou culturellement hétérogènes ;
- utiliser les outils informatiques, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- résoudre des problèmes et des conflits ;
- prendre des initiatives, des décisions, improviser ;
- coopérer avec autrui, (écoute, communication, négociation, travail en groupe, travail en réseau) ;
- conduire un projet ;
- apprendre de façon autonome.

Pour certains, ces compétences, qu'on appelle de plus en plus communément « compétences clés », ont comme caractéristique commune d'être transférables à d'autres situations (de même nature) que celles dans lesquelles elles ont été apprises ou acquises.

Le développement de ces compétences est étroitement relié à la mobilisation d'aptitudes telles que la motivation, l'engagement, la confiance en soi, l'ouverture aux autres. Ce sont des leviers essentiels, constitutifs de l'identité, du bien-être, du bien vivre et de la capacité à agir. « Ces aptitudes se développent pas à pas dans les activités quotidiennes, sociales, professionnelles et s'enrichissent tout particulièrement à travers les activités culturelles »*.

* Extrait du cadre national de référence, ANLCI, 2003.

461 000 ADULTES FRANCILIENS CONCERNÉS

Deux enquêtes récentes peuvent fournir des informations utiles à la mesure du phénomène :

- **L'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) conduite en 2004 par l'INSEE avec la participation de l'ANLCI.**
- **Les tests des Journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD) traités conjointement par la Défense et l'Éducation Nationale.**

L'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE

Chiffres clés nationaux

Extraits du dossier « Illettrisme : les chiffres » publié par l'ANLCI en juin 2007 en partenariat avec l'INSEE.

- **9 % de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France peut être considérée en situation d'illettrisme, soit 3 100 000 personnes.**
- 57 % d'entre elles ont un emploi.
- 11 % d'entre elles sont au chômage, et 8 % se déclarent au foyer.
- Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 45 ans.
- Les hommes se trouvent plus souvent que les femmes en difficulté face à l'écrit (59 %).
- La proportion de personnes en situation d'illettrisme est plus forte pour les groupes d'âge les plus élevés.
- Le pourcentage d'illettrés en Zones Urbaines Sensibles est deux fois plus important (18 %).
- Le pourcentage d'illettrés parmi les allocataires du RMI est trois fois plus important (26 %).

Chiffres clés régionaux

Extraits de la revue « à la page n° 278 » de l'INSEE Ile-de-France, février 2007.

- 8 % des Franciliens ayant été scolarisés en France, sont en situation d'illettrisme.
- 10 % des hommes franciliens sont concernés, 6 % des femmes franciliennes.
- Soit 461 000 personnes.

Sur les 461 000 personnes en situation d'illettrisme

- 12 % ont entre 18 et 25 ans, c'est trois points de plus qu'en métropole ;
- La moitié a plus de 44 ans ;
- Les hommes sont plus nombreux (59 %), proportion similaire à la métropole ;
- 80 % parlaient le français à la maison à l'âge de 5 ans ;
- 30 % avaient une mère lectrice régulière ;
- 58 % ont une activité professionnelle, soit près de 270 000 Franciliens. Parmi elles, 30 % utilisent un ordinateur dans le cadre de leur emploi ;
- 11 % sont au chômage, soit près de 51 000 Franciliens ;
- 40 % ont des ressources modestes.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

Dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de la Défense et le ministère de l'Éducation Nationale, **tous les jeunes français, garçons et filles, âgés de 17 ans** et recensés sont soumis à des tests permettant de mesurer leurs compétences en lecture de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Chiffres clés nationaux (2006)

- 11,7 % des jeunes âgés de 17 ans ont des difficultés de compréhension d'un texte simple ;
- 4,8 % ont des difficultés très importantes :
 - 5,9 % des garçons,
 - 3,6 % des filles.

Chiffres clés Ile-de-France (2006 - estimation)

- 11 % des jeunes âgés de 17 ans ont des difficultés de compréhension d'un texte simple ;
- 4,5 % sont en situation d'illettrisme. Trois départements se situent au-dessus de la moyenne régionale :
 - Seine-Saint-Denis : 8,1 %,
 - Val d'Oise : 5,4 %,
 - Val de Marne : 4,9 %.

PARTIE I

Contexte et finalités du plan

La lutte contre l'illettrisme qui vise l'accès de tous à la lecture, à l'écriture, et aux compétences de base, s'inscrit dans le champ de **la formation tout au long de la vie et se développe à côté de la politique de formation linguistique des migrants.**

Mener une politique régionale de lutte contre l'illettrisme suppose que des conditions soient réunies et clarifiées pour une bonne coordination et une visibilité des actions, à la fois parce que cette politique s'opère au sein d'une problématique linguistique plus large (la formation des publics non francophones), mais aussi parce que le processus rencontre à toutes les étapes des difficultés liées à cette problématique (dénombrer les personnes concernées, repérer les situations, inciter le public à se former...).

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a érigé la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale. Agir dans ce champ exige aujourd'hui encore une organisation et un effort particuliers et la création en 2000 de **l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)** succédant au GPLI a permis de préparer les cadres de cette politique.

L'ANLCI encourage la mise en place Plans régionaux de lutte contre l'Illettrisme en aidant à leur élaboration et leur mise en œuvre, et s'appuie sur un réseau de chargés de mission régionaux qui a pour mission d'engager chaque territoire dans cette démarche.

Actuellement 16 plans régionaux sont mis en œuvre. Les autres régions se situent en majorité en phase d'élaboration avancée ou de validation.

LA MISSION RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme d'Ile-de-France a été créée début 2006, à l'initiative de la Préfecture de Région et de l'ANLCI et avec pour premier objectif de réunir les conditions d'une politique concertée et durable de prévention et de lutte contre l'illettrisme à travers un plan d'action régional.

Pour sa création, le Comité de Pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme a réuni la Préfecture de Région, la DRTEFP, la Région, le GIP CARIF Ile-de-France et l'ANLCI. Pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional, ce comité de pilotage s'est étendu aux préfetures de département, aux autres services déconcentrés de l'État et établissements publics, ainsi qu'aux Conseils généraux (*cf. composition en annexe*).

Le Comité de Pilotage a défini une programmation des actions 2006-2011 introduite par une phase préparatoire. Deux phases successives de production ont été programmées de manière à agir **dans un premier temps vers les publics adultes, et engager dans un second temps une phase spécifiquement consacrée à la prévention de l'illettrisme :**

- **Janvier 2006 - juin 2007 : Phase préparatoire** consacrée à la production des outils de diagnostic régionaux et de capitalisation de pratiques.
- **Juillet 2007 - septembre 2008 : Élaboration du plan régional pour les publics adultes**, qui s'est appuyée sur une méthodologie participative impliquant les acteurs locaux dans la réflexion, la définition des objectifs prioritaires, et les modalités de mise en œuvre du plan.
- **Octobre 2008 - octobre 2011 : Élaboration du plan régional de prévention de l'illettrisme et mise en œuvre articulée avec le plan régional pour les publics adultes.**

PRINCIPES CLÉS DU PLAN RÉGIONAL

Le présent plan régional est conclu pour une durée de 3 ans entre l'État et ses services déconcentrés et la Région. Il a pour ambition de :

- Rendre lisible la contribution de chacun à la politique de lutte contre l'illettrisme,
- Viser la complémentarité des actions relevant du droit commun ou de dispositifs spécifiques, déjà développées ou projetées par les acteurs institutionnels et de la société civile impliqués dans la lutte contre l'illettrisme,
- Impulser et soutenir, au regard des réalités locales et en prenant appui sur le réseau partenarial lié à la mission régionale, le développement d'initiatives nouvelles, pensées en étroite articulation avec les actions existantes,
- Mobiliser les différents acteurs régionaux et locaux en fonction de leur champ de compétence, sur des problématiques préoccupantes liées aux publics en difficulté face à la lecture-écriture et aux savoirs de base,
- Mettre en cohérence et organiser des moyens autour d'objectifs stratégiques préparant la programmation annuelle des actions.

Dans cette perspective, 4 axes ont été retenus pour la période 2008-2011, présentés ci-après, et déclinés en orientations prioritaires et en objectifs stratégiques.

CADRES DE RÉFÉRENCE ET SUPPORTS

Le plan s'est établi en cohérence avec les cadres contractuels et les politiques publiques en vigueur sur le territoire et en région :

Au niveau national

- Le Cadre national de référence de l'ANLCI (2003),
- La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- La Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- La Loi de mars 2006 pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSE),
- La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
- La Circulaire DGEFP du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences de base.

Au niveau régional

- Le Contrat de Projets État / Région 2007-2013,
- Le Plan Régional de Développement de Formations Professionnelles 2007-2013 (PRDFP).

La phase préparatoire au plan régional a par ailleurs permis de constituer des supports et des outils de diagnostic complémentaires, propres aux réalités de la région Ile-de-France, et d'établir ainsi les priorités d'actions :

- L'État des lieux des acteurs et des dispositifs de lutte contre l'illettrisme (Cabinet Geste pour le GIP CARIF / DRTEFP), 2006-2007.
- Les chiffres de l'illettrisme en Ile-de-France (INSEE IDF / DRTEFP / GIP CARIF / ANLCI), février 2007.
- Le Forum Permanent des Pratiques sur les savoirs de base en entreprise (ANLCI / GIP CARIF), 2006-2007.

Pour mettre en perspective la problématique associée à chaque axe et ses orientations prioritaires, l'ensemble de ces supports législatifs, contractuels et d'expertise sont rappelés sous forme d'extraits ou en qualité de texte de référence dans la deuxième partie consacrée aux enjeux du plan.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Le Comité de Pilotage régional a mandaté la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme pour la préparation et la coordination de la démarche, l'animation des commissions, la capitalisation des travaux et la rédaction du plan.

Préparation du schéma d'élaboration (janvier-octobre 2007)

La mission régionale s'est appuyée sur un comité technique pour définir les cadres de l'élaboration du plan, valider les axes et le choix des orientations prioritaires sur la base des documents de références capitalisés et des supports d'expertise produits. Pour élargir le champ des ressources par une approche « terrain », des réunions exploratoires avec un atelier acteurs* composés de praticiens de la lutte contre l'illettrisme se sont déroulées entre avril et septembre 2007.

Le comité technique a également défini la méthodologie des commissions thématiques et leurs objectifs de production. Cette instance a réuni :

- Préfecture de Région
- DRTEFP
- Région
- ANLCI
- GIP CARIF
- Préfecture de Paris
- Centres ressources illettrisme

Le Comité de Pilotage régional a validé en octobre 2007 le schéma d'élaboration du plan décliné en 4 axes, sa méthodologie et son calendrier de travail.

Élaboration du plan (octobre 2007- juin 2008)

Les rencontres du comité technique ont encadré le processus d'élaboration entre octobre 2007 et mars 2008 avec pour missions de :

- Veiller au respect des orientations prises et à la cohérence globale du projet,
- Construire le chapitre consacré au pilotage et l'animation,
- Construire l'axe 4 consacré aux moyens et ressources.

Un cycle de commissions thématiques** par axe s'est déroulé dans la même période, à raison de trois rencontres pour chaque commission. Ces rencontres ont réuni des acteurs institutionnels, économiques, de l'insertion, de l'emploi, de la formation, ayant rôle et compétences dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, avec pour missions de :

- Définir et préciser les objectifs stratégiques des axes 1, 2 et 3 ;
- Capitaliser les actions déjà existantes pour illustrer les modalités de mise en œuvre.

Deux rencontres préparatoires au comité de pilotage réunissant les principaux pilotes de la mise en œuvre du plan régional ont permis d'entériner :

- Les orientations prioritaires et des objectifs stratégiques du plan,
- La répartition des pilotes des objectifs stratégiques,
- Le calendrier de mise en œuvre des objectifs stratégiques.

Validation

L'adoption du plan régional est prévue lors du Comité de Pilotage du 25 juin 2008. Il sera soumis au vote du Conseil Régional en octobre avant signature par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional.

* Atelier acteurs : AIDE, ALCIA, association Coup d'main, CHANTIER école IDF, GIP CARIF, ICI et LA, Savoirs et Formation.

** Composition des commissions en annexe.

OSSATURE DU PLAN

Conçu comme un outil de conduite de projet à la disposition des décideurs et des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, le plan régional est construit autour de trois grands chapitres.

Enjeux et objectifs prioritaires (Partie II)

Cette partie détaille les **4 axes** et met en avant les enjeux du plan dans des domaines d'intervention vastes resserrés autour de **9 orientations prioritaires**. Ces orientations prioritaires feront référence pour toute la durée du plan. Elles se déclinent en **21 objectifs stratégiques** qui constituent l'échelon de mise en œuvre opérationnelle du plan.

Axe 1

Développer l'accès aux formations de base pour sécuriser les parcours et anticiper les mutations économiques.

Axe 2

Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale.

Axe 3

Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre.

Axe 4

Mieux connaître les personnes et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs.

La mise en œuvre des objectifs stratégiques est encadrée par un pilote et un calendrier de mise en œuvre. Les pilotes sont alternativement ou conjointement :

- Préfecture de région
- DRTEFP
- Région
- Mission régionale LCI
- GIP CARIF
- CNFPT

Pilotage, animation, suivi et évaluation du plan (Partie III)

Ce chapitre propose des modalités pour faire vivre la stratégie et les actions de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France telles que définies dans le plan régional.

Actions capitalisées et dispositifs mobilisables (Partie IV)

La mise en œuvre des objectifs stratégiques est étayée par un ensemble de fiches actions et dispositifs mobilisables, réunies et détaillées dans cette partie comme le reflet non exhaustif des initiatives déjà en place en Ile-de-France et capitalisées à l'occasion des travaux d'élaboration du plan régional.

Les fiches action interviennent comme des outils pour accompagner les acteurs de la mise en œuvre du plan, avec un double objectif :

- Éclairer les pilotes sur des pistes d'intervention pour réaliser les objectifs stratégiques pour chaque axe.
- Offrir des éléments, des modèles d'actions et des méthodes aux acteurs sur les territoires pour favoriser le développement de nouvelles initiatives.

Les fiches dispositif font référence aux programmes mis en place par l'État et la Région, signataires du plan régional, pouvant aider à la mise en œuvre des 21 objectifs stratégiques retenus.

Chaque objectif stratégique renvoie aux fiches action et fiches dispositifs associées à la thématique.

PARTIE II

Enjeux et orientations prioritaires du plan

| | |
|---|----|
| AXE 1 | 12 |
| Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques | |
| AXE 2 | 20 |
| Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale | |
| AXE 3 | 26 |
| Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre | |
| AXE 4 | 32 |
| Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs | |
| Mise en œuvre des 21 objectifs stratégiques | 36 |
| Tableau synthétique par axe et orientation | 61 |

AXE 1

Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

CONSTATS

Les chiffres de l'illettrisme en Ile-de-France produits par l'INSEE – 461 000 adultes concernés dont 58 % ont un emploi – viennent renforcer l'enjeu des compétences de base comme vecteur non seulement d'évolution professionnelle des personnes elles-mêmes mais aussi d'adaptation du monde économique à un environnement en forte mutation :

- *Devenir acteur de son évolution professionnelle par la maîtrise des compétences de base s'inscrit de fait comme un enjeu de « l'approche sécurisée des parcours ». Les personnes sont appelées à suivre des trajectoires moins linéaires au cours de leur vie professionnelle, parfois beaucoup plus accidentées et instables, et l'illettrisme peut constituer un élément de rupture.*
- *Renforcer la compétitivité des entreprises par la maîtrise des compétences de base est un objectif qui doit dans le même temps s'enraciner dans les logiques de développement économique, pour trouver les moyens de s'adapter et de réagir rapidement aux exigences d'un marché de plus en plus ouvert.*

Des jeunes ayant des difficultés à entamer un parcours aux seniors confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi en fin de carrière, en passant par les salariés touchés par les restructurations, les femmes par des ruptures ou des situations de temps partiel récurrentes, les demandeurs d'emploi confrontés au risque d'exclusion, les salariés désireux de se former pour réorienter leur parcours, toute situation professionnelle, quelle qu'elle soit, est concernée par la nécessité d'une « sécurisation des parcours ». Ce principe d'une importance centrale pour les individus est partagé par les responsables politiques, les syndicats, les branches, les entreprises, les salariés...

L'Ile-de-France est concernée comme ailleurs de manière de plus en plus intense par les délocalisations, une désindustrialisation croissante, et les prévisions de départ à la retraite des baby-boomers... autant de phénomènes qui ont touché la plupart des entreprises, et les obligent de manière urgente à développer des capacités d'anticipation.

Au croisement de ces logiques, on peut aisément affirmer que les Franciliens de faible niveau de qualification, parmi lesquels se retrouvent les personnes en situation d'illettrisme, qu'elles soient jeunes ou adultes, hommes ou femmes, salariés ou demandeurs d'emploi, représentent la catégorie de personnes directement fragilisées par les diverses évolutions du monde socio-économique. La non-maîtrise des savoirs de base peut s'avérer un obstacle à la mobilité des salariés ou aux transitions professionnelles, dans un environnement en mouvement qui répond à de nouvelles exigences en matière de compétences et d'adaptation au poste de travail.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

C'est sur la base de ces constats, et à la lueur des enjeux soulevés et partagés par les acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de la formation et du monde économique, qu'ont été construites les orientations prioritaires de cet axe. Deux logiques les conduisent :

- Une logique liée à la **sécurisation des parcours** contre l'**exclusion sociale et professionnelle** d'une catégorie d'adultes.
- Une logique d'évolution et de **gestion des compétences** liée à l'**anticipation des mutations économiques**.

Ces orientations visent à favoriser l'accès aux savoirs de base pour faciliter l'insertion et la mobilité professionnelles des personnes par :

- Un meilleur déploiement de l'offre de formation aux compétences de base adaptée aux besoins des personnes et articulée aux réalités socio-économiques.
- Un effort de concertation accru entre les différents financeurs de la formation pour mieux coordonner les dispositifs et actionner les logiques de passerelles.
- Un enracinement croissant et durable de l'engagement des acteurs et partenaires du monde économique en matière d'accès aux compétences de base pour les salariés.



GUIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le Forum des pratiques 2007 de l'ANLCI a été consacré à l'entreprise dans 6 régions. Les dossiers « *pratiques, outils et recommandations pour agir* » correspondants sont disponibles sur le site de l'ANLCI.

www.anlci.gouv.fr => rubrique Forum des pratiques :

- Sensibilisation des acteurs du monde économique à la formation de base en entreprise (Ile-de-France).
- Construction de parcours d'accès à la qualification des publics en difficulté avec l'écrit (Centre).
- Développement d'une formation de base adaptée au projet de l'entreprise (Haute-Normandie).
- Formation de base des salariés dans les très petites entreprises (Languedoc-Roussillon).
- Construction de plans de formation de base en entreprise (Pays de la Loire).
- Développement de démarches d'attestation de compétences pour les salariés en insertion et en situation d'illettrisme (Poitou-Charentes).

Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes

CONSTATS

Source : *État des lieux des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France*, GIP CARIF Ile-de-France / GESTE, janvier 2007.

Aujourd'hui, l'offre de formation aux savoirs de base se décline principalement dans les actions suivantes :

- **Les dispositifs institutionnels régionaux gérés par marché public :**

Le dispositif « IRILL » de la DRTEFP, porte exclusivement sur les publics en situation d'illettrisme, et est prioritairement dirigé vers les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, salariés en contrat aidé, et s'adosse un objectif professionnel.

Le dispositif « AVENIR Jeunes » de la Région favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes franciliens en difficultés, contient un volet « formations linguistiques » qui couvre la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et le Français Langue Étrangère (FLE).

Le positionnement linguistique préalable à l'entrée en formation est assuré par des « pôles de diagnostic » dans le cadre d'« AVENIR Jeunes », et directement par les prestataires de formation dans le cadre d'IRILL.

- **Les dispositifs institutionnels départementaux :** les programmes de formations linguistiques développés par certains Conseils Généraux dans le cadre des Plans Départementaux d'Insertion englobent l'ensemble des difficultés linguistiques, la lutte contre l'illettrisme n'y figurant pas systématiquement.

- **Les dispositifs développés par les branches professionnelles via les OPCA** pour accompagner les entreprises dans le développement des savoirs de base pour les salariés. Les financements proviennent généralement des fonds mutualisés des OPCA, du Fonds Unique de Péréquation (FUP), pouvant être soutenus par la Région (dispositif dirigé vers les PME pour l'accès à la formation des salariés de bas niveau de qualification) ou la DRTEFP (dispositif EDEC).

- **Les initiatives de la société civile** très nombreuses et diffuses, donc difficiles à repérer de manière exhaustive. Elles bénéficient de financements publics plutôt départementaux ou locaux (DDASS, Politique de la Ville via les CUCS, Conseils Généraux, communes...).

Contexte

Les financements régionaux accordés à la lutte contre l'illettrisme (DRTEFP et Région) ne sont pas à la mesure des chiffres connus (INSEE IVQ Ile-de-France).

Alors que les besoins sont forts, les crédits « formation de base » ne sont pas consommés annuellement dans leur totalité ou profitent peu aux publics en situation d'illettrisme. Cela pose la question du fonctionnement de ces marchés mais aussi du repérage en amont.

Les contenus pédagogiques sont construits distinctement par les différents pilotes et ne répondent pas nécessairement à une analyse régulière des besoins.

L'accès à l'offre publique régionale est plutôt dirigé vers les publics demandeurs d'emploi ou en insertion. L'accès aux salariés est possible mais faible pour AVENIR Jeunes du fait des contraintes de formation (longues et à temps plein pour la majorité des stagiaires), et restreint aux contrats aidés dans le cadre d'IRILL.

Par ailleurs, l'offre de formation régionale pour les demandeurs d'emploi se combine avec des actions locales financées par les acteurs du développement territorial, de l'insertion sociale, de la politique de la Ville, ce qui permet une diversification de l'offre mais rend plus délicat sa visibilité et sa couverture car toutes ces actions ne sont pas concertées.

L'entrée en formation des jeunes adultes est très marginale. L'offre qui pourtant existe se combine parfois mal avec leur parcours professionnel et trouve peu d'assise auprès des 16-18 ans, plus éloignés de l'emploi. La problématique de l'illettrisme est également mal connue des réseaux spécialisés dans l'accompagnement des jeunes.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

À travers ces constats, il apparaît que l'offre de formation, multiple mais diffuse, pourvoit de manière partielle à la diversité des situations rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme.

Trois objectifs stratégiques sont fixés pour répondre à l'enjeu d'une meilleure adaptation aux besoins :

- **Objectif stratégique 1 : Adapter l'ingénierie pédagogique.**
- **Objectif stratégique 2 : Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes.**
- **Objectif stratégique 3 : Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi.**

Pour les personnes salariées :

- **Orientation 3 « mobiliser les acteurs du monde économique pour changer d'échelle ».**

AXE 1

ORIENTATION 2

Développer la concertation pour une offre régionale de formation

CONSTATS

Source : *État des lieux des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France, GIP CARIF Ile-de-France / GESTE, janvier 2007.*

Le constat d'un certain cloisonnement entre les offres de formation est largement partagé par les financeurs, et l'analyse comparée de ces dispositifs fait apparaître les limites d'une démarche peu concertée au regard des impacts recherchés sur le territoire.

S'agissant des deux dispositifs de formation aux savoirs de base gérés distinctement par la DRTEFP (IRILL) et la Région (AVENIR Jeunes) :

- les objectifs en terme de publics cibles (jeunes/adultes) et de nature des difficultés linguistiques (seul IRILL est uniquement sur l'illettrisme) sont distincts ;
- les périodes et les durées des marchés sont différentes ;
- la territorialisation de l'offre ne répond pas à des critères partagés ;
- les enveloppes budgétaires et l'analyse des besoins ne sont pas concertés ;
- l'animation locale des organismes par les institutions porteuses des marchés s'est affaiblie ces dernières années ;
- les prestataires de ces deux marchés sont souvent les mêmes ;
- ces dispositifs ne touchent que très marginalement les publics salariés ;
- ils sont difficilement compatibles avec une logique d'alternance.

S'agissant des programmes d'accès aux savoirs de base pour les salariés :

- ils sont portés par une minorité d'OPCA ;
- ils bénéficient de financements spécifiques ;
- ils couvrent généralement les autres problématiques linguistiques ;
- les prestataires de formation sont rarement en parallèle prestataires d'une des deux offres publiques régionales.

S'agissant des autres dispositifs locaux ou portés par la société civile :

- ils sont mal connus ;
- ils s'appuient sur une diversité de pratiques riches mais le manque de cohésion et de lisibilité fragilise leur extension et leur durabilité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La recherche d'un socle commun d'orientations s'appuyant sur un diagnostic partagé des besoins est souhaitée tant par les professionnels de la formation que les financeurs. Elle est par ailleurs confortée par les orientations du PRDFP 2007-2013 inscrites en matière d'accès aux compétences de base et les nouvelles mesures prises par le Ministère de l'emploi dans ce domaine pour optimiser les dispositifs existants (circulaire DGEFP du 3 janvier 2008).

Trois objectifs stratégiques peuvent répondre à cette exigence de concertation pour une approche régionale de l'offre formation :

- **Objectif stratégique 4 : Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation.**
- **Objectif stratégique 5 : Partager les priorités en matière de commande publique régionale.**
- **Objectif stratégique 6 : Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune.**

AXE 1

ORIENTATION 3

Mobiliser les acteurs du monde économique pour changer d'échelle

CONSTATS

Sources :

- *Dossier du Forum Permanent des Pratiques en région Ile-de-France, ANLCl, juin 2007.*
- *État des lieux des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France, GIP CARIF Ile-de-France / GESTE, janvier 2007.*

Aucune entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, n'échappe aux évolutions technologiques (automatisation de la production, généralisation des courriels), lors des démarches qualité et environnementales (les normes Iso), ou à l'arrivée des procédures de sécurité ou de traçabilité.

Le corollaire de ces évolutions récentes est la mise en exergue de phénomènes de carence dans les savoirs de base, et surtout des blocages et des retards qu'ils provoquent dans les entreprises. Les stratégies de contournements (repérage/codes couleurs, aide d'un collègue...) et certaines capacités, telle une mémoire auditive et visuelle, développées jusqu'ici par les salariés et les entreprises ne suffisent plus.

Paradoxalement, peu d'entreprises s'engagent dans une telle politique de formation, par inexpérience ou par appréhension. Plusieurs branches et OPCA impliqués au niveau national mentionnent que les entreprises recourant aux possibilités offertes par les dispositifs mis en place sont moins nombreuses en Ile-de-France qu'ailleurs.

Contexte

Une exploration des partenariats et des actions a été menée à l'initiative de l'ANLCl dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques. Ce travail d'analyse a aussi été l'occasion d'associer, de sensibiliser et de fédérer les partenaires institutionnels et opérateurs autour d'une dynamique de réflexion et de recensement de bonnes pratiques en Ile-de-France : Co-organisé par le GIP CARIF Ile-de-France et l'ANLCl, le Forum Régional des Pratiques s'est déroulé du mois de novembre 2006 au mois de février 2007.

Ces pratiques intéressent toutes les personnes salariées du secteur marchand et non marchand. Pour s'adapter dans un environnement professionnel en mouvement et écarter la menace de l'exclusion professionnelle et ce quelle que soit la nature de leur contrat de travail, elles doivent s'engager dans un processus de formation dont la maîtrise des compétences de base constitue un palier déterminant. Cette étape pourra ainsi ouvrir des perspectives de mobilité professionnelle, d'accès à la qualification...

Les actions capitalisées s'attachent à mettre en évidence comment, et sous quelles modalités partenariales (OPCA, organismes de formation, CRI, entreprises, partenaires publics...) sensibiliser le monde économique pour qu'il s'inscrive dans une logique de projet durable autour de l'accès aux savoirs de base.

Les freins au développement de la formation aux compétences de base des salariés sont multiples : absence de perception par l'entreprise des enjeux économiques, pour elle-même, de la lutte contre l'illettrisme, « fatalisme » quant à la possibilité de réapprentissage de salariés révélant des carences structurelles, difficulté du repérage des salariés concernés, méconnaissance et/ou l'insuffisance d'une offre de formation adaptée, coût financier supposé, impact sur l'organisation de travail pendant la formation...

Les leviers connus pour favoriser le développement de la formation aux compétences de base des salariés sont principalement :

- le développement des actions de communication vers le monde du travail, avec l'élaboration d'un schéma directeur de communication et de sensibilisation, à partir de ce que l'on veut communiquer (messages à faire passer), vers qui (cibles) on veut communiquer et avec quels supports de communication ;
- l'adaptation de l'offre de formation, tant à la logique du salarié qu'à la logique de l'entreprise.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les deux objectifs stratégiques qui émergent de ce travail de capitalisation visent principalement à :

- Aider à la construction d'argumentaires et d'une stratégie de communication pour sensibiliser les décideurs du monde économique ;
- Développer une offre de formation adaptée au monde du travail et aux réalités économiques.

• **Objectif stratégique 7 : Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base.**

• **Objectif stratégique 8 : Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions.**

• **Objectif stratégique 9 : Favoriser la mobilité professionnelle des salariés.**

Objectif 9.1 : du secteur privé

Objectif 9.2 : des collectivités territoriales

Objectif 9.3 : de l'Insertion par l'Activité Économique

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|--|--|
| <p>ORIENTATION 1</p> <p>Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes</p> | <p>OS 1 : Adapter l'ingénierie pédagogique</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la fonction diagnostic du besoin de formation. • Encourager la mutualisation des approches de manière à bâtir un socle de pré-requis pédagogiques. |
| | <p>OS 2 : Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Donner une meilleure visibilité à l'offre adressée aux jeunes. • Développer une approche spécifique pour les 16-18 ans. • Coordonner les actions sur les territoires. | |
| <p>OS 3 : Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser les actions menées sur les territoires. • Mobiliser les instances de coordination territoriale. | |
| <p>ORIENTATION 2</p> <p>Développer la concertation pour une offre régionale de formation</p> | <p>OS 4 : Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le champ de la lutte contre l'illettrisme dans la programmation des instances régionales de concertation autour de la formation professionnelle continue. • S'appuyer sur la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme pour préparer les cadres de cette concertation avec les responsables, en cohérence avec les axes prioritaires du plan régional. |
| | <p>OS 5 : Partager les priorités en matière de commande publique régionale</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Partager l'analyse des besoins et construire un socle commun d'indicateurs de suivi et de réalisations. • S'appuyer sur le pôle ressources régional pour la coordination opérationnelle de l'offre et l'animation territoriale. | |
| <p>OS 6 : Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Encourager sur les territoires l'approche combinée des initiatives de l'État, les collectivités et la société civile pour les jeunes adultes. • Développer une approche interprofessionnelle et par branche en lien avec les OPCA et les financeurs publics de la formation professionnelle pour les adultes salariés. • Initier une approche inter-réseaux de l'IAE pour faire émerger la spécificité des salariés de l'IAE dans une action de branche. • Consolider l'approche territorialisée pour les publics éloignés de l'emploi. | |
| <p>ORIENTATION 3</p> <p>Mobiliser et accompagner les acteurs et partenaires du monde économique pour changer d'échelle</p> | <p>OS 7 : Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Bâtir des argumentaires « sensibles » adaptés aux préoccupations des employeurs. • Développer des actions de communication vers les entreprises. • Organiser la mobilisation, la sensibilisation et la mise en réseaux des acteurs concernés. |
| | <p>OS 8 : Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la professionnalisation des acteurs de la formation de base en entreprise. • Développer une ingénierie de formation adaptée à l'entreprise. |
| | <p>OS 9 : Accompagner les salariés dans leur mobilité professionnelle</p> |
| | <p>9.1 : le secteur privé</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Bâtir un « guide-repères » à l'usage des acteurs. • Consolider l'offre d'appui technique. | |
| <p>9.2 : les collectivités territoriales</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les décideurs. • Développer l'offre adaptée aux réalités des collectivités et de leurs agents. | |
| <p>9.3 : l'Insertion par l'Activité Economique</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Engager une démarche de concertation avec les têtes de réseaux de l'IAE. • Accompagner les OPCA dans la prise en compte de l'IAE au sein de leurs dispositifs d'accès à la formation de base. • Aménager la commande publique régionale IRILL de la DRTEFP au contexte professionnel des personnes sous contrat aidé. | |

| PILOTES | PARTENAIRES | FICHES ACTIONS | FICHES DISPOSITIFS | CALENDRIER |
|--------------------------------------|--|---|--|-------------------------|
| Mission régionale LCI | DRTFEP, Région, Conseils généraux, OPCA, branches, CRI... | | <ul style="list-style-type: none"> • IRILL (DRTEFP) • Avenir Jeunes (Région) • Passerelle apprentissage (Région) • SDAM (Région) • Apprentissage | Année 1 |
| Région, Mission régionale LCI | GIP CARIF, DRTEFP, collectivités territoriales, ARML, DDASS, Armée, missions locales, OPTA, société civile... | <ul style="list-style-type: none"> • Savoirs pour réussir • EPIDe | <ul style="list-style-type: none"> • AIT (Région) • Avenir Jeunes (Région) • Passerelles Apprentissage (Région) • SDAM (Région) • Apprentissage (Région) • JAPD (État) | Continu |
| Préfecture de région | Préfectures, DRTEFP, DDTEFP, Conseils Généraux, collectivités locales, Mission régionale LCI, réseaux AIO... | <ul style="list-style-type: none"> • AIDE | <ul style="list-style-type: none"> • IRILL (DRTEFP) • CUCS (État) • Contractualisation Pacte (Région) | Année 1 + continu |
| Préfecture de Région, Région | Mission régionale LCI, OPCA, branches, partenaires sociaux, GIP CARIF. | | | Année 1 |
| DRTEFP, Région | Mission régionale LCI, Centres ressources illettrismes, OF. | | | Année 2 + continu |
| Mission régionale LCI | CRI, Région, DRTEFP, DDTEFP, Conseils généraux, branches, OPCA, OPACIF, partenaires sociaux, société civile... | | | Continu |
| DRTEFP | Région, CRI, branches, OPCA, OPTA, partenaires sociaux, Mission régionale LCI, ANLCI. | | <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue social territorial (Région) | Année 1 + continu |
| DRTEFP, Région | Région, CRI, branches, OPCA, OPTA, partenaires sociaux, Mission régionale LCI, ANLCI | | <ul style="list-style-type: none"> • Plateformes RH (Région) | Année 2 + continu |
| DRTEFP, Région | OPCA, partenaires sociaux, organismes habilités à mettre en œuvre des formations, Centre ressources illettrisme, Mission régionale LCI, ANLCI... | <ul style="list-style-type: none"> • AGEFOS PME • OPCALIA • UNIFORMATION • HABITAT FORMATION • UNIFAF • CAPEB | <ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation Pacte (Région) • Convention TPE et PME (Région) • Formation formateurs CFA (Région) • EDEC (DRTEFP) • FUP (État) | Année 1 + continu |
| CNFPT | Mission Régionale LCI, ANLCI, OF, Région et autres collectivités, associations élus, communes. | <ul style="list-style-type: none"> • CNFPT 1^{ère} couronne | | Année 1 + continu |
| DRTEFP | Région, DRASS, Conseils Généraux, Mission régionale LCI, OPCA, partenaires sociaux, têtes de réseau régionales de l'IAE. | <ul style="list-style-type: none"> • CNLRQ • CHANTIER Ecole IDF • COORACE IDF | <ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation Pacte (Région) • EDEC (DRTEFP) • IRILL (DRTEFP) • DIES (État) | Année 1 + continu |

AXE 2

Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

CONSTATS

L'égalité des chances en matière d'accès au droit, à la culture, à l'emploi, à la formation, ou plus globalement dans l'exercice de la vie sociale et citoyenne, est une préoccupation à laquelle seule une démarche de coopération entre les différents acteurs peut répondre. De très nombreuses initiatives locales de la société civile se combinant avec le service public régional et territorial de l'emploi, l'action sociale et culturelle, concourent à cet enjeu de cohésion sociale et territoriale.

- Avec une logique et des méthodes qui leurs sont propres, ces actions à dimensions multiples constituent des leviers précieux pour donner à de nombreuses personnes l'occasion de renouer avec la culture de l'écrit. Pour celles qui en sont éloignées, cette forme de détour est souvent nécessaire pour créer le déclic et s'engager dans un parcours de formation plus formel.
- L'enjeu du parcours qui aboutit à une entrée en formation ne doit pas pour autant demeurer seulement aux mains des financeurs traditionnels de la formation professionnelle, car une approche « intégrée » de la lutte contre l'illettrisme peut aussi se traduire par des actions volontaristes innovantes menées par les responsables territoriaux de l'insertion et la cohésion sociale, mieux au fait des réalités de leurs territoires, des dynamiques locales sur lesquelles s'appuyer, et des acteurs avec lesquels agir. La Politique de la ville et l'action des Conseils Généraux peuvent à ce titre constituer des leviers déterminants.

Contexte réglementaire et contractuel

Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998

Article 149 : « La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs ».

Loi pour l'égalité des chances de mars 2006 et création de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité (ACSE)

Cette agence a vocation à mettre en place des actions notamment en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, doit concourir à la lutte contre les discriminations et contribuer à la lutte contre l'illettrisme.

Orientation des CUCS 2007-2010

Trois des cinq orientations prioritaires retenues par l'État peuvent intégrer la question de la maîtrise de la lecture, de l'écriture et des compétences de base :

- *La réussite éducative* : la circulaire d'orientation sur les CUCS introduit de façon explicite la lutte contre l'illettrisme dans le programme de réussite éducative.
- *L'accès à l'emploi et le développement économique* : l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi sont des enjeux qui doivent se combiner avec des programmes d'accès ou de réacquisition des savoirs de base, dans la même optique que ce qui existe déjà pour les publics migrants.
- *La citoyenneté et la prévention de la délinquance* : la maîtrise de la langue orale et écrite constitue un facteur déterminant pour l'exercice des droits et des devoirs, d'une citoyenneté éclairée.

PRDFP 2007-2013 d'Ile-de-France

Principe stratégique 5 - Lutter contre les inégalités et les discriminations

4^e axe - Développer les formations aux savoirs de base pour les publics en difficulté

« • Élargir aux adultes, aux apprentis et aux bénéficiaires de chéquiers VAE l'accès à des modules de formation en Français Langue Étrangère et en Français sur Objectif Spécifique.

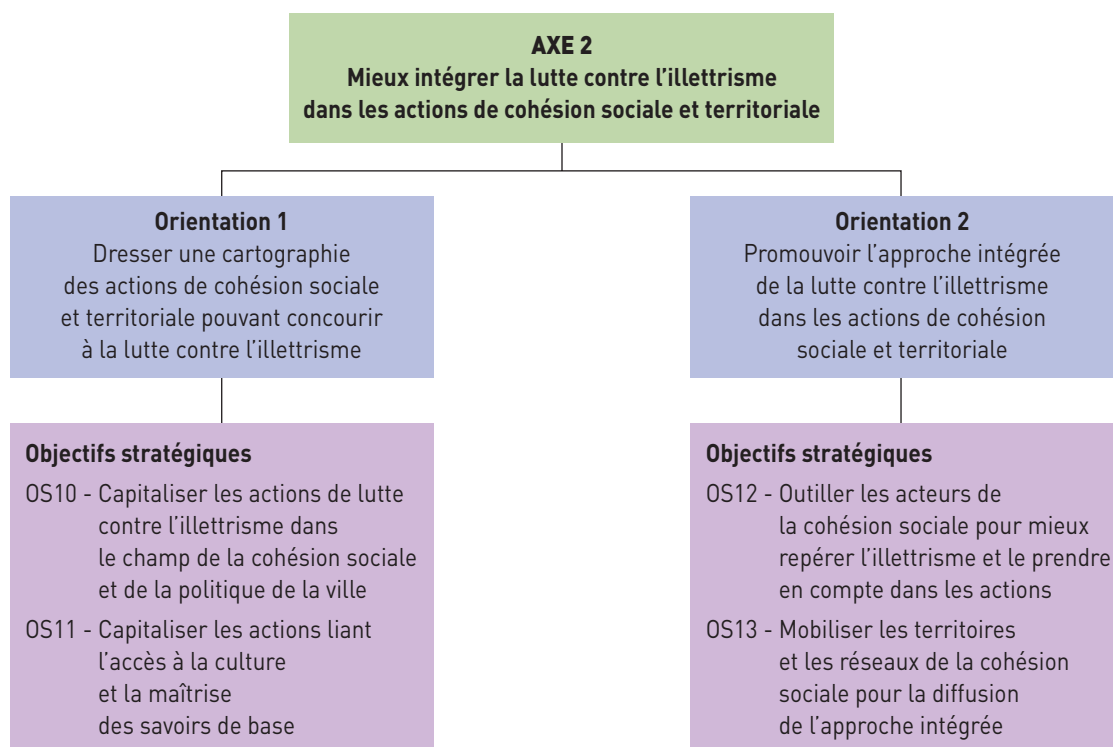
- Ouvrir l'accès des formations régionales aux savoirs de base aux adultes et aux apprentis
- Améliorer les connaissances en informatique des publics en difficultés ».

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Cet axe a pour vocation de bâtir des modes d'intervention dans le champ de la cohésion territoriale pour que chaque personne en situation d'illettrisme, quel que soit le moteur initial de sa démarche, conçoive l'idée de renouer avec l'écrit comme souhaitée et possible.

Il est fondé sur la nécessité de créer les conditions d'une « perméabilité » des actions par :

- Une meilleure connaissance des domaines et des dynamiques locales pouvant développer ou consolider une compétence en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Le déploiement d'une démarche intégrant la dimension « savoirs de base » dans des actions à finalité multiple.
- La recherche des bons leviers pour une mobilisation territorialisée des acteurs.



GUIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le Forum des pratiques 2007 de l'ANLCI a été consacré à des actions en lien direct avec cet axe dans 5 régions. Les dossiers « pratiques, outils et recommandations pour agir » correspondants sont disponibles sur le site de l'ANLCI.

www.anlci.gouv.fr => rubrique Forum des pratiques :

- Accompagnement des gens du voyage adultes vers l'écrit (Auvergne).
- Mise en œuvre de projets culturels et artistiques dans un plan local de lutte contre l'illettrisme (Champagne-Ardenne).
- Appropriation de la culture et exercice de la citoyenneté dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme (Picardie).
- Usage des Espaces publics numériques par les personnes en situation d'illettrisme (Midi-Pyrénées).
- Accompagnement des parcours des détenus en situation d'illettrisme (Basse-Normandie).

Dresser une cartographie des actions de cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme

CONSTATS

Les actions du champ de la cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme sont à ce jour peu capitalisées.

Pour intégrer la problématique de l'illettrisme dans des actions existantes, les approches les plus porteuses sont celles qui combinent déjà plusieurs objectifs dans le domaine social, culturel, ou d'insertion professionnelle. Pour exemple, dans le cadre de la politique régionale du livre de la Région, des actions couplant insertion et culture sont soutenues et permettent notamment la mise en place d'une résidence d'écrivain avec un travail orienté vers les gens du voyage.

La majorité des domaines d'action recensés ont des vocations prioritaires d'accompagnement et d'appui-conseil pour faire aboutir des démarches personnelles, ou accéder à de nouveaux cercles de socialisation ou d'insertion.

Types d'actions « vecteur de la lutte contre l'illettrisme »

Vie sociale et citoyenne

- Exercice de la citoyenneté, prévention de la délinquance
- Accompagnement à la parentalité
- Accompagnement des publics spécifiques
- Activités sportives
- Etc.

Insertion/emploi

- Accompagnement social mené par les SIAE
- Accompagnement social mené par les réseaux associatifs de soutien aux personnes en difficulté (CHRS, lieux d'accueil et de vie...)
- Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle
- Mobilité / Préparation au code de la route
- Initiation, maîtrise de l'outil informatique et multimédia
- Accès à la formation des détenus
- Accès à la formation des publics handicapés
- Accès à la formation des gens du voyage

Culture

- Bibliothèques / médiathèques / accès au livre
- Accès aux musées
- Spectacle vivant
- Etc.

Qu'elles portent sur des démarches d'accompagnement personnalisé ou développent des projets collectifs, beaucoup de ces actions s'inscrivent dans une dynamique locale favorable à la mixité des publics, sans distinction d'âge ou de statut, et à l'image de l'identité sociologique de chaque territoire.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs contenus dans cette orientation visent à offrir une meilleure visibilité aux actions pouvant être « vecteurs de la lutte contre l'illettrisme » par la construction d'un cadre de référence thématique, technique et opérationnel favorable à l'articulation de plusieurs financements et à la transférabilité des actions sur d'autres territoires.

Non exhaustives, les fiches actions liées à cette orientation illustrent des traductions opérationnelles possibles dans certains domaines couverts par le champ de la cohésion sociale et territoriale.

- **Objectif stratégique 10 : Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville.**
- **Objectif stratégique 11 : Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base.**

Promouvoir l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

CONSTATS

De nombreuses actions relevant de la cohésion sociale constituent des leviers indirects de lutte contre l'illettrisme sans pour autant contenir une approche spécifique ni délivrer un message clair en la matière.

Qu'elles soient portées sur l'insertion sociale, l'accès à l'emploi, la vie sociale et citoyenne ou la culture, ces initiatives s'inscrivent généralement dans la durée et comptent de nombreux temps d'échanges formels ou informels entre les acteurs en charge des projets et les publics accueillis, dans le cadre de démarches accompagnées.

D'un point de vue méthodologique cette forme de « contribution de fait » présente un atout majeur car elle contient plusieurs clés maîtresses du développement de l'accès aux savoirs de base, à savoir agir :

- sans stigmatiser les personnes en situation d'illettrisme ;
- dans des cadres favorisant des temps privilégiés de dialogue et des rapports de confiance ;
- en combinant d'autres objectifs de socialisation, ou d'insertion sociale et professionnelle ;
- dans la proximité.

Sur la base de ces savoir-faire, l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale peut permettre d'étendre et diversifier les possibilités qui peuvent être offertes aux personnes en situation d'illettrisme.

Une telle démarche nécessite de convaincre les acteurs que l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme peut participer de la réussite de leurs projets, et les accompagner à la mise en œuvre pour :

- rendre visible l'enjeu de l'illettrisme dans les actions qu'ils défendent et développent ;
- développer des nouvelles compétences pour mieux maîtriser la problématique, repérer les personnes en difficulté avec l'écrit et les accompagner vers un parcours de formation.

Les réseaux associatifs ou institutionnels en charge de l'animation territoriale, la coordination ou la promotion d'actions, doivent être associés à cet effort de sensibilisation pour aider à opérer un changement d'échelle.

De leur côté, les institutions responsables des politiques publiques territoriales peuvent constituer des leviers efficaces de diffusion de l'approche intégrée en affichant plus distinctement la lutte contre l'illettrisme dans leurs dispositifs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pour développer l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale, deux objectifs stratégiques ont été identifiés :

- **Objectif stratégique 12 : Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions.**
- **Objectif stratégique 13 : Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée.**

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|---|--|
| <p>ORIENTATION 1</p> <p>Dresser une cartographie des actions de cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme</p> | <p>OS 10 : Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Développer une méthodologie et bâtir des outils de capitalisation • Capitaliser les actions et les financements dans les domaines de l'insertion sociale et l'accès à l'emploi • Capitaliser les actions et les financements dans les domaines de la vie sociale et citoyenne |
| <p>ORIENTATION 2</p> <p>Promouvoir l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale</p> | <p>OS 11 : Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base.</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Développer une méthodologie et bâtir des outils de capitalisation • Capitaliser les actions et les financements favorisant l'accès aux savoirs de base dans le champ culturel |
| | <p>OS 12 : Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Aider les acteurs à mieux cerner l'illettrisme et les difficultés rencontrées par les personnes concernées dans l'exercice de leur vie sociale, professionnelle et citoyenne, • Accompagner les acteurs pour une meilleure prise en compte de l'enjeu des savoirs de base dans leur pratique professionnelle |
| | <p>OS 13 : Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Structurer et développer une offre régionale d'information de premier niveau • S'appuyer sur des structures de développement territorial et les têtes de réseaux pour diffuser l'approche intégrée • Rendre visible l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme dans les dispositifs mis en place par les responsables de politiques publiques territoriales. |



| PILOTES | PARTENAIRES MOBILISABLES | FICHE ACTIONS | FICHES DISPOSITIFS | CALENDRIER |
|-----------------------|--|--|--|------------|
| Préfecture de Région | Région, Mission régionale LCI, DRASS, DDASS, DRPJJ, DRSP, Conseils Généraux, Centres ressources illettrisme, Centres ressources politique de la Ville têtes de réseaux associatives... | <ul style="list-style-type: none"> • Préfecture de Paris (parentalité) • AIDE (parentalité, fracture numérique) • Cie des contraires (savoir-être) • DRASS (publics précaires, insertion, justice) • DRSP (détenus) | | Année 1 |
| Mission régionale LCI | Mission pour l'égalité des chances, ACSE, Région, Conseils généraux, collectivités locales, DRAC, DRDJS, DRPJJ... | <ul style="list-style-type: none"> • DRJS (coins livres) • EMMAUS • DRPJJ (Bulle) • Cie des contraires | | Année 2 |
| Mission régionale LCI | Centres ressources illettrisme, organismes de formation, réseaux associatifs, etc. | | | Année 3 |
| Préfecture de Région | Région, Mission régionale LCI, ACSE, Préfectures, Centres ressources illettrisme... | <ul style="list-style-type: none"> • FNARS • EMMAUS | <ul style="list-style-type: none"> • CUCS (Etat) • Animation sociale des quartiers (Région) • Soutien régional au démarrage de projets de lutte contre les exclusions (Région) • Plan régional de soutien à la lecture publique (Région) | Année 3 |

AXE 3

Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

CONSTATS

Source : *État des lieux des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France*, GIP CARIF Ile-de-France / GESTE, janvier 2007.

L'ampleur du phénomène de l'illettrisme sur le territoire francilien – 461 000 adultes âgés de 18 à 65 ans – est connue depuis la publication des chiffres par l'INSEE Ile-de-France en 2007 en complément des premiers chiffres nationaux parus un an plus tôt (INSEE IVQ 2004).

Tous les dispositifs aujourd'hui en place en Ile-de-France concourant à la lutte contre l'illettrisme ont été bâtis en l'absence de ces indicateurs qui aident à déterminer les axes prioritaires de programmation.

- *Qu'ils s'inscrivent dans le champ de la sécurisation des parcours professionnels ou de la cohésion sociale, ces dispositifs peuvent désormais se déployer dans un contexte mieux maîtrisé.*
- *Les savoir-faire sont bien présents sur le territoire, et sont partagés tant du côté des décideurs qui mettent déjà en œuvre des programmes, que du côté des professionnels qui agissent sur le terrain directement auprès des personnes en situation d'illettrisme et sensibilisent les réseaux de l'AIO et de la cohésion sociale.*

Partant de ces constats, il s'agit de créer les conditions d'un déploiement d'actions qui permette de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins de formations exprimés par les personnes en situation d'illettrisme.

Un enjeu de prise de conscience sur la réalité de l'illettrisme en Ile-de-France

Les efforts supplémentaires à produire pour réduire l'illettrisme de manière significative nécessitent d'élargir le cercle des parties prenantes de part et d'autre. Seule une démarche active, constante et étendue d'information et de sensibilisation auprès des décideurs, des acteurs de tous secteurs et du grand public sur le phénomène de l'illettrisme, les situations vécues par les personnes concernées et les moyens pour agir, permettra d'y répondre.

Un enjeu de professionnalisation en continu de tous les acteurs pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme

Les résultats concrets escomptés en termes d'accès des personnes à la formation et de réussite de leur parcours ne peuvent être atteints qu'à la condition :

- de mieux impliquer en amont les professionnels de l'orientation car la complexité des situations d'illettrisme pose la question du repérage des publics,
- de garantir en aval la présence et le développement d'un réseau de professionnels de la formation en mesure de faire face à une offre croissante, et de maintenir une exigence de qualité dans leurs réponses pédagogiques.

Cet enjeu rejoint une des priorités du PRDFP 2007-2013 relatives à l'accueil, à l'information, à l'orientation.

Extrait du PRDFP 2007-2013

3.1 Les priorités relatives à l'AIO

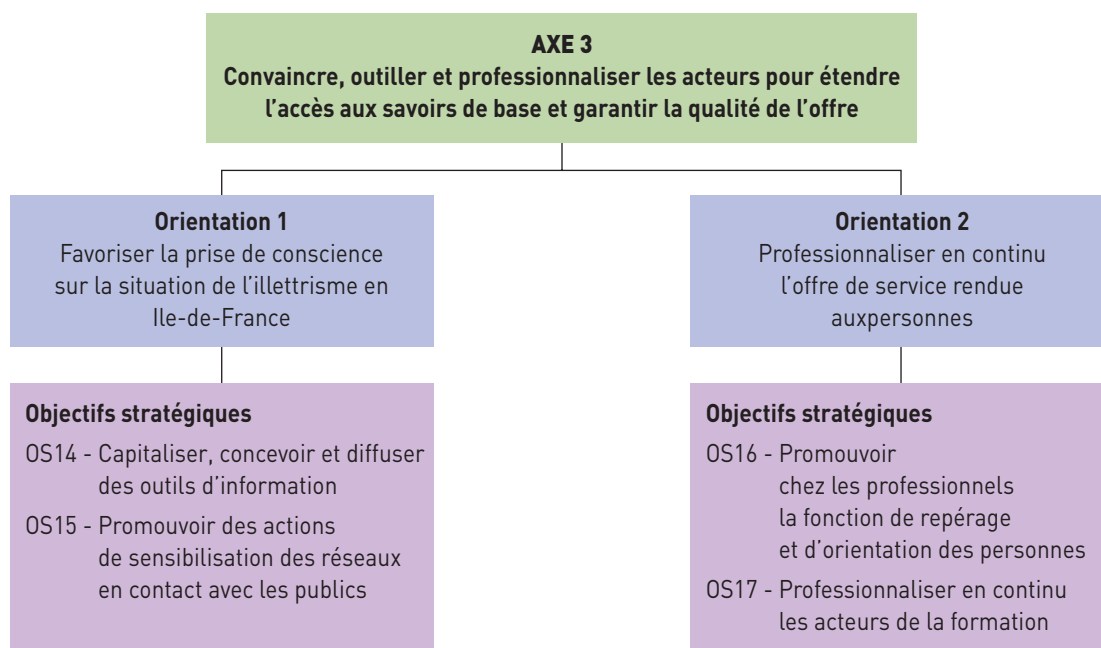
« Il s'agira à terme d'accueillir tous les publics en recherche d'emploi et de formation, de leur donner une information claire et adaptée à leur situation, de les orienter correctement pour un parcours de formation professionnelle réussi. Ces services doivent être accessibles à tous, quels que soit l'âge et le statut par rapport à l'emploi.

Or cela nécessite la construction d'un réseau, maillant le territoire.

- Mise en place d'une instance de pilotage au niveau régional qui aura pour objectif d'organiser l'offre de service AIO,
- Construction de partenariats nécessaires à la structuration d'un futur service AIO,
- Conception d'une cartographie de l'offre de service AIO en Ile-de-France. »

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

L'objectif de cet axe est de faire changer d'échelle les dispositifs par la structuration d'une démarche pérenne qui inscrive l'amont et l'aval des programmes visant la maîtrise des compétences de base comme vecteurs de réussite de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme.



GUIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le Forum des pratiques 2007 de l'ANLCI a été consacré à des actions en lien direct avec cet axe dans 4 régions. Les dossiers « *pratiques, outils et recommandations pour agir* » correspondants sont disponibles sur le site de l'ANLCI.

www.anlci.gouv.fr => rubrique Forum des pratiques :

- Identification des difficultés de maîtrise des savoirs de base et accompagnement des jeunes par les Missions Locales (Aquitaine).
- Repérage et incitation à la formation des demandeurs d'emploi par les différents services de proximité (Guadeloupe).
- Accueil, information et orientation du public en situation d'illettrisme dans le contexte de la Cité des Métiers (Limousin).
- Repérage, orientation, information et motivation des personnes en situation d'illettrisme (Corse).

Favoriser la prise de conscience sur la situation de l'illettrisme en Ile-de-France

CONSTATS

Les récentes publications des chiffres par l'INSEE et l'ANLCI ont permis de saisir à plusieurs reprises ces deux dernières années les médias locaux et nationaux, qui se sont fait les relais de sensibilisation auprès du grand public sur ce phénomène, et ont accompagné ces informations d'éclairages d'experts et de témoignages recueillis auprès des personnes qui y sont confrontées.

Malgré les effets de prise de conscience occasionnés par ces « campagnes » ponctuelles de sensibilisation que les professionnels mesurent immédiatement en termes de contacts, l'illettrisme demeure un phénomène mal connu, et sa place parmi les grands enjeux de société reste encore à consolider auprès de l'opinion publique.

Saisir les Franciliens sur l'enjeu de l'illettrisme et les sensibiliser sur les moyens d'agir constituent des leviers pour faire de la lutte contre l'illettrisme une préoccupation partagée par le plus grand nombre de citoyens, et créer des conditions favorables au renforcement des actions sur les territoires.

Souvent confondue avec les difficultés linguistiques rencontrées par les publics migrants, en particulier en Ile-de-France, la spécificité de l'illettrisme doit être régulièrement précisée et rappelée. Établir la distinction entre les actions d'alphabétisation / Français Langue Étrangère / lutte contre l'illettrisme demeure une préoccupation constante, et conditionne la prise en compte explicite de l'enjeu de l'illettrisme dans les différentes politiques territoriales pour l'insertion, l'emploi, le développement économique et la cohésion sociale.

Qu'elles soient dirigées vers le grand public ou vers les décideurs et opérateurs de politiques territoriales, les actions de sensibilisation doivent dans tous les cas reposer sur des concepts et des méthodes simples qui répondent aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'illettrisme ?
- Combien de personnes sont concernées ?
- Quels sont les effets de l'illettrisme sur la vie sociale, citoyenne et professionnelle ?
- Quelles sont les possibilités d'agir ?

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Organiser et développer un dispositif régional d'information du grand public et de sensibilisation des acteurs qui s'appuie sur la combinaison de leviers multiples impliquant les pouvoirs publics, les médias et les professionnels de la lutte contre l'illettrisme.

- **Objectif stratégique 14 : Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information.**
- **Objectif stratégique 15 : Promouvoir des actions de sensibilisation.**

Professionaliser en continu l'offre de service rendue aux personnes

CONSTATS

Source : *État des lieux des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France, GIP CARIF Ile-de-France / GESTE, janvier 2007.*

- **Les actions de sensibilisation** des acteurs institutionnels et des opérateurs en contact avec les publics existent mais ne sont pas déployées à la hauteur des besoins à couvrir et sont souvent organisées dans le cadre d'actions ponctuelles ou en réponse à une demande isolée.
- **Les méthodes de repérage et d'orientation** sont mal connues et leur appropriation par les professionnels de l'AIO est inégale selon les réseaux et les territoires.
Seules les missions locales disposent, dans le cadre du Programme Régional de Formation de leurs salariés, d'une offre de formation structurée et renouvelée annuellement. Cette offre n'est cependant saisie que par un nombre restreint de conseillers.
- **L'offre de formation de formateurs** n'est pas coordonnée régionalement et s'inscrit actuellement dans le cadre des plans de formation internes et répond à des demandes individuelles. L'offre dirigée vers les bénévoles est essentiellement développée soit en interne dans les réseaux associatifs, soit par les centres ressources illettrisme.
- **La professionnalisation des acteurs par l'échange et la mutualisation de leurs pratiques** n'est pas organisée malgré une forte demande de la part des professionnels qui déplorent un manque de mise en réseau.

Agir en amont pour développer l'accès aux savoirs de base

Pour être mieux sensibilisés et outillés dans leur métier de prescription/orientation, les acteurs de l'AIO doivent disposer d'une offre structurée, visible, régulière et territorialisée.

Garantir en aval une offre pédagogique de qualité

Pour accompagner les professionnels de la formation dans l'enrichissement constant des réponses pédagogiques développées vers les personnes en situation d'illettrisme, il est nécessaire d'une part de développer une dynamique régionale d'échanges et de capitalisation de pratiques, et d'autre part d'optimiser les dispositifs de formation continue.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La coordination d'une offre de professionnalisation des acteurs de l'amont et de l'aval doit pouvoir s'appuyer sur combinaison de trois logiques :

- un socle régional permettant de garantir l'harmonisation des pédagogies et la visibilité des offres,
 - un maillage territorial moteur de dynamiques inter-professionnelles,
 - la médiation par les réseaux spécifiques de l'AIO et des réseaux associatifs.
- **Objectif stratégique 16 : Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes.**
 - **Objectif stratégique 17 : Professionnaliser en continu les acteurs de la formation.**

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|---|---|
| <p>ORIENTATION 1</p> <p>Favoriser la prise de conscience sur la situation de l'illettrisme en Ile-de-France</p> | <p>OS 14 : Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une campagne régionale de communication • Créer d'un « visuel » déclinable sur tous les outils de communication mobilisés sur la lutte contre l'illettrisme. • Relancer l'information sur le Numéro indigo « illettrisme info service » |
| <p>ORIENTATION 2</p> <p>Professionaliser en continu l'offre de service rendue aux personnes</p> | <p>OS 15 : Promouvoir des actions de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Construire un module de sensibilisation de premier niveau • Intégrer l'action dans les cercles de rencontres organisés par différents réseaux |
| | <p>OS 16 : Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser la prise en compte des savoirs de base dans les pratiques professionnelles d'accueil et d'accompagnement. • Garantir la visibilité et l'accessibilité de l'offre régionale de formation des acteurs. • Identifier des « référents illettrisme » dans les réseaux de l'AIO et de l'insertion sociale | |
| <p>OS 17 : Professionaliser en continu les acteurs de la formation</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la professionnalisation des acteurs de la formation par l'échange, la mutualisation de pratiques et la création de nouveaux outils. • Inscrire durablement le Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI dans les dynamiques de territoires. • Accompagner les organismes dans leurs réponses pédagogiques vers les salariés. • Faciliter l'accès aux formations de formateurs et rendre visible l'offre disponible. | |



| PILOTES | PARTENAIRES MOBILISABLES | FICHES ACTIONS | FICHES DISPOSITIFS | CALENDRIER |
|--|--|--|---|-------------------|
| Mission régionale LCI | Préfecture de Région, DRTEFP, Région, ANLCI, GIP CARIF Ile-de-France, centres ressources illettrisme, presse | | • « Illettrisme info service » | continu |
| Mission régionale LCI / GIP CARIF | DRTEFP, Région, ACSE, Centres ressources illettrisme, ANLCI. | | • Offre régionale de formateurs CFA (Région) | Année 1 + continu |
| Région, DRTEFP | GIP CARIF, Mission régionale LCI, DRANPE, DIRSN, ARML, PLIE, Centres ressources illettrisme. | <ul style="list-style-type: none"> • GIP CARIF • Savoirs et Formation • AIDE • CAS d'Athis-Mons • FNARS | <ul style="list-style-type: none"> • JAPD (État) • Animation régionale AIO (Région) | Année 1 + continu |
| Mission régionale LCI / GIP CARIF | Centres ressources illettrisme, DRTEFP, Région, ANLCI. | <ul style="list-style-type: none"> • GRETA GEFORME 93 • Centres ressources illettrisme • Université Paris V | | continu |

AXE 4

Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs

CONSTATS

Pour construire et mettre en œuvre une politique publique il est essentiel d'observer les phénomènes sur lesquels elle entend travailler. L'illettrisme, phénomène protéiforme et complexe, ne peut s'apprécier qu'en liant des approches qualitatives et quantitatives.

Les outils d'observation sur la réalité statistique de l'illettrisme (l'enquête Information et Vie Quotidienne - IVQ de l'INSEE et son extraction francilienne, les tests de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense - JAPD), tout comme l'état des lieux des actions et des acteurs de la lutte contre l'illettrisme ont permis une première prise de conscience. Cette prise de conscience conduit aujourd'hui à une demande de précisions pour dresser des diagnostics de besoins au service de la conception des politiques, des actions et des programmes de lutte contre l'illettrisme. Les enjeux de l'illettrisme se combinant avec ceux de la sécurisation des parcours et de la cohésion sociale, ces diagnostics de besoin sur l'illettrisme doivent pouvoir être éclairés par une veille statistique recouvrant l'ensemble des champs emploi, formation, et cohésion sociale.

Par ailleurs et dans le même temps, pour mieux repérer l'illettrisme et susciter des dynamiques et des actions nouvelles en matière de lutte contre l'illettrisme, il est essentiel de fournir aux acteurs des ressources sous forme d'outils, de méthodes, d'appui, de conseil, d'accompagnement.

Actuellement, le travail mené par les deux Centres Ressources Illettrisme (CRI) répond qualitativement aux besoins identifiés. Conformément au Canevas national des Centres Ressources (ANLCI) et en concertation avec la DRTEFP à l'origine de leur conventionnement, ils appuient la mise en œuvre opérationnelle de la politique de lutte contre l'illettrisme.

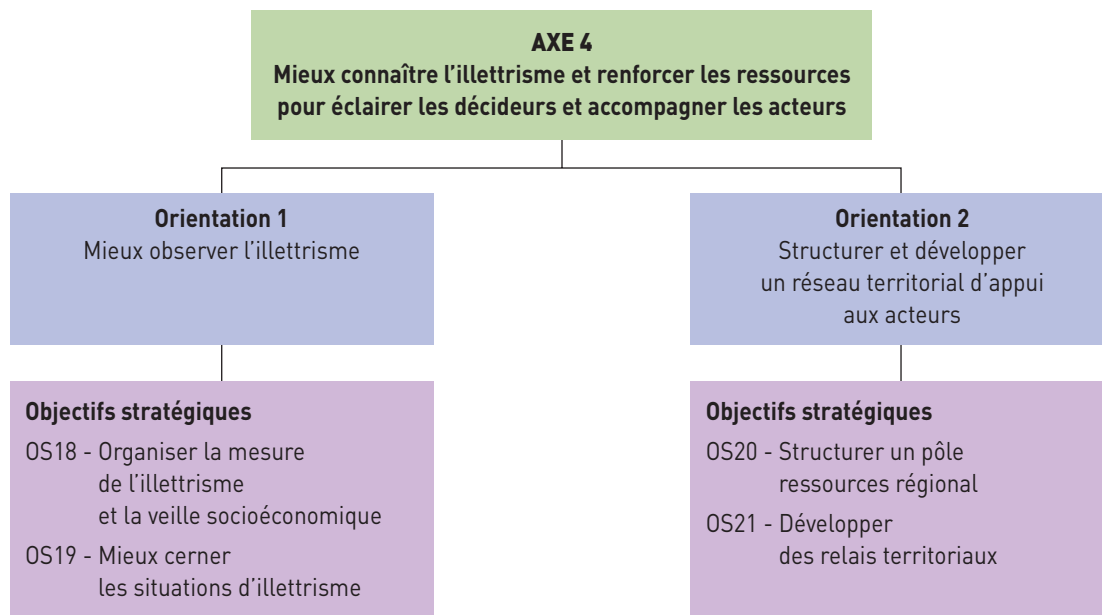
Pour faire face aux besoins tels que définis par le plan, il est aujourd'hui essentiel de développer cette offre de ressources.

Cet axe vise donc à :

- accompagner les décideurs à mieux orienter leurs actions par la proposition d'outils d'observation statistiques et qualitatifs ;
- appuyer et professionnaliser les acteurs sur les territoires par des outils d'observation et des ressources opérationnelles.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Cet axe a pour vocation de préciser les outils d'observation, d'appui et de ressources à mettre à disposition des acteurs pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs stratégiques du plan.



AXE 4

Mieux observer l'illettrisme

ORIENTATION 1

CONSTATS

L'extraction francilienne de l'enquête IVQ menée par l'INSEE a permis de capitaliser un premier niveau de données de cadrage sur l'illettrisme en Ile-de-France. Associés aux données de la JAPD, ces éléments ont suscité une prise de conscience sur la réalité de l'illettrisme en Ile-de-France.

Néanmoins, au stade actuel, les données existantes ne permettent pas de qualifier finement les situations d'illettrisme et les besoins afférents.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le plan souhaite se donner les moyens de mieux connaître et faire connaître les volumes et les réalités de l'illettrisme, afin :

- d'éclairer les décideurs sur la situation francilienne, poser un cadre de concertation partant d'un diagnostic partagé, et aider dans la définition de leurs priorités ;
- de compléter les ressources des institutionnels chargés de l'ingénierie de la commande publique pour mieux adapter l'offre aux besoins des personnes ;
- d'aider les acteurs de la lutte contre l'illettrisme à mieux cerner l'environnement où s'exercent leurs compétences et mieux définir leur cadre d'intervention.

Pour mieux qualifier l'illettrisme en Ile-de-France, il est nécessaire de combiner une approche quantitative et une approche plus qualitative de l'illettrisme.

- **Objectif stratégique 18 : Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique.**
- **Objectif stratégique 19 : Mieux cerner les situations d'illettrisme.**

Structurer et développer une offre d'appui aux acteurs

CONSTATS

L'illettrisme et les enjeux qui y sont liés ne sont pas toujours repérés et mesurés : pour dynamiser la lutte contre l'illettrisme, il est donc essentiel de sensibiliser les acteurs pour les mobiliser. Au-delà de la prise de conscience et de la sensibilisation, l'implication dans des actions de lutte contre l'illettrisme et la garantie de qualité de ces actions supposent que les acteurs qui s'engagent puissent s'appuyer sur les outils, méthodes, et ressources existantes, et bénéficier autant que faire se peut de conseils adaptés.

Aujourd'hui en Ile-de-France, l'offre d'appui aux acteurs se concentre sur les travaux des deux centres ressources illettrisme (CRI). Ils mettent en œuvre à leur échelle les principes du canevas national Centre Ressources Illettrisme défini par l'ANLCI qui repose sur trois missions :

- une mission d'information pour tout public ;
- une mission d'animation et d'appui technique : rôle d'accueil et d'information des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, rôle de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs, mise en réseau des acteurs, rôle de conseil ;
- une mission de capitalisation et de diffusion des ressources documentaires et pédagogiques.

À l'échelle de l'Ile-de-France et pour répondre à la volonté résolue de dynamiser la lutte contre l'illettrisme par la mise en œuvre du plan, l'offre d'appui et de ressources nécessite un net renforcement.

La mise en œuvre des orientations et objectifs du plan suppose en effet :

- que l'ensemble du territoire régional puisse bénéficier de manière pérenne d'un appui (actuellement, les CRI ne couvrent qu'une partie du territoire régional) ;
- que l'appui puisse s'inscrire dans la proximité pour mobiliser les acteurs territoriaux, susciter les initiatives et les accompagner dans la mise en œuvre ;
- que les méthodes, ressources, interlocuteurs, outils... puissent être partagés au niveau régional par de la capitalisation en continu des méthodes et actions et de la mise en réseau des acteurs.

En un mot, pour développer les initiatives et garantir la qualité des actions, il est essentiel de structurer et de développer une offre d'appui aux acteurs.

AXE 4 - Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs

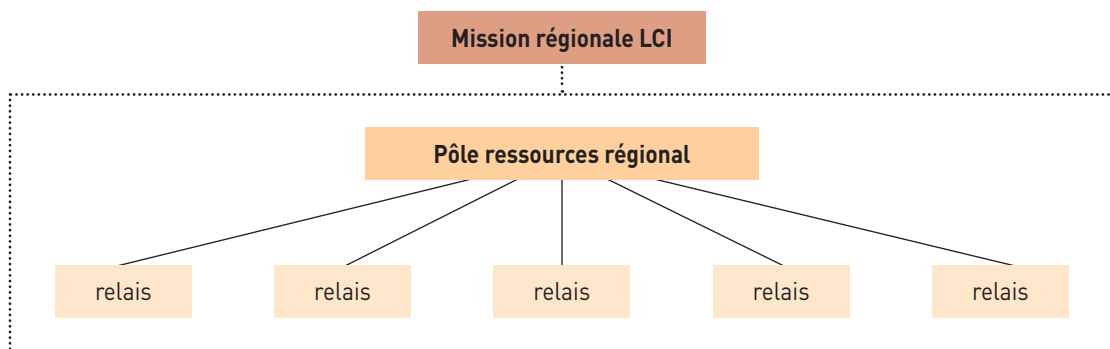
| ORIENTATIONS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|---|---|
| <p>ORIENTATION 1</p> <p>Mieux observer l'illettrisme</p> | <p>OS 18 : Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un Observatoire de l'illettrisme en Ile-de-France • Mesurer l'illettrisme en Ile-de-France par la préparation de l'enquête IVQ 2010 • Capitaliser les données statistiques complémentaires • Articuler les données statistiques sur l'illettrisme et les données socio-économiques franciliennes <p>OS 19 : Mieux cerner les situations d'illettrisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser l'information existante sur les situations d'illettrisme en Ile-de-France • Associer l'Ile-de-France aux travaux d'analyse conduits par les acteurs nationaux de la lutte contre l'illettrisme et les organismes de recherche |
| <p>ORIENTATION 2</p> <p>Structurer et développer une offre d'appui aux acteurs</p> | <p>OS 20 : Structurer un pôle ressources régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un pôle ressources régional • Définir et accompagner la mise en œuvre des missions du pôle ressources régional <p>OS 21 : Développer les relais territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les missions des relais territoriaux. • Identifier les relais territoriaux. • Accompagner la mise œuvre des missions des relais territoriaux et les mettre en réseau. |

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le développement d'une offre d'appui aux acteurs implique d'articuler les échelles régionales et de proximité par :

- la structuration d'une offre régionale d'appui et de ressources portée par un pôle régional d'appui aux acteurs, lui-même piloté et animé par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme ;
- le déploiement d'un réseau de relais territoriaux.

Le schéma ci-dessous présente les bases de cette structuration à deux niveaux.



- **Objectif stratégique 20 : Structurer un pôle ressources régional.**
- **Objectif stratégique 21 : Développer des relais territoriaux.**

| PILOTES | PARTENAIRES MOBILISABLES | FICHES ACTIONS | FICHES DISPOSITIFS | CALENDRIER |
|-----------------------|--|----------------|---|-------------------------|
| Mission régionale LCI | Préfecture de Région, Région, INSEE Ile-de-France, OREF, DRTEFP, ANLCI, branches... | | <ul style="list-style-type: none"> • IVQ • JAPD | Année 1 + continu |
| Mission régionale LCI | DRTEFP, Région, ANLCI, OPCA, branches, partenaires sociaux, société civile... | | | Année 2 + continu |
| DRTEFP, Région | GIP CARIF, Mission régionale de lutte contre l'illettrisme, Centres ressources illettrisme, ANLCI... | | | Année 1 |
| Mission régionale LCI | Préfecture de Région, Région, DRTEFP, DDTEFP, Préfectures, collectivités... | | <ul style="list-style-type: none"> • Emplois tremplin (Région) • CUCS (État) • CPE - IRILL (DRTEFP) • FSE | Année 2 + continu |

Mise en œuvre des 21 objectifs stratégiques

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

| | |
|---|----|
| OR1 - Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes | |
| 1 - Adapter l'ingénierie pédagogique | 37 |
| 2 - Encourager la formation chez les jeunes adultes | 38 |
| 3 - Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi | 39 |
| OR2 - Développer la concertation pour une offre régionale de formation | |
| 4 - Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation | 40 |
| 5 - Partager les priorités en matière de commande publique régionale | 41 |
| 6 - Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune | 42 |
| OR3 - Mobiliser les acteurs du monde économique pour changer d'échelle | |
| 7 - Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base | 43 |
| 8 - Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions | 44 |
| 9 - Favoriser la mobilité professionnelle des salariés | 45 |
| 9.1 - du secteur privé | 46 |
| 9.2 - des collectivités | 47 |
| 9.3 - de l'Insertion par l'Activité Économique | 48 |

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

| | |
|---|----|
| OR1 - Dresser une cartographie des actions de cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme | |
| 10 - Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville | 49 |
| 11 - Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base | 50 |
| OR2 - Promouvoir l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale | |
| 12 - Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions | 51 |
| 13 - Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée | 52 |

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

| | |
|--|----|
| OR1 - Favoriser la prise de conscience sur la situation de l'illettrisme | |
| 14 - Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information | 53 |
| 15 - Promouvoir des actions de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics | 54 |
| OR2 - Professionnaliser en continu l'offre de service rendue aux personnes | |
| 16 - Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes | 55 |
| 17 - Professionnaliser en continu les acteurs de la formation | 56 |

AXE 4 - Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs

| | |
|---|----|
| OR1 - Mieux observer l'illettrisme | |
| 18 - Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique | 57 |
| 19 - Mieux cerner les situations d'illettrisme | 58 |
| OR2 - Structurer et développer une offre d'appui aux acteurs | |
| 20 - Structurer un pôle ressources régional | 59 |
| 21 - Développer des relais territoriaux | 60 |

Contexte

Les nombreux dispositifs de formation aux compétences de base, pilotés dans le cadre d'une commande publique ou à l'initiative de branches, évoluent dans une approche cloisonnée. Ce cloisonnement ne permet pas une vision partagée des priorités en matière d'adaptation de l'offre de formation de base sur le territoire, malgré des traits communs facteurs de succès et d'obstacle dans chacun de ces dispositifs.

Enjeux

Mieux articuler les besoins des personnes inscrites dans un parcours professionnel avec les évolutions du milieu socio-économique.

Guider l'ingénierie de formation conduite en matière d'accès aux compétences de base par les professionnels.

Outiller des financeurs de la formation (État, Région, collectivités et branches pour les principaux) dans la formalisation de leur commande.

Publics concernés

Les objectifs de cette orientation doivent permettre de répondre aux besoins variables des publics suivants :

- Jeunes et adultes
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux
- Salariés du secteur privé, des collectivités, de l'Insertion par l'Activité Économique

Objectifs prioritaires**1 - Optimiser la fonction diagnostic du besoin de formation.**

Pour mieux préparer les personnes à leur parcours de formation lors de cette étape préalable, il est nécessaire d'agir sur les référentiels de diagnostic, les lieux d'accueil, et la lisibilité de l'offre :

- coordonner l'offre de diagnostic sur le territoire francilien,
- construire un référentiel partagé par tous les professionnels en charge du diagnostic,
- tendre vers une mutualisation ou une articulation concertée des lieux de diagnostic,
- favoriser la proximité pour limiter les ruptures de parcours liées à une faible mobilité, et/ou promouvoir une fonction diagnostic itinérante.

2 - Encourager la mutualisation des approches de manière à bâtir un socle de pré-requis pédagogiques.**• Privilégier l'approche combinée savoirs de base / savoirs techniques**

Très répandue en entreprise où l'objectif d'acquisition des gestes professionnels et d'adaptation au poste de travail est moteur de la formation, cette approche permet d'intégrer le projet professionnel comme dynamique formative, qu'il touche à l'insertion ou la mobilité.

• Développer les formations modulaires

Envisager l'offre de formation sous forme de modules peut aider à mieux se saisir de la maîtrise des compétences de base comme levier d'un parcours professionnel durable. Considérée comme un moyen pour sécuriser les parcours, cette approche peut garantir une meilleure intégration du projet de formation dans un environnement social, familial ou professionnel contraignant.

En outre les besoins de formation différents et les réponses en matière d'acquisition ou réacquisition des savoirs de base doivent pouvoir y faire face.

Le développement d'une formation modulaire doit donc pouvoir répondre à une double exigence d'individualisation pédagogique et d'adaptabilité au projet professionnel en cours :

- Bâtir une réponse de formation individualisée sur la base d'une combinaison de modules aux contenus et durées variables, établie depuis un référentiel d'offre agréé par les financeurs de la formation.
- Sensibiliser à l'approche modulaire notamment dans les domaines ou dispositifs suivants :
 - Contrats en alternance et notamment le Contrat d'apprentissage,
 - Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
 - Insertion par l'activité économique (IAE),
 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).

Pilote/Référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

DRTEFP, Région, Conseils Généraux, OPCA et branches professionnelles, Centres ressources Illettrisme.

Calendrier : Année 1**Fiches dispositif formation**

- IRILL (DRTEFP)
- AVENIR Jeunes (Région)

Fiches dispositif d'accès à l'apprentissage

- Passerelle Apprentissage (Région)
- Stages de découverte de l'apprentissage et des métiers - SDAM (Région)
- Apprentissage (Région)

Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes

Contexte

L'entrée en formation des jeunes adultes est très marginale et s'explique principalement par :

- un repérage de l'illettrisme pour lequel les professionnels de l'AIO ne sont pas toujours outillés ;
- une motivation des jeunes pour l'entrée en formation plus délicate à stimuler et à maintenir que pour d'autres publics, d'autres préoccupations en matière sociale et professionnelle guidant souvent prioritairement leurs demandes d'accompagnement ;
- une réserve qu'ils expriment quant à la dynamique de groupe sur laquelle reposent les formations ;
- des problèmes de mobilité pouvant compromettre le parcours de formation.

La non-maîtrise des compétences de base constitue pourtant un réel barrage dans le processus d'insertion sociale et professionnelle, qui s'observe particulièrement dans les dispositifs en alternance, de pré-qualification ou qualification intégrant des « tests » préalables. Elle peut par ailleurs constituer un facteur d'abandon d'une formation, souvent justifié par d'autres motifs.

Des initiatives portées par des projets nationaux se développent en Ile-de-France et viennent compléter l'offre publique régionale d'appui proposée aux jeunes concernés, notamment le dispositif « AVENIR Jeunes » de la Région. Néanmoins, peu connues et en phase de premier déploiement, elles ne peuvent répondre que partiellement aux besoins repérés.

Enjeux

Valoriser la richesse des dispositifs et renforcer les énergies déployées sur le territoire :

- pour mieux outiller les professionnels de l'accompagnement des jeunes,
- pour inscrire durablement l'objectif de formation dans un objectif de vie plus large,
- pour changer d'échelle en valorisant la maîtrise des compétences de base à travers des actions multiples rattachées aux centres d'intérêt des jeunes.

Publics concernés

- Jeunes de 16-18 ans en décrochage scolaire ou sortis du système scolaire
- Jeunes adultes en parcours de formation ou d'insertion professionnelle

Objectifs prioritaires

1 - Donner une meilleure visibilité à l'offre adressée aux jeunes pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme.

Permettre aux professionnels de l'accompagnement de connaître les dispositifs présents et mobilisables sur le territoire pouvant contribuer directement ou indirectement à l'objectif de maîtrise des compétences de base.

- *Cet objectif se combine avec un objectif de « professionnalisation » des acteurs de l'AIO à travers des actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme (cf. Orientation 2 de l'Axe 3).*

2 - Développer une approche spécifique pour les 16-18 ans.

Les dispositifs de formation s'appuyant sur un objectif d'insertion professionnelle sont peu attractifs pour les plus jeunes, dont les préoccupations sont à cet âge assez peu liées à l'emploi lui-même et revêtent souvent un caractère prioritaire de socialisation.

Il est donc nécessaire de développer une approche spécifique mobilisant des actions plus locales, inscrites dans des domaines attractifs recoupant les intérêts des jeunes et vecteurs de socialisation : mobilité, culture, sport...

- Construire un support d'information à destination des professionnels sur les enjeux spécifiques de l'illettrisme chez les jeunes et les actions mobilisables (site internet du GIP CARIF, plaquette...)
- *Cet objectif se combine avec un objectif de développement de l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale (cf. Orientation 2 de l'Axe 2).*

3 - Coordonner les actions sur les territoires.

Mutualiser les efforts en matière d'information des jeunes et de sensibilisation des professionnels :

- Initier un cycle de rencontres entre les acteurs visant à mieux identifier les pratiques communes,
- Bâtir des objectifs concertés de déploiement des actions en lien avec les responsables du développement territorial.

Pilote/Référent

Région, Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

GIP CARIF (Animation des missions locales), DRTFEP, ARML, collectivités territoriales, DDASS, Armée, missions locales, OPTA, société civile, ...

Calendrier : Continu

Fiches action

- Savoirs pour réussir (Fondation Caisses d'épargne)
- Établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe)

Fiches dispositif

- AIT (Région)
- AVENIR Jeunes (Région)
- Accès à l'apprentissage : Passerelles, SDAM, apprentissage (Région)
- Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (État)

Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi

Contexte

L'accès à la formation de base pour les publics en insertion sociale professionnelle repose sur une compétence multiple qui intéresse en premier lieu l'État et les collectivités territoriales : autour du dispositif IRILL qui place l'insertion professionnelle au centre de l'objectif de formation, se développe une offre intégrée à des programmes plus larges d'accompagnement au parcours d'insertion dans le cadre de politiques territoriales.

Mais cette offre est inégale sur les territoires et ne fait que très marginalement l'objet d'une concertation, rendant peu lisibles les actions menées. Elle est par ailleurs très peu reliée aux objectifs de développement économique des territoires.

Enjeux

Créer les conditions d'une dynamique territorialisée autour de l'enjeu de la formation de base pour les publics éloignés de l'emploi. Cette démarche implique les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel, mais aussi ceux chargés de développer des politiques territoriales durables articulant l'emploi, la formation, le développement économique et la cohésion sociale.

Inscrire l'accès à la maîtrise des compétences de base comme un vecteur de réussite des politiques de développement territorial.

Publics cibles

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires des minima sociaux

Objectifs prioritaires

Mieux articuler les dispositifs de formation de droit commun aux dispositifs spécifiques visant le développement des territoires et la lutte contre les exclusions.

1 - Capitaliser les actions menées sur les territoires.

Il s'agit de faire émerger des initiatives locales en offrant une meilleure visibilité sur les différents leviers mobilisables pour une offre plus étendue et plus équitable.

2 - Mobiliser les instances de coordination territoriale.

L'articulation de différents dispositifs suppose une volonté ferme de mise en commun d'objectifs et de moyens de mise en œuvre.

Pilote/Référent

Préfecture de Région.

Partenaires mobilisables

Préfectures, DRTEFP, DDTEFP, Conseils Généraux, collectivités locales, Mission régionale LCI, AIO.

Calendrier : Année 1 + continu

Fiche action

- AIDE

Fiches dispositif

- IRILL (DRTEFP)
- Volet emploi des CUCS (État)
- Démarche de contractualisation « Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique » (Région)

Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation

Contexte

La politique régionale en matière de formation professionnelle est une compétence partagée entre l'État, la Région, les branches et les partenaires sociaux, qui s'appuient notamment sur le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et la Formation Professionnelle (CCREFP).

Par ailleurs, *la loi relative aux libertés et responsabilités locales* du 13 août 2004 a introduit le déploiement progressif des nouvelles compétences de la Région, notamment en matière de formation professionnelle. À ce titre, le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP 2007-2013) a inscrit le renforcement des missions et des compétences de la Région en matière de programmation et de partenariat dans ce domaine.

Bien qu'appréhendé par chacun des principaux acteurs de cette coordination et rattaché au droit commun de la formation continue, le champ de la lutte contre l'illettrisme n'apparaît pas distinctement dans les axes de concertation.

Enjeux

Faire de la maîtrise des compétences de base une préoccupation partagée entre les décideurs de la politique menée en région en matière de formation professionnelle.

Objectifs prioritaires

1 - Inscrire le champ de la lutte contre l'illettrisme dans la programmation des instances régionales de concertation autour de la formation professionnelle :

- les plénières du CCREFP,
- les commissions thématiques du CCREFP qui débattent du PRDFP.

2 - S'appuyer sur la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme pour préparer les cadres de cette concertation avec les responsables, en cohérence avec les axes prioritaires du plan régional.

- *Cet objectif se combine avec l'objectif stratégique 6 visant la cohésion des actions.*

Pilote/référent

Préfecture de Région, Région.

Partenaires mobilisables

DRTEFP, Mission régionale LCI, OPCA, branches, partenaires sociaux, GIP CARIF.

Calendrier : Année 1

Partager les priorités en matière de commande publique régionale

Contexte

L'offre publique régionale de formation aux savoirs de base s'inscrit d'une part dans le dispositif de la Région « AVENIR Jeunes » qui vise plus largement l'insertion des jeunes en difficultés, et d'autre part dans le programme IRILL du Ministère de l'Emploi (géré en région par la DRTEFP), qui s'adresse prioritairement aux publics adultes en insertion professionnelle.

Éléments constitutifs de politiques publiques plus globales distinctes, ces deux programmes poursuivent des objectifs communs d'insertion ou de retour à l'emploi, néanmoins :

- ils se déploient sans approche commune des besoins territoriaux ou des publics cibles,
- ils doivent répondre à des contraintes de mise en œuvre propres (calendrier, budget, durée des marchés...),
- à l'exception des missions locales qui sont prescripteurs dans le cadre d'AVENIR Jeunes, ils sont inégalement maîtrisés par les professionnels de l'AIO.

Enjeux

Croiser les logiques fondatrices de la commande publique régionale pour réduire les inégalités sur les territoires.

Objectifs prioritaires

1 - Partager l'analyse des besoins et construire un socle commun d'indicateurs de suivi et de réalisations.

Mettre en cohérence l'offre de formation dans ses modalités techniques, ses contenus pédagogiques, la pertinence de son déploiement territorial et la définition des publics prioritaires.

2 - S'appuyer sur le pôle ressources régional pour la coordination opérationnelle de l'offre et l'animation territoriale.

Cette fonction intermédiaire peut à la fois contribuer au bon déploiement de l'offre et à la préparation de ses adaptations futures :

- informer, diffuser l'offre sur les territoires auprès des réseaux de l'accompagnement social et professionnel ;
- animer le réseau des professionnels de la lutte contre l'illettrisme sur les pratiques pédagogiques ;
- mutualiser les pratiques en matière de bilan de formation et bâtir une grille d'indicateurs de suivi.

- *Cet objectif se combine avec l'orientation visant la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs (cf. orientation 2 de l'Axe 3).*

Pilote/Référent

DRTEFP, Région.

Partenaires mobilisables

Mission régionale LCI, Centres ressources illettrisme, organismes de formation.

Calendrier : Année 2 + continu

Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune

Contexte

Qu'ils concernent les jeunes adultes, les publics éloignés de l'emploi ou les salariés, l'ensemble des objectifs visés dans l'orientation 1 consacrée à l'adaptation de l'offre au besoin des personnes soulèvent la nécessité d'une veille continue de la part des professionnels de la formation et d'une meilleure appropriation de la problématique des savoirs de base par les décideurs.

Enjeux

Préparer les cadres de la concertation entre les financeurs de la formation et favoriser l'émergence d'initiatives dans un contexte maîtrisé par les financeurs.

Objectifs prioritaires

Développer une culture commune de la formation de base dans des environnements aux contraintes et desseins variables.

Mise en place des cercles d'échanges impliquant financeurs de la formation et acteurs de l'insertion socio-professionnelle :

- 1 - Encourager sur les territoires l'approche combinée des initiatives de l'État, les collectivités et la société civile pour les jeunes adultes.**
- 2 - Développer une approche interprofessionnelle et par branche en lien avec les OPCA et les financeurs publics de la formation professionnelle pour les adultes salariés.**
- 3 - Initier une approche inter-réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour faire émerger la spécificité des salariés de l'IAE dans une action de branche.**
 - *Cet objectif se combine avec l'objectif stratégique 9.3*
- 4 - Consolider l'approche territorialisée pour les publics éloignés de l'emploi.**

Pilote/Référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

Centres ressources illettrisme, Région, DRTEFP, DDTEFP, Conseils généraux, branches, OPCA, OPACIF, partenaires sociaux, société civile.

Calendrier : Continu

Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base

Contexte

Une approche favorisant la sensibilisation du monde économique repose sur 2 piliers :

- bien cerner l'histoire et le fonctionnement d'une entreprise, d'un secteur, pour un argumentaire adapté ;
- faire prendre conscience au chef d'entreprise des incidences liées à la non-maîtrise des savoirs de base dans le fonctionnement de l'entreprise.

Les travaux du Forum Permanent des Pratiques ont permis d'identifier les clés d'une approche réussie, mais il faut travailler sur la transférabilité pour une meilleure adaptation aux besoins de formation à couvrir.

Enjeux

Faire reconnaître à un cercle plus étendu d'acteurs d'une part les savoirs de base comme compétences professionnelles, et d'autre part la lutte contre l'illettrisme comme un facteur de croissance économique.

Étendre le réseau des acteurs sensibilisés en activant les leviers d'une approche intégrée aux réalités du monde économique.

Objectifs prioritaires

1 - Bâtir des argumentaires « sensibles » adaptés aux préoccupations des employeurs.

Les arguments peuvent s'adapter aux branches, secteurs, ou tailles des entreprises (TPE / PME / grands groupes). Ils reposent sur les préoccupations régulières des employeurs :

- communiquer efficacement sur la prévention des risques professionnels, les normes d'hygiène et sécurité, l'aménagement des conditions de travail ;
- adapter l'organisation du travail aux nouvelles réglementations, exigences et évolutions ;
- fidéliser, motiver les salariés dans une logique « GPEC ».

2 - Développer des actions de communication vers les entreprises.

Accompagner les réseaux d'entreprises dont les OPCA dans la création des supports visuels :

- plaquettes de sensibilisation des employeurs, DRH... ;
- articles dans les revues de communication internes ;
- diffusion de récits d'expériences de salariés et d'entreprises.

3 - Organiser la mobilisation, la sensibilisation et la mise en réseaux des acteurs concernés.

- animations de réunions territoriales,
- mobilisation de personnes ressources dans les différents réseaux,
- réunions de branches.

Pilote / Référent

DRTEFP

Partenaires mobilisables

Région, Centres ressources illettrisme, Branches, OPCA, OPTA, partenaires sociaux, Mission régionale LCI, ANLCI.

Calendrier : Année 1 + continu

Fiche dispositif

- Dialogue social territorial (Région)

Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions

Contexte

La mise en place d'actions de formation aux savoirs de base suppose un ensemble d'étapes clés qui préparent, encadrent et garantissent la qualité et la durabilité de l'action elle-même.

Sans appui, le processus permettant l'accès à la formation pour les salariés n'est donc pas simple à enclencher par les employeurs, car il est déterminé par la maîtrise des domaines suivants :

- le repérage des publics dans l'entreprise,
- les démarches pour lancer les plans de formation notamment le montage technique et financier,
- les dispositifs de formation.

De leur côté, les formateurs et conseillers formation, intervenant dans le domaine de la maîtrise des savoirs de base au sein de structures associatives, organismes socioculturels, structures d'insertion, et dont le savoir-faire est recherché, doivent être capables de parler le langage des entreprises et de bâtir des programmes de formation sur mesure.

Enjeux

Amplifier l'offre afin de répondre au volume de personnes ayant des besoins de formation aux savoirs de base en entreprise.

Objectifs prioritaires

1 - Favoriser la professionnalisation des acteurs de la formation de base en entreprise

Montrer la compatibilité entre objectifs économiques et sociaux semble être une des clés pour sensibiliser les dirigeants à la possibilité puis à la nécessité de mener des actions de lutte contre l'illettrisme.

Plusieurs facteurs clés de réussite ont ainsi été repérés :

- connaître le monde économique,
- sortir de la logique « objet langue » pour se projeter sur l'« objet d'apprentissage professionnel »,
- différencier la logique de la commande publique pour l'insertion de celle de la commande privée,
- favoriser l'acculturation entre le monde de la formation aux savoirs de base et le monde de l'entreprise.

2 - Développer une ingénierie de formation adaptée à l'entreprise

Nécessité d'une adéquation entre l'ingénierie de formation de base et le monde économique en insistant sur :

- une offre de formation en contexte,
- une offre de formation pragmatique,
- une offre de formation adaptée et personnalisée.

Pilote/Référent

DRTEFP, Région.

Partenaires mobilisables

Centres ressources illettrisme, branches, OPCA, OPTA, partenaires sociaux, Mission régionale LCI, ANLCI.

Calendrier : Année 2 + continu

Fiche dispositif

- Plateformes RH (Région)

Favoriser la mobilité professionnelle des salariés

Contexte

En Ile-de-France, 58 % des personnes ne maîtrisant pas les compétences de base travaillent (INSEE-ANLCI, IVQ 2004). La lecture, l'écriture, la compréhension et la communication... sont pourtant devenues incontournables en milieu professionnel. Les évolutions technologiques, les changements organisationnels et les mutations socio-économiques ont joué dans les entreprises le rôle d'un révélateur des problèmes de l'illettrisme. Ces tendances lourdes renforcent désormais la nécessité de maîtriser des compétences de base par tous les salariés, qui auparavant n'en avaient ni le besoin, ni l'usage.

Pour être durables, les actions développées par les entreprises dans ce domaine ne peuvent se concevoir qu'en s'appuyant sur le droit commun de la formation continue et en cohérence avec une stratégie globale de formation et de ressources humaines. À ce titre, les entreprises qui s'engagent dans ce domaine évoquent davantage les formations aux écrits professionnels, quelquefois de remise à niveau, ou d'amélioration de la communication avec les clients, de manière à agir dans les mêmes termes que d'autres carences de compétences et désamorcer le « tabou de l'illettrisme ».

Le cadre législatif

La *loi d'orientation de lutte contre les exclusions* de juillet 1998 rappelle que les actions de lutte contre l'illettrisme font partie intégrante de l'éducation permanente, devenue depuis la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 24

Insertion au livre IX du code du travail : « Art. L. 900-6. - La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part ».

Plus récemment, la *loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie* de mai 2004 invite désormais, tous les trois ans, les branches professionnelles dans le cadre des négociations qui se tiennent, à prendre en compte la situation des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base.

La *loi relative à la fonction publique territoriale* de février 2007 permet de transposer les innovations de la loi de mai 2004 à la fonction publique territoriale.

L'*Accord National Interprofessionnel (ANI)* de janvier 2008 rappelle par ailleurs la nécessité de développer la formation de base vers certains salariés et demandeurs d'emploi dont le déficit de formation fragilise leur entrée, leur maintien, leur évolution ou leur retour dans un emploi.

Être en difficulté par rapport aux savoirs de base n'entrave en rien la motivation des personnes salariées et ne gêne en rien leur savoir-faire. Les personnes en situation d'illettrisme se sont construites dans leur travail, en famille, dans leurs loisirs sans savoir lire et écrire. Néanmoins :

- cette situation constitue un frein à leur mobilité et fragilise leur position dans un contexte de restructuration ;
- elle peut représenter un frein au développement, au bon fonctionnement de l'entreprise, qui peut connaître des incidents notamment à l'occasion de changements profonds dans l'organisation.

Enjeux

Faire de l'accès aux formations à la maîtrise des compétences de base un facteur d'équilibre entre la mobilité professionnelle des salariés et la compétitivité des entreprises.

Cet enjeu concerne tous les secteurs qui prévoient des modalités de mise en œuvre adaptées à leur contexte :

- **Objectif 9.1 : les salariés du secteur privé**
- **Objectif 9.2 : les salariés des collectivités territoriales**
- **Objectif 9.3 : les salariés de l'Insertion par l'Activité Économique**

Calendrier : Année 1 + continu

Salariés du secteur privé

Contexte

La maîtrise des compétences de base s'inscrit depuis quelques années dans les objectifs de formation des branches professionnelles. L'ANLCL soutient et accompagne les branches professionnelles qui souhaitent engager leurs adhérents dans le développement des savoirs de base pour les salariés, notamment par le biais d'accords cadres nationaux déclinables dans chaque région avec les OPCA (Habitat Formation, FAF Propreté, Agefos PME, OPCAMS, FAF TT). Au-delà de ces accords au niveau national, les branches et les OPCA ont pu mobiliser d'autres appuis, notamment de la DRTEFP à travers le **programme EDEC** et plus récemment du **Fonds Unique de Péréquation (FUP)** qui a inscrit la formation aux savoirs de base comme domaine prioritaire.

Inscrite au PRDFP 2007-2013 (orientation 3.5), la maîtrise des compétences de base pour les salariés est une préoccupation partagée par la DRTEFP et la Région pour un meilleur accès aux formations par les publics de bas niveau de qualification. Cet axe est renforcé par la circulaire DGEFP n° 2008/01 du 3 janvier 2008 consacrée à *l'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés*, et encourageant l'élaboration conjointe d'un cadre cohérent d'intervention publique. Les financements existent, les actions menées ont montré des résultats satisfaisants, mais touchent un nombre limité de personnes au regard des besoins.

Enjeux

Changer d'échelle en renforçant les actions déjà connues et en étendant l'offre par l'implication de nouvelles branches et de nouveaux OPCA.

Publics concernés

Salariés de tous secteurs. Vigilance particulière pour les salariés des PME.

Objectifs prioritaires

1 - Bâtir un « guide-repères » à l'usage des acteurs.

Les expériences menées par les branches et OPCA et décrites dans les Fiches action montrent que certaines pratiques sont capitalisables et certaines modalités d'organisation pédagogique et logistique se stabilisent.

Le processus installé pour développer la formation de base en entreprise repose sur des logiques propres à chaque branche ou OPCA mais présente des caractéristiques communes et contient des leviers déterminants sur lesquels s'appuyer pour accompagner les nouveaux acteurs.

Le processus mobilise alternativement ou conjointement l'OPCA et l'entreprise, et se réfère communément aux étapes suivantes :

- la sensibilisation et la mobilisation des entreprises (OPCA) ;
- l'appui en expertise pour accompagner les entreprises à la démarche (OPCA et/ou appui extérieur) ;
- la définition des objectifs de formation et la recherche des prestataires (OPCA) ;
- le repérage et le positionnement linguistique des salariés concernés (Entreprise) ;
- l'organisation et le contenu pédagogique des formations : durée, lieu déroulement, approches et supports pédagogiques... Les **organisations modulaires** et les **formations reconductibles** sont généralement privilégiées pour promouvoir la faisabilité de la formation (OPCA, Entreprise) ;
- les bilans de formation (OPCA, entreprise) ;
- les financements mobilisables (OPCA, entreprise).

2 - Consolider l'offre d'appui technique.

Pour inscrire l'action des OPCA et des branches dans des perspectives durables et encourager les nouveaux acteurs à s'inscrire dans la démarche, il est nécessaire :

- de développer une offre d'accompagnement au montage technique et financier des projets,
- de concevoir un guide régional des dispositifs et ressources mobilisables.

Pilote/référent

DRTEFP, Région.

Partenaires mobilisables

OPCA, partenaires sociaux, organismes de formation, Centre ressources illettrisme, Mission régionale LCI, ANLCL...

Fiches action

- AGEFOS PME IDF
- OPCALIA IDF
- UNIFORMATION
- HABITAT FORMATION
- UNIFAF IDF
- FONGECIF IDF
- CAPEB

Fiches dispositif

- EDEC (DRTEFP)
- FUP (État)
- Formation des salariés de bas niveau de qualification (Région)
- Démarche de contractualisation Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (Région)
- Formation des formateurs de CFA (Région)

Salariés des collectivités

Contexte

La lutte contre l'illettrisme est inscrite par le CNFPT comme une priorité dans le cadre du plan régional de développement 2006-2008. Dans cette logique, il a signé une convention avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

« Les collectivités territoriales, notamment, les communes sont concernées à double titre par le phénomène de l'illettrisme. Elles doivent faire face à deux publics susceptibles d'être touchés par l'illettrisme : les administrés et leurs agents. ».

« 47 % des salariés des collectivités territoriales de catégorie C ont été recrutés sans concours. De ce fait, ceux en situation d'illettrisme ne sont pas identifiés ».

« Ces personnes sont compétentes dans leurs tâches quotidiennes mais l'absence de connaissances de base les empêche de s'adapter aux évolutions de contexte professionnel, technologique ou organisationnel ».

Extraits de la plaquette du CNFPT.

Le CNFPT 1^{ère} couronne a structuré une offre d'appui aux collectivités qui s'engagent dans une démarche d'accès aux formations de base.

Enjeux

Donner plus d'ampleur aux actions déjà développées en Ile-de-France.

Publics concernés

Personnes identifiées par la collectivité comme étant les plus éloignées de la qualification et des moyens de communication écrits (grandes difficultés à lire, écrire et à mettre en œuvre les compétences de base).

Objectifs prioritaires

- Ces objectifs se combinent avec l'orientation 3 consacrée à la mobilisation des acteurs et partenaires du monde économique.

1 - Informer et sensibiliser les décideurs.

Sensibiliser les élus et les responsables des actions en direction des administrés de ces collectivités au phénomène de l'illettrisme.

- S'appuyer sur la campagne d'information et de sensibilisation auprès des collectivités, lancée conjointement par le CNFPT et l'ANLCI.
- Promouvoir le stage « Sensibilisation au repérage des situations d'illettrisme en milieu professionnel » affiché au catalogue du CNFPT qui a pour vocation d'aider les responsables formation, les cadres des services RH, chefs de service, cadres de proximité et assistantes sociales de services du personnel à une meilleure prise en charge des situations d'illettrisme au sein de leur collectivité.

2 - Développer l'offre adaptée aux réalités des collectivités et de leurs agents.

Cette offre doit être de proximité et les formations doivent être montées à partir des supports professionnels propres aux agents des collectivités, notamment des communes.

- Construire des parcours de formation intégrés au plan de formation des collectivités.
- Favoriser une construction modulaire intégrant des paliers d'apprentissage.
- Développer une approche pédagogique intégrant des objectifs d'autonomie dans la vie professionnelle mais aussi sociale et citoyenne.
- La Région qui, au titre de la convention triennale avec le CNFPT va participer, pour ses propres agents, à la mise en œuvre de cet objectif stratégique.

Pilote/référent

CNFPT

Partenaires mobilisables

Mission Régionale LCI, ANLCI, organismes de formation, les communes, l'association des maires du département, les autres collectivités dont la Région.

Fiche action

- CNFPT 1^{ère} couronne

Salariés de l'Insertion par l'Activité Économique

Contexte

Chantiers d'insertion, régies de quartier, associations intermédiaires, entreprises d'insertion ou de travail temporaire d'insertion... le secteur de l'insertion par l'activité économique développe des activités qui répondent à double mission récurrente : développer une économie réelle et viable, apte à jouer le rôle de moteur d'intégration pour des personnes exclues socialement et professionnellement.

Plus de 300 structures s'inscrivent en Ile-de-France dans ce secteur, accompagnent chaque année plusieurs milliers de personnes sous contrat aidé, et doivent faire face aux difficultés linguistiques rencontrées par une frange importante d'entre elles, en actionnant des dispositifs de formation de droit commun faiblement adaptés à leurs réalités et leur fonctionnement.

Le CNLRQ et le Réseau CHANTIER École ont respectivement développé un dispositif d'appui pour accompagner leurs adhérents à la mise en place d'actions favorisant l'accès aux savoirs de base, qui se décline en Ile-de-France.

Passerelle vers le marché de l'emploi, le parcours d'insertion a vocation à reconstruire un candidat à travers un accompagnement social et professionnel renforcé qui peut intégrer une période de formation ou aboutir à l'entrée en formation.

L'accès aux compétences de base est contenu dans ce socle d'objectifs, mais trouve difficilement l'assise technique et financière nécessaire pour constituer une priorité au sein de chaque structure généralement de taille modeste.

Enjeux

Mutualiser les savoirs-faires et les moyens pour mieux inscrire les savoirs de base dans les parcours d'insertion.

Objectifs prioritaires

1 - Engager une démarche de concertation avec les têtes de réseaux de l'IAE.

À l'exclusion du CNLRQ qui a conclu un accord rattachant toutes les régies de quartier à une seule convention collective et un seul OPCA, la diversité des secteurs représentés dans l'IAE et donc des OPCA susceptibles d'intervenir rend difficile une action concertée.

Dans ce domaine, c'est la mutualisation d'une démarche de formation intra ou inter-réseau qui peut constituer un levier significatif par le relais des têtes de réseaux régionales :

- échanger sur les pratiques,
- définir des objectifs communs de formation mobilisant plus de candidats et reposant sur une base plus élargie de structures adhérentes aux mêmes OPCA,
- accompagner les têtes de réseau dans leur démarche de sensibilisation à la prise en compte spécifique des savoirs de base dans l'IAE par les branches concernées.

2 - Accompagner les OPCA dans la prise en compte de l'IAE au sein de leurs dispositifs d'accès à la formation de base.

Sont particulièrement concernées les branches du bâtiment, du nettoyage, du sanitaire et social, des espaces verts, de la restauration, et l'interprofessionnel, très représentées dans l'IAE.

3 - Aménager la commande publique régionale IRILL de la DRTEFP au contexte professionnel des personnes sous contrat aidé.

Les salariés sous contrat aidé sont éligibles au programme IRILL, mais les aménagements nécessaires à leur entrée en formation constituent une barrière.

- Introduire un volet spécifique « IAE » dans le cahier des charges IRILL favorisant une alternance.
- Mobiliser le CDIAE pour une bonne articulation des dispositifs.

Pilote/référent

DRTEFP.

Partenaires mobilisables

Région, DRASS, Conseils Généraux, Mission régionale LCI, OPCA, partenaires sociaux, têtes de réseau régionales de l'IAE.

Fiches action

- CNLRQ
- CHANTIER école IDF
- COORACE IDF

Fiches dispositif

- Démarche de contractualisation Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (Région)
- EDEC (DRTEFP)
- IRILL (DRTEFP)

Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville

Contexte

L'état des lieux des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme mené en 2006 a montré la nécessité de mieux introduire l'enjeu des savoirs de base dans les dynamiques territoriales concourant à la cohésion sociale et à l'égalité des chances. Le croisement de différentes échelles – territoires CUCS, bassins d'emploi, communautés d'agglomération, ... – implique la participation de nombreux acteurs dont les compétences réunies, qu'elles soient liées au droit commun ou à une politique spécifique, peuvent constituer des leviers déterminants, à condition d'adopter un certain nombre d'objectifs communs, sur la base d'une connaissance partagée des actions présentes ou à encourager. Des actions existent, mais leur manque de visibilité permet difficilement de répondre à cette exigence de concertation, et leur dilution au sein d'objectifs plus larges tend à limiter leur portée.

Enjeux

Donner plus de visibilité à l'enjeu des savoirs de base dans les dispositifs visant la cohésion sociale et territoriale.

Objectifs prioritaires

Mieux repérer les initiatives et les pratiques intégrant les savoirs de base dans des domaines touchant à la vie sociale, citoyenne, l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes en situation d'illettrisme.

1 - Développer une méthodologie et bâtir des outils de capitalisation.

Créer et animer un groupe d'acteurs réunissant des professionnels de la lutte contre l'illettrisme et de la cohésion sociale pour :

- construire des indicateurs et les outils de capitalisation par domaine et par territoire,
- recenser les différents financements mobilisés,
- mobiliser les services de l'État, des collectivités et les réseaux pour la remontée des informations,
- préparer un livret de capitalisation des actions.

2 - Capitaliser les actions et les financements dans les domaines de l'insertion sociale et l'accès à l'emploi.

- prévention des ruptures des parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes,
- accompagnement pour des publics demandeurs d'emploi de plus de 26 ans,
- accompagnement des publics de l'Insertion par l'Activité Économique,
- accompagnement des détenus et préparation à l'insertion,
- accompagnement au parcours d'insertion des personnes en très grande difficulté,
- réduction de la fracture numérique,
- accès à la qualification dans le cadre de la formation initiale et continue,
- prévention de l'isolement et aide à la mobilité.

3 - Capitaliser les actions et les financements dans les domaines de la vie sociale et citoyenne.

- exercice de la parentalité, suivi de la scolarité et implication dans la vie scolaire,
- éducation à la citoyenneté, au développement durable, au volontariat et la solidarité internationale,
- implication dans l'amélioration du cadre de vie et l'animation de quartier,
- développement des liens de solidarité intergénérationnels,
- pratiques sportives,
- aide aux démarches administratives et accès au droit,
- médiation familiale,
- lutte contre les discriminations
- accompagnement à l'insertion des publics rencontrant des difficultés spécifiques dont les personnes handicapées, les Gens du Voyage, les personnes âgées, les personnes en très grande difficulté sociale...

Pilote/référent

Préfecture de Région.

Partenaires mobilisables

Région, Mission régionale LCI, Mission pour l'égalité des chances, DRASS, DDASS, DRPJJ, DRSP, Conseils Généraux, collectivités locales, Centres ressources illettrisme, Centres ressources politique de la Ville têtes de réseaux associatives...

Calendrier : Année 1

Fiches action

- Préfecture de Paris (parentalité)
- AIDE (parentalité, fracture numérique)
- Compagnie des contraires (savoir-être pour l'emploi)
- DISP (formation des détenus)
- DDASS 95 (formation des publics en insertion)

Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base

Contexte

Le droit à la culture pour tous et le développement des potentialités d'expression artistique et culturelle des personnes ne maîtrisant pas l'écrit sont les objectifs de nombreuses actions culturelles.

Bien que les initiatives soient nombreuses, les actions culturelles et artistiques concourant à la lutte contre l'illettrisme bénéficient en général de soutiens ponctuels non reconduits et sont diluées dans des objectifs plus larges de cohésion sociale et territoriale. Elles sont donc peu visibles, peu capitalisées, et les savoir-faire sont de fait peu partagés.

Les pratiques culturelles prennent dans le même temps une place croissante dans les parcours de formation visant la maîtrise des savoirs de base, et font aujourd'hui partie intégrante de la commande publique de formation.

Enjeux

Préparer les cadres d'une concertation pour que la maîtrise des savoirs de base constitue un objectif mieux appréhendé par les responsables des politiques culturelles.

Faire de l'accès à la culture un moteur d'intégration des personnes en situation d'illettrisme dans les politiques territoriales en charge de la cohésion sociale.

Objectifs prioritaires

Mieux repérer et valoriser les initiatives soutenues et développées par le service public et la société civile liant la dimension culturelle et la maîtrise des savoirs de base.

1 - Développer une méthodologie et bâtir des outils de capitalisation.

Créer et animer un groupe d'acteurs composés de professionnels de la lutte contre l'illettrisme et de l'action culturelle pour :

- construire des indicateurs et les outils de capitalisation par pratique culturelle et par territoire,
- recenser les différents financements mobilisés et mobilisables,
- mobiliser les services de l'État, des collectivités et les réseaux la remontée des informations,
- préparer un livret de capitalisation des actions.

2 - Capitaliser les actions et les financements favorisant l'accès aux savoirs de base dans le champ culturel.

- accès aux livres (Actions des bibliothèques / médiathèques / médiateurs du livre, bibliothèques hors murs, lectures publiques, livre et parentalité...),
- accès aux musées, expositions, et aux scènes,
- pratique artistique (peintures/dessin, ateliers d'écriture, poésie, chant, musique, théâtre, danse, mode...),
- participation à la promotion et l'organisation d'événements culturels,
- etc.

Pour exemple, la politique régionale du livre, destinée à soutenir la création littéraire, peut :

- contribuer au financement d'actions collectives et interprofessionnelles,
- attribuer des subventions spécifiques en direction de projets visant la promotion du livre et de la littérature,
- créer un programme de résidence d'écrivains favorisant une relation vivante avec les habitants en lien avec une structure d'accueil (centre social, maison de quartier...).

Pilote/référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

Région, Mission pour l'égalité des chances, ACSE, Conseils généraux, collectivités locales, DRAC, DRDJS, DRPJJ...

Calendrier : Année 2

Fiches action

- DRDJS (« coins livres à Paris »)
- Emmaüs formation de base
- DRPJJ (« Bulle »)
- Compagnie des contraires

Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions

Contexte

Dans le cadre de leurs interventions, les acteurs de la cohésion sociale peuvent se retrouver sans le savoir en prise directe avec des situations d'illettrisme. Alors que les personnes concernées ont tendance à dissimuler cette difficulté, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des publics ne maîtrisent pas nécessairement cette problématique. Pourtant, ces professionnels peuvent jouer un rôle important auprès des personnes en situation d'illettrisme, par les relations de travail et de confiance qu'ils ont pu déjà installer avec elles dans la mise en place d'autres projets.

Peu sensibilisés et peu outillés pour repérer et introduire cette problématique dans leurs démarches, les professionnels de la cohésion sociale ne sont pas toujours en mesure de saisir toutes les opportunités de dialogue pour construire un parcours vers la formation de base.

Enjeux

Faire de l'accès aux savoirs de base un vecteur de mise en œuvre et de réussite des actions de cohésion sociale et territoriale.

Objectifs prioritaires

1 - Aider les acteurs à mieux cerner l'illettrisme et les difficultés rencontrées par les personnes concernées dans l'exercice de leur vie sociale, professionnelle et citoyenne.

Concevoir un guide de sensibilisation adapté au champ de la cohésion sociale et de l'action culturelle pour :

- repérer l'illettrisme et préparer avec la personne les étapes d'un parcours aboutissant à une formation,
- connaître les actions concourant à la lutte contre l'illettrisme et les mobiliser.

• *Cet objectif se combine avec l'Axe 3 consacré à la professionnalisation des acteurs*

2 - Accompagner les acteurs pour une meilleure prise en compte de l'enjeu des savoirs de base dans leur pratique professionnelle.

Développer une approche pédagogique intégrant la maîtrise des savoirs de base comme :

- levier d'un parcours d'insertion,
- élément d'un parcours de formation qualifiante, culturelle, artistique...,
- atout pour mieux faire valoir ses droits et s'impliquer dans la vie citoyenne,
- soutien à l'exercice de la parentalité,
- vecteur d'accès à la culture,
- moteur d'une dynamique de solidarité,
- etc.

Pilote/Référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

Centres ressources illettrisme, organismes de formation, réseaux associatifs, etc.

Calendrier : Année 3

Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée

Contexte

La diversité des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou professionnels de terrain, et l'étendue des terrains propices au développement de l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme, supposent l'identification en amont de différents leviers de mobilisation. Ces leviers combinent plusieurs logiques liées au développement territorial, la spécificité des domaines d'intervention, ou encore la représentativité des réseaux associatifs.

Enjeux

Inscrire l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les dynamiques des territoires et des réseaux.

Objectifs prioritaires

1 - Structurer et développer une offre régionale d'information de premier niveau.

Concevoir et proposer des modules courts d'information visant :

- la sensibilisation sur l'enjeu des savoirs de base dans les actions de cohésion sociale et territoriale,
- l'appropriation de la méthodologie de l'approche intégrée,
- la diffusion des supports méthodologiques conçus pour les professionnels (cf. objectif stratégique 1).

2 - S'appuyer sur des structures de développement territorial et les têtes de réseaux pour diffuser l'approche intégrée.

Proposer la diffusion de cette offre d'information dans le cadre de réunions techniques internes ou de cycles de rencontres professionnelles organisés notamment par :

- les réseaux de l'économie sociale et solidaire / de l'IAE,
- les réseaux de solidarité et de lutte contre les exclusions,
- les réseaux d'éducation populaire,
- les réseaux des bibliothèques / médiathèques,
- les réseaux de prévention et d'accompagnement à la parentalité,
- les associations d'élus,
- les équipes de développement local, les centres ressources politique de la ville,
- les PLIE, les Maisons de l'emploi,
- les réseaux de PMI, Les Unités d'action sociale,
- les réseaux de la politique de la ville.

3 - Rendre visible l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme dans les dispositifs mis en place par les responsables de politiques publiques territoriales.

Accompagner les responsables dans la programmation de leurs dispositifs en matière de lutte contre l'illettrisme à travers notamment :

- la Politique de la Ville,
- les Plans départementaux d'insertion,
- les programmes des services déconcentrés de l'État : DRASS/DDASS, DRDJS, DRPJJ, DRAC...
- les politiques culturelles.

Pilote/Référent

Préfecture de Région.

Partenaires mobilisables

Région, Mission régionale LCI, ACSE, Préfectures, Centres ressources illettrisme...

Calendrier : Année 3

Fiches dispositif

- CUCS volets emploi / réussite éducative / citoyenneté et prévention de la délinquance (État)
- Animation sociale des quartiers (Région)
- Soutien régional au démarrage de projets de lutte contre les exclusions (Région)
- Plan régional de soutien à la lecture publique (Région)

Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information

Contexte

Des outils et méthodes d'information sur l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme ont été développés à l'occasion de plusieurs campagnes organisées par l'ANLCL ou à l'initiative des régions pour accompagner la mise en place des plans régionaux. Si les actions d'envergure nationale permettent d'assurer les bases d'un message commun, l'atout des initiatives régionales réside dans la prise en compte des caractéristiques de chaque territoire par l'engagement affirmé des partenaires régionaux.

Enjeux

Déclencher une prise de conscience chez les Franciliens pour qu'ils osent parler de l'illettrisme et s'informer sur les réponses adaptées. « Dédratiser » l'illettrisme et « banaliser » l'accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base tout au long de sa vie.

Objectifs prioritaires

1 - Concevoir une campagne régionale de communication.

Mobiliser les compétences des services de communication des pilotes régionaux

La construction d'une campagne de communication nécessite la mobilisation de compétences spécifiques et la mutualisation des moyens. Pour ce faire, les services de communication de la Région, de la Préfecture, du GIP CARIF Ile-de-France et l'ANLCL sont prioritairement associés.

Déterminer les cibles prioritaires d'une campagne d'information

- Cible des personnes en situation d'illettrisme : se reconnaître et entreprendre des démarches plus poussées.
- Cible citoyenne : mieux identifier la problématique de l'illettrisme et ses effets dans la vie de tous les jours.
- Cible professionnelle : mieux identifier la problématique de l'illettrisme dans les relations professionnelles.

Privilégier des contenus d'information concrets et « en contexte »

Sans stigmatiser, le message doit permettre aux personnes de se reconnaître et aux professionnels et au grand public de mieux repérer l'illettrisme et ses manifestations, à travers des illustrations simples de la vie courante :

- autonomie dans la vie de tous les jours, suivi scolaire ;
- situation professionnelle et stratégie de contournement ;
- situation d'insertion professionnelle et stratégie de contournement.

Mobiliser les médias régionaux et locaux

- Radios, télévision (France 3 Ile-de-France – Tél. bocal – IDF TV) : spots - documentaires - témoignages, débat, diffusion des films réalisés par l'ANLCL...
- Presse : quotidiens régionaux, quotidiens gratuits, presse des collectivités territoriales, presse professionnelle, presse de l'économie sociale et solidaire...
- Saisir les événements temporaires et/ou itinérants (centres de vacances, maisons de quartier, bibliothèques...)

Diffuser les supports d'information en libre-service dans tous les réseaux d'accueil du public

- Mairies,
- Écoles et réseaux associatifs para et extra scolaires,
- Maisons de quartier,
- Service AIO,
- Centres d'action sociale, CAF, Dispensaires, centres médicaux, PMI,
- Bibliothèques, centres culturels, centres sportifs, etc.

2 - Créer d'un « visuel » déclinable sur tous les outils de communication mobilisés sur la lutte contre l'illettrisme.

- Construire une série de supports – affiches, « flyers », auto-collants, plaquettes... – comportant les mêmes repères graphiques et a minima un logo.
- Proposer aux professionnels de la lutte contre l'illettrisme de faire figurer ce visuel dans leurs documents courants de communication.

3 - Relancer l'information sur le Numéro indigo « illettrisme info service ».

La plateforme d'accueil téléphonique soutenue conjointement par le Ministère de l'emploi et l'ANLCL est régionalisée. Son rôle est particulièrement déterminant dans la gestion des contacts qui font suite aux campagnes d'informations.

Pilote/référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

Préfecture de Région, DRTEFP, Région, ANLCL, GIP CARIF, centres ressources illettrisme, presse.

Calendrier : Continu

Fiche dispositif

- Numéro Indigo « Illettrisme Info service » (État)

Promouvoir des actions territoriales de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics

Contexte

Le développement des actions formatives de sensibilisation au repérage de l'illettrisme et aux moyens d'agir s'effectue plus favorablement dans un environnement déjà pré-sensibilisé.

Enjeux

Organiser une information régionale permettant de promouvoir la formation au repérage de l'illettrisme et les moyens d'agir avec les personnes.

Susciter l'intérêt des réseaux de professionnels au moyen d'une approche intégrée à leurs cercles classiques d'échanges et d'information et favorable à une sensibilisation « en cascade ».

Objectifs prioritaires

1 - Construire un module de sensibilisation de premier niveau.

L'objectif est de proposer un temps très court d'information permettant une première approche de la problématique de l'illettrisme.

Outre les savoir-faire présents en Ile-de-France développés notamment par les centres ressources illettrisme pour répondre à des demandes locales, les efforts de mutualisation produits dans le cadre du Forum des pratiques de l'ANLCI permettent de compléter les pratiques et de préparer une démarche organisée pour un maillage plus large.

- *Cet objectif constitue le premier pallier de sensibilisation préalable aux actions formatives développées dans l'orientation 2 (objectif stratégique 16).*
- *Il se combine avec l'orientation 2 de l'Axe 2 consacrée à la mobilisation des territoires et des réseaux de la cohésion sociale.*

2 - Intégrer l'action dans les cercles de rencontres organisés par différents réseaux.

Créer des partenariats avec les différents réseaux pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme permettant la diffusion un module d'information d'une heure maximum, renouvelable au besoin, capable de s'adapter aux différents contextes et compatible avec les objectifs de leurs cycles de rencontres, notamment :

- les lieux d'accueil et de formation des professionnels,
- le « séminaire nouvel arrivant » des conseillers en Mission Locale,
- les rencontres territoriales et les forums organisés par collectivités, les réseaux associatifs...
- les réunions de quartier à destination des résidents,
- les « petits-déjeuners entreprise » et les rencontres de branches,
- les rencontres de l'AMF,
- les rencontres des chefs de projets Politique de la ville (IRDSU),
- les rencontres à destination des développeurs de l'insertion, des directeurs et équipes pédagogiques des CFA,
- intégrer cette information dans les modules de l'Offre Régionale de Formation (ORF) des personnels de CFA, dans le cadre des modules portant sur les relations avec les publics jeunes ou sur la pédagogie de l'alternance, voire mettre en place un module spécifique,
- etc.

Pilote/référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme, GIP CARIF.

Partenaires mobilisables

DRTEFP, Région, ACSE, Centres ressources illettrisme, ANLCI.

Calendrier : Année 1 + continu

Fiche dispositif

- Offre régionale de Formation des formateurs de CFA (Région)

Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes

Contexte

Le repérage de l'illettrisme est un enjeu d'autant plus fort que ses manifestations sont peu visibles, les personnes concernées ayant su développer des attitudes pour dissimuler leurs difficultés. Un ensemble d'outils, de supports et de formations ont été conçus à l'attention des professionnels qui, dans le cadre de leur mission d'accueil de publics, ont un rôle de relais déterminant à jouer. Mais bien au-delà du repérage, l'enjeu consiste à installer un climat favorisant le dialogue permettant ensuite une orientation et un accompagnement adaptés.

Enjeux

Structurer et animer une offre régionale de formation basée sur la mutualisation des méthodes et des outils et la mobilisation de relais intermédiaires sur les territoires.

Mobiliser les réseaux de l'AIO et de l'insertion sociale et professionnelle pour intégrer la fonction de repérage et d'orientation des personnes en situation d'illettrisme.

Objectifs prioritaires

1 - Systématiser la prise en compte des savoirs de base dans les pratiques professionnelles d'accueil et d'accompagnement.

- Capitaliser les outils et méthodes de formation.
- Mettre en place des groupes de travail intra ou inter-réseau de l'AIO / professionnels de la lutte contre l'illettrisme pour bâtir un référentiel de formation qui intègre les supports de travail usuels des différents acteurs : Missions locales, CIO, Maisons de l'emploi, ANPE, PLIE, antennes VAE, Unités d'action sociale, têtes de réseaux associatives... Ces réunions pourront s'inscrire dans le cadre de l'animation régionale des réseaux de l'AIO, conformément au PRDFP.
- Structurer et coordonner le réseau des formateurs.

2 - Garantir la visibilité et l'accessibilité de l'offre régionale de formation des acteurs.

- Mettre en place des supports d'informations réguliers et à jour, en utilisant les outils déjà à disposition, et notamment multimédia : sites intranet des différents réseaux, site du GIP CARIF...
- Mobiliser les financeurs de l'AIO, les responsables territoriaux du service public de l'emploi et les têtes de réseaux associatives pour intégrer l'enjeu de la formation au repérage dans leurs dispositifs de formation continue. Le PRF des missions locales propose déjà un module sur le repérage des personnes en situation d'illettrisme et cette formation pourrait être étendue aux autres structures de l'AIO (maisons de l'emploi, PLIE...).
- Sensibiliser les dirigeants des structures pour faciliter l'accès à la formation de leurs équipes.

3 - Identifier des « référents illettrisme » dans les réseaux de l'AIO et de l'insertion sociale.

Sensibiliser et former les référents à l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme dans les process d'accompagnement des personnes en insertion professionnelle.

Développer leur fonction de relais ressource thématique au sein de leur réseau :

- Veille sur l'offre de formation à la maîtrise des compétences de base disponible sur les territoires.
- Organisation des séances de pré-sensibilisation en partenariat avec les professionnels de la lutte contre l'illettrisme (cf. orientation 1) : à titre d'exemple, des réunions pourront être organisées à l'initiative de la Région, en mobilisant les référents illettrisme des missions locales et en présence des organismes de formation intervenant dans le cadre du dispositif AVENIR Jeunes.
- Mobilisation des équipes autour de l'enjeu d'une formation au repérage.

Pilote/référent

Région, DRTEFP (délégation progressive au GIP CARIF).

Partenaires mobilisables

Mission régionale LCI, DRANPE, DIRSN, ARML, PLIE, Centres ressources illettrisme.

Calendrier : Année 1 + continu

Fiches action

- GIP CARIF (PRF des missions locales)
- Savoirs et Formation
- AIDE
- Centre d'action sociale d'Athis-Mons (réseau linguistique)
- FNARS IDF

Fiches dispositif

- JAPD (État)
- Animation régionale de l'AIO (Région)

Professionaliser en continu les acteurs de la formation

Contexte

Professionaliser les acteurs de la formation, c'est proposer à la fois des lieux d'informations et d'échanges, et des dispositifs de formation continue.

En Ile-de-France, des actions de professionnalisation par l'échange de pratiques existent, mais la dynamique et la zone d'influence de ces projets ne sont pas en mesure de répondre aux besoins.

S'agissant de la formation de formateurs, les offres sont de deux natures :

- une formation universitaire diplômante qui représente un fort investissement de la part du formateur comme de l'organisme qui l'emploie,
- des formations courtes, proposées par des associations, en réponses à des besoins immédiats et concrets, nécessitant un investissement plus léger de la part du formateur mais faiblement reconnue en termes de qualification.

Enjeux

Développer une pratique de réseau francilien entre professionnels de la formation pour garantir la qualité de l'offre et étendre les sphères de sa diffusion.

S'appuyer sur le droit à la formation continue pour engager les professionnels dans des démarches individuelles de professionnalisation, et faire évoluer l'offre pour mieux répondre aux besoins pédagogiques.

Objectifs prioritaires

1 - Favoriser la professionnalisation des acteurs de la formation par l'échange, la mutualisation de pratiques et la création de nouveaux outils.

- Développer les échanges de pratiques entre les organismes de formation des dispositifs IRILL et AVENIR Jeunes, pour harmoniser les processus pédagogiques, de suivi et d'évaluation des formations.
- Mettre en place et animer sur les territoires des cycles de rencontres de professionnels de la lutte contre l'illettrisme.

2 - Inscrire durablement le Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI dans les dynamiques de territoires.

Faire connaître et partager les pratiques qui réussissent, dans tous les domaines de la lutte contre l'illettrisme, mutualiser et de valoriser ce qui marche, et développer des processus de professionnalisation afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions.

3 - Faciliter l'accès aux formations de formateurs et rendre visible l'offre disponible.

- Favoriser les logiques de formation inter-organismes reposant sur les plans de formation internes et en collaboration avec les OPCA.
- Répertoire l'offre de formation de formateurs présente en Ile-de-France, assurer sa mise à jour régulière et sa diffusion auprès des professionnels.
- Aider à une meilleure adaptation de l'offre aux besoins et contraintes des professionnels.

4 - Accompagner les organismes dans leurs réponses pédagogiques vers les salariés.

En partenariat avec les branches, mutualiser les savoir-faire et aider les professionnels à mieux prendre en compte les contraintes et les réalités du monde économique dans leur ingénierie de formation.

Pilote/référent

GIP CARIF, Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Calendrier : Continu

Partenaires mobilisables

DRTEFP, Région, Centres ressources illettrisme, OPCA, ANLCI.

Fiches action

- Emmaüs Formation de base
- Université Paris V - René Descartes

Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique

Contexte

Il existe des données sur l'illettrisme en Ile-de-France, mais elles gagneraient à être précisées en continu pour servir les enjeux et les acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Afin d'adapter la politique régionale en matière de lutte contre l'illettrisme au plus près du besoin des personnes concernées, il apparaît nécessaire de suivre l'évolution de ces indicateurs et de les approfondir

Enjeux

Réunir des données et informations et constituer une veille régulière permettant :

- de mieux connaître et mesurer l'illettrisme dans la région,
- de mettre en perspective cette problématique au regard des préoccupations de décideurs régionaux en matière d'emploi, de formation, de développement économique, d'insertion, ou de cohésion sociale.

Objectifs prioritaires

1 - Créer un Observatoire de l'illettrisme en Ile-de-France.

L'Observatoire prend la forme d'un groupe de travail ad hoc, mandaté par le Comité de pilotage pour décliner un programme de travail en matière d'observation statistique.

Ses travaux sont animés par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme (*cf. chapitre III*).

Ce groupe de travail est constitué des institutions régionales qualifiées en matière d'observation, notamment l'INSEE Ile-de-France, l'OREF, le SEPES (DRTEFP), le service études évaluation de la Mission stratégie de la région. Il peut, le cas échéant et en fonction des besoins, s'associer les compétences des observatoires de branches.

2 - Mesurer l'illettrisme en Ile-de-France par la préparation de l'enquête IVQ 2009

Organiser dans le cadre de l'Observatoire la préparation de l'enquête IVQ 2009 en partenariat avec l'INSEE Ile-de-France.

Déterminer les modalités à privilégier pour une extension régionale (constitution d'un échantillon francilien, extension par départements, extension par secteurs d'activité...).

3 - Capitaliser les données statistiques complémentaires

Plusieurs supports doivent être étudiés et travaillés par l'Observatoire pour précisions et consolidations, notamment :

- les données de la JAPD,
- les données issues du repérage des personnes en situation d'illettrisme par les pôles de diagnostic en amont de l'entrée en formation.

4 - Articuler les données statistiques sur l'illettrisme et les données socio-économiques franciliennes

L'ensemble des données précisées et consolidées sur l'illettrisme en Ile-de-France doivent pouvoir être lues et analysées en regard de l'environnement socio-économique francilien et de ses évolutions. En ce sens, l'Observatoire doit articuler les données statistiques sur l'illettrisme et les données socio-économiques franciliennes afin de mettre en perspective cette problématique au regard des préoccupations de décideurs régionaux en matière d'emploi, de formation, de développement économique, d'insertion, de cohésion sociale.

Pilote/référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

Préfecture de Région, DRTEFP (SEPES), Région (Mission stratégie, MIPES), GIP CARIF-OREF, INSEE Ile-de-France, ANLCl, branches.

Calendrier : Année 1 + continu

Fiches dispositif

- IVQ
- JAPD

Mieux cerner les situations d'illettrisme

Contexte

La qualité des actions en matière de lutte contre l'illettrisme se conçoit en regard de la connaissance des réalités de l'illettrisme. Il existe de nombreux travaux sur l'illettrisme menés au niveau national ou par des structures de recherche. Plus rares sont les travaux d'analyse des besoins qualitatifs des publics en situation d'illettrisme en Ile-de-France. Dans une période récente, seuls les travaux du Forum des pratiques animé par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme à l'initiative de l'ANLCI ont pu connaître une ampleur régionale.

Enjeux

Mieux connaître la réalité de l'illettrisme pour construire l'action au plus près des besoins des personnes.

Objectifs prioritaires

1 - Capitaliser l'information existante sur les situations d'illettrisme en Ile-de-France.

Plusieurs dispositifs déclinés en Ile-de-France recueillent de fait de l'information qualitative sur les situations d'illettrisme, sans que cette information soit partagée. C'est le cas par exemple :

- du numéro Indigo : géré par un des deux centres de ressources illettrisme actuels, il permet d'identifier les profils et les demandes des personnes en situation d'illettrisme (ou de leur proche) qui appellent ;
- des pôles de diagnostics pour l'orientation en formation, notamment via « AVENIR Jeunes » ;
- des formations elles-mêmes : les organismes de formations sont en contact direct avec les publics et ont donc un regard sur les situations d'illettrisme des stagiaires.

2 - Contribuer aux travaux d'analyse conduits par les acteurs nationaux de la lutte contre l'illettrisme et les organismes de recherche.

Les acteurs nationaux de la lutte contre l'illettrisme et les organismes de recherche conduisent des travaux d'analyse auxquels l'Ile-de-France gagnera à s'associer, à la fois pour mieux connaître les réalités franciliennes, et mieux les appréhender dans le contexte national.

Ces travaux peuvent prendre plusieurs formes : monographies, suivi des parcours de formation et mesure de l'impact dans la vie sociale, professionnelle, citoyenne.

Pilote/référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

ANLCI, Région, DRTEFP, OPCA, branches, partenaires sociaux, société civile...

Calendrier : Année 2 + continu

Structurer un pôle ressources régional

Contexte

La mise en œuvre du plan suppose la restructuration de la fonction ressource au niveau régional en même temps que le déploiement d'un réseau d'appui territorial.

Enjeux

Accompagner la mise en œuvre des orientations du plan par un renforcement une offre régionale pérenne d'appui aux acteurs, coordonnée et adaptée aux besoins qualitatifs et quantitatifs.

Assurer les conditions de capitalisation et de diffusion des pratiques, outils, et méthodes développés en déclinaison du plan régional de lutte contre l'illettrisme.

Articuler cette offre régionale avec un réseau de relais territoriaux proposant un appui de proximité aux acteurs.

Objectifs prioritaires

1 - Créer un pôle ressources régional.

Le pôle ressource régional sur l'illettrisme est piloté par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme :

- il dispose de moyens ad hoc pour mettre en œuvre ses missions et s'appuie sur d'autres dispositifs ressources emploi / formation : le GIP CARIF, l'OREF, l'Observatoire de l'illettrisme notamment ;
- il associe les centres ressources illettrisme déjà en place à la définition et au déploiement de ses missions ;
- il s'inscrit dans le réseau national des Centres Ressources Illettrisme et peut en conséquence bénéficier et participer aux transferts de savoir-faire interrégionaux ;
- il assure l'interface entre les relais ressources territoriaux et la mission régionale de lutte contre l'illettrisme (cf. objectif stratégique 2).

2 - Définir les missions du pôle ressources régional et accompagner leur mise en œuvre.

Les missions du pôle ressources régional se déclinent comme suit (en référence au canevas national des Centres Ressources Illettrisme et aux besoins spécifiques franciliens) :

Information et orientation des professionnels.

Le pôle répond aux demandes émanant d'un public de professionnels et met à disposition une information actualisée portant sur l'offre de services et les ressources disponibles sur la région.

Elle prévoit aussi le développement et la diffusion de supports de communication.

Capitalisation et diffusion des ressources méthodologiques, pédagogiques et documentaires.

Cette mission s'entend par :

- la constitution et l'actualisation d'un fonds documentaire régional disponible et accessible aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme : ouvrages, outils et supports méthodologiques et pédagogiques ;
- l'animation, à la demande de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme, de groupes thématiques de travail ou de réflexion pour mutualiser et capitaliser les pratiques mises en œuvre par les acteurs régionaux et contribuer à les mettre en réseau.

Cette capitalisation porte notamment sur :

- la formation et les lieux de formation (pour une meilleure lisibilité de l'offre) ;
- les pratiques thématiques (cohésion sociale, insertion par l'activité économique, entreprises, réussite éducative...) ;
- les acteurs ressources existants ;
- les outils d'information et de sensibilisation ;
- les outils de repérage et d'orientation ;
- les outils de formation (le cas échéant).

Développement, animation, appui et coordination du réseau de relais territoriaux.

- Cf. objectif stratégique 21.

Pilote/référent

DRTEFP, Région.

Partenaires mobilisables

GIP CARIF, Mission régionale de lutte contre l'illettrisme, Centres ressources illettrisme, ANLCI.

Calendrier : Année 1

Contexte

La mise en œuvre du plan suppose le déploiement d'un réseau d'appui territorial en même temps que la restructuration de la fonction ressource au niveau régional.

Enjeux

Proposer une offre de proximité d'appui aux acteurs pour accompagner l'émergence des initiatives puis la mise en œuvre des actions à l'échelle locale.

Inscrire la proposition d'appui aux acteurs dans la pérennité et sur l'ensemble du territoire régional, au plus près de l'expression des besoins.

Articuler l'offre d'appui de proximité sur l'illettrisme avec les offres complémentaires des structures d'animation territoriales agissant sur des sujets connexes (emploi, formation, insertion, politique de la ville...).

Articuler l'offre d'appui de proximité sur l'illettrisme avec le pôle ressources régional.

Objectifs prioritaires

Un relais territorial prend la forme d'une mission confiée à une structure existante volontaire qui a déjà des activités connexes à la lutte contre l'illettrisme (Maisons de l'emploi, PLIE, centre de ressources politique de la ville...).

L'échelle « bassin d'emploi » est privilégiée pour permettre une réelle proximité.

1 - Préciser les missions des relais territoriaux.

Les pilotes du plan définiront, sur proposition de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme et en partenariat avec le pôle ressource régional :

- un tronc commun de missions des relais territoriaux, en précisant les moyens existants pour les mettre en œuvre ;
- un socle « optionnel » de missions pouvant être mises en œuvre de manière complémentaire à l'initiative des acteurs territoriaux.

Les propositions suivantes concernant les missions des relais territoriaux serviront la réflexion sur le « socle de base » :

- information de proximité et de premier niveau du grand public, des professionnels et des décideurs locaux sur l'illettrisme, les acteurs, les méthodes et les ressources existantes ;
- sensibilisation de proximité et de premier niveau des professionnels et des décideurs du territoire ;
- capitalisation de pratiques locales et/ou thématiques ;
- conseil au montage de projets.

En accord avec le pôle ressources régional et en fonction des missions premières ou expériences de la structure porteuse du relais, chaque relais territorial peut se spécialiser sur telle ou telle thématique de la lutte contre l'illettrisme (illettrisme et entreprise, illettrisme et cohésion sociale...).

2 - Identifier les relais territoriaux.

La démarche visant à identifier les relais territoriaux se déclinera en trois temps :

- constitution d'un cahier des charges précisant leurs missions ;
- proposition d'un « socle régional » de financement et de missions pour inciter au développement des relais, les territoires s'investissant par ailleurs financièrement pouvant ensuite proposer aux relais de développer des missions complémentaires ;
- identification des structures en mesure de répondre à ce cahier des charges, par exemple par un appel à projet.

3 - Accompagner la mise œuvre des missions des relais territoriaux et les mettre en réseau.

Le pôle ressources régional accompagnera les relais territoriaux par plusieurs moyens :

- qualification des professionnels en charge du relais territorial sur les enjeux de l'illettrisme ;
- mise à disposition d'une « mallette » d'outils d'information et de ressources documentaires, méthodologiques et pédagogiques (cette mallette fera l'objet d'une actualisation en continu) ;
- organisation d'échanges de pratiques et mise en réseau des relais locaux pour mutualiser et capitaliser les pratiques et les outils.

Pilote/référent

Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Partenaires mobilisables

Préfecture de Région, Région, DRTEFP, DDTEFP, Préfectures, collectivités.

Calendrier : Année 2 + continu

Dispositifs mobilisables

- Emplois Tremplin (Région)
- Convention Promotion de l'emploi, IRILL, CUCS, FSE (État)

Tableau synthétique par axe et orientation

| | ORIENTATION | OBJECTIF STRATÉGIQUE | PILOTE | CALENDRIER |
|--|---|--|-----------------------------------|-------------------|
| AXE 1 Développer l'accès aux formations de base pour sécuriser les parcours et anticiper les mutations économiques | OR1 - Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes | 1 - Adapter l'ingénierie pédagogique | Mission régionale LCI | Année 1 |
| | | 2 - Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes | Région / Mission régionale LCI | continu |
| | | 3 - Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi | Préfecture de Région | Année 1 + continu |
| | OR2 - Développer la concertation pour une offre régionale de formation | 4 - Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation | Préfecture de Région / Région | Année 1 |
| | | 5 - Partager les priorités en matière de commande publique régionale | DRTEFP / Région | Année 2 + continu |
| | | 6 - Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune | Mission régionale LCI | continu |
| | OR3 - Mobiliser et accompagner les acteurs et partenaires du monde économique pour changer d'échelle | 7 - Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base | DRTEFP | Année 1 + continu |
| | | 8 - Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions | DRTEFP / Région | Année 2 + continu |
| | | 9.1 - Accompagner les salariés du secteur privé dans leur mobilité professionnelle | DRTEFP / Région | Année 1 + continu |
| | | 9.2 - Accompagner les salariés des collectivités territoriales dans leur mobilité professionnelle | CNFPT | Année 1 + continu |
| 9.3 - Accompagner les salariés de l'Insertion par l'Activité Économique dans leur mobilité professionnelle | | DRTEFP | Année 1 + continu | |
| AXE 2 Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale | OR1 - Dresser une cartographie des actions de cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la LCI | 10 - Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville | Préfecture de Région | Année 1 |
| | | 11 - Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base. | Mission régionale LCI | Année 2 |
| | OR2 - Promouvoir l'approche intégrée de la LCI dans les actions de cohésion sociale et territoriale | 12 - Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions | Mission régionale LCI | Année 3 |
| | | 13 - Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée | Préfecture de Région | Année 3 |
| AXE 3 Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre | OR1 - Favoriser la prise de conscience sur la situation de l'illettrisme en Ile-de-France | 14 - Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information | Mission régionale LCI | continu |
| | | 15 - Promouvoir des actions de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics | GIP CARIF / Mission régionale LCI | Année 1 + continu |
| | OR2 - Professionnaliser en continu l'offre de service rendue aux personnes | 16 - Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes | DRTEFP / Région | Année 1 + continu |
| | | 17 - Professionnaliser en continu les acteurs de la formation | GIP CARIF / Mission régionale LCI | continu |
| AXE 4 Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs | OR1 - Mieux observer l'illettrisme | 18 - Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique | Mission régionale LCI | Année 1 + continu |
| | | 19 - Mieux cerner les situations d'illettrisme | Mission régionale LCI | Année 2 + continu |
| | OR2 - Structurer et développer un réseau territorial d'appui aux acteurs | 20 - Structurer un pôle ressources régional | DRTEFP / Région | Année 1 |
| | | 21 - Développer les relais territoriaux | Mission régionale LCI | Année 2 + continu |

PARTIE III

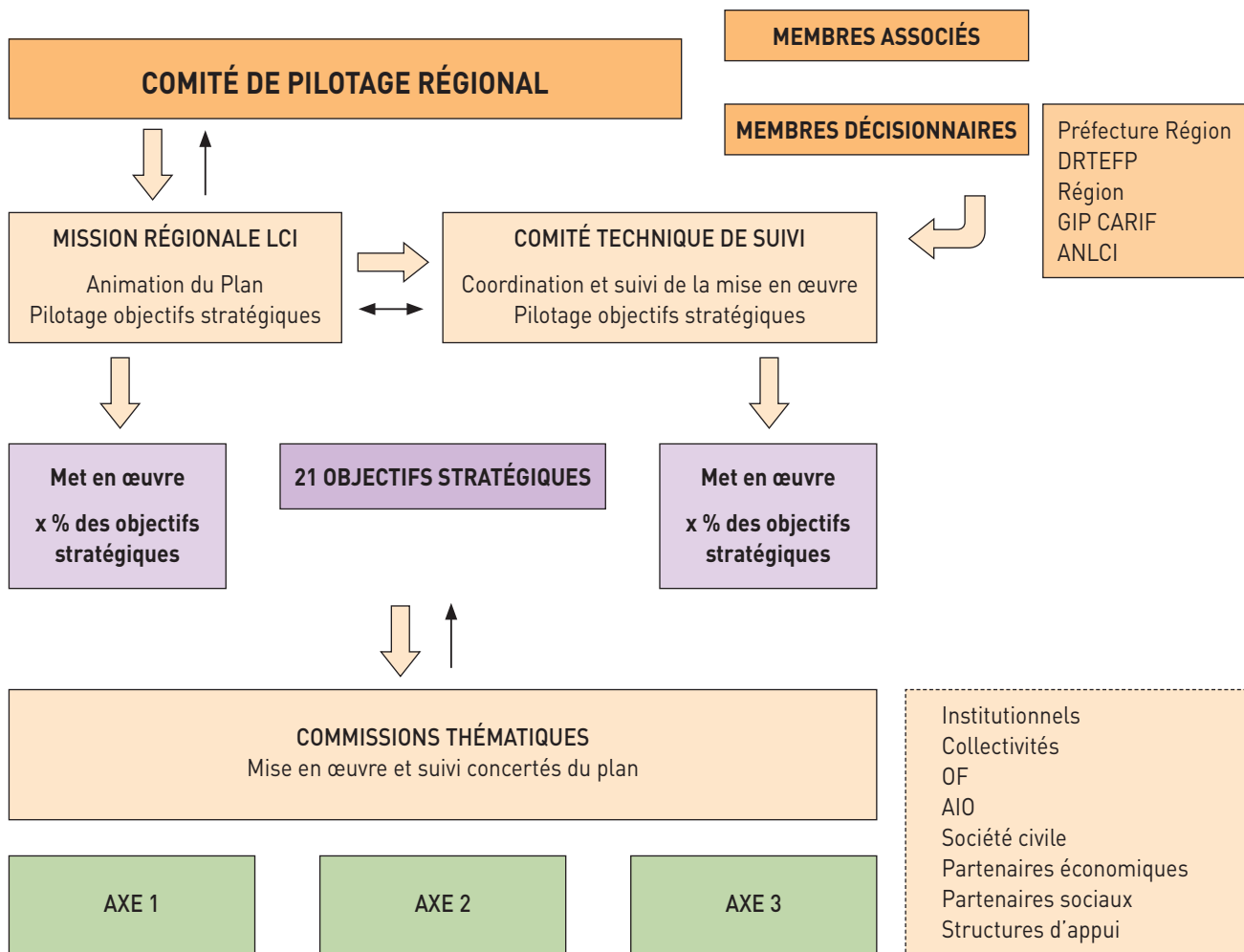
Instances et outils pour la mise en œuvre du plan

La démarche qui a abouti à l'élaboration du présent Plan régional de lutte contre l'illettrisme a été menée sous l'impulsion d'un comité de pilotage constitué en 2006 à l'initiative de la Préfecture de région et de l'ANLCI, avec un fort soutien de la Région.

Elle a été conduite et animée par la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Ce chapitre décline les modalités de pilotage, d'animation, de suivi et d'évaluation proposées pour faire vivre la stratégie et les actions de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France telles que définies dans le plan régional.

Organigramme de mise en œuvre du plan régional



PILOTAGE

Le pilotage du plan est assuré par le comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme.

Présidé par le Préfet de Région, le comité de pilotage du plan est composé :

- d'un collège de « **membres décisionnaires** » :
 - Préfecture de Région,
 - DRTEFP,
 - Région,
 - ANLCI,
 - GIP CARIF Ile-de-France.
- d'un collège de « **membres associés** » :
 - Services régionaux déconcentrés de l'État,
 - Préfectures de département,
 - Conseils généraux,
 - Établissements publics (ACSE, AFPA, ANPE).

Il a pour missions de :

- définir la stratégie de lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France, et notamment les axes et les orientations prioritaires du plan régional ;
- piloter sa mise en œuvre ;
- engager son évaluation.

Il se réunit deux fois par an.

Ses membres décisionnaires s'engagent à s'impliquer dans les instances de pilotage du Plan et contribuent à sa mise en œuvre. Ils co-pilotent la mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Ils ont la qualité de « pilote » de la mise en œuvre des orientations prioritaires du plan (*cf. la répartition des objectifs stratégiques par pilote en partie 4.5*).

ANIMATION

L'animation du plan régional de lutte contre l'illettrisme est assurée par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme en collaboration avec le comité technique et les commissions thématiques.

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme met en œuvre les décisions du Comité de pilotage.

Elle assure l'interface entre le comité de pilotage et les instances techniques créées pour les besoins d'animation et de mise en œuvre du plan régional.

Elle est placée sous la responsabilité de le (la) chargé(e) de mission régional(e) de la lutte contre l'illettrisme, elle-même nommée par lettre de mission conjointe du Préfet de Région et de l'ANLCI, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001.

Ses missions sont les suivantes :

- impulser, animer et coordonner les actions et initiatives des acteurs franciliens en déclinaison des orientations définies par le plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- être l'interlocuteur des services déconcentrés de l'État, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;
- appuyer, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et mettre en œuvre ses décisions ;
- préparer, piloter et animer le comité technique et les commissions thématiques ;
- coordonner la structuration de l'observatoire et planifier son activité ;
- coordonner l'offre d'appui aux acteurs sur les territoires ;
- coordonner l'ingénierie de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- coordonner l'information et la communication sur le plan régional ;
- contribuer à la mise à jour en continu de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs.

Le comité technique

Piloté et animé par le (la) responsable de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme, le comité technique réunit :

- Les représentants techniques du collège de « membres décisionnaires » du comité de pilotage :
Préfecture de Région,
DRTEFP,
Conseil régional,
ANLCI,
GIP CARIF.
- Des membres associés autant que de besoin et en fonction des ordres du jour.

Ses missions sont les suivantes :

- Accompagner dans la concertation les travaux de la mission régionale de lutte contre l'illettrisme :
 - aide à la mise en œuvre des décisions du Comité de pilotage ;
 - impulsion, animation et coordination des actions et initiatives des acteurs franciliens en déclinaison des orientations définies par le plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
 - actions d'information et de communication sur le plan ;
 - pilotage et animation des commissions thématiques ;
 - structuration de l'observatoire et planification de son activité
 - coordination de l'offre d'appui aux acteurs sur les territoires
 - coordination de l'information et la communication sur le plan régional
- Contribuer à la mise à jour en continu de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme
 - recueil des éléments de suivi et d'évaluation des objectifs stratégiques pour lesquels l'institution a été nommée pilote ;
 - diffusion en comité technique.

Il se réunit 4 à 6 fois par an.

Les commissions thématiques de suivi

Les commissions thématiques de suivi répondent à trois enjeux :

- réapproprier pour le plan la dynamique de mobilisation construite lors de son élaboration ;
- asseoir des partenariats d'actions pérennes ;
- garantir une mise en œuvre et un suivi concerté du plan régional.

Ces commissions sont au nombre de trois, et correspondent aux trois premiers axes du plan :

Commission 1 : Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

Commission 2 : Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

Commission 3 : Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre.

Elles sont co-animées par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme et les membres du comité technique.

Elles sont constituées des acteurs ayant rôle et compétences dans le champ thématique de la commission à laquelle ils sont conviés :

Institutionnels
Structures d'appui
Collectivités
Organismes de formation
Acteurs de l'insertion professionnelle
Acteurs de la société civile
Partenaires économiques
Partenaires sociaux

Les membres de ces commissions reçoivent mandat du Comité de pilotage pour toute la durée du plan régional.

Ces commissions ont pour missions de :

- impulser les actions et initiatives des acteurs franciliens en déclinaison des orientations définies dans l'axe du plan qui fait l'objet de la réunion ;
- Participer au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Chaque commission se réunit 2 fois par an.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le dispositif et les indicateurs de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du plan est coordonné par la mission régionale de lutte contre l'illettrisme.

Les représentants techniques des institutions nommées pilotes d'un ou plusieurs objectifs stratégiques renseignent les indicateurs de suivi et les diffusent régulièrement au comité technique. La mission régionale s'appuie sur ces éléments pour tenir à jour une base de données sur les réalisations du plan régional.

Les tableaux proposés en partie 4.4 proposent un calendrier de mise en œuvre et des indicateurs de suivi pour chaque objectif stratégique.

Le dispositif et les indicateurs d'évaluation

Le Plan régional de lutte contre l'illettrisme fera l'objet d'une évaluation au terme du premier cycle de sa mise en œuvre.

L'évaluation, qui concerne un plan de première génération, portera principalement sur :

- La mise en œuvre des 21 objectifs stratégiques.
- Les effets sur les 9 orientations prioritaires :
 - l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des personnes ;
 - le développement de la concertation pour une offre régionale de formation ;
 - la mobilisation et l'accompagnement des acteurs et partenaires du monde économique pour changer d'échelle ;
 - la capitalisation et la mutualisation des actions de cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme ;
 - la promotion de l'approche intégrée de la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale ;
 - la prise de conscience sur la situation de l'illettrisme en Ile-de-France ;
 - la professionnalisation en continu de l'offre de service rendue aux personnes ;
 - l'observation des situations d'illettrisme et des actions mises en œuvre ;
 - la structuration et le développement d'un réseau territorial d'appui aux acteurs.

Elle cherchera dans la mesure du possible à mesurer les impacts du plan sur :

- **La réduction de l'illettrisme en Ile-de-France,**
- **La sécurisation des parcours des personnes,**
- **L'amélioration de l'autonomie des personnes dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée.**

Les outils de suivi

| AXES | ORIENTATIONS | EFFETS ATTENDUS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|---|--|---|---|
| AXE 1 Développer l'accès aux formations de base pour sécuriser les parcours et anticiper les mutations économiques | OR1 Adapter l'offre de formation aux besoins des personnes | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur déploiement de l'offre de formation adaptée aux besoins des personnes et articulée aux réalités socio-économiques • Harmonisation de l'ingénierie de formation conduite en matière d'accès aux compétences de base • Réduction de l'illettrisme chez les jeunes adultes • Réduction de l'illettrisme chez les publics éloignés de l'emploi | 1 - Adapter l'ingénierie pédagogique |
| | | | 2 - Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes |
| | | | 3 - Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi |
| | OR2 Développer la concertation pour une offre régionale de formation | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination des dispositifs et création de passerelles dans les parcours • Diagnostic commun des besoins et orientations partagées en matière de formation • Meilleure répartition de l'accès aux formations sur les territoires | 4 - Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation |
| | | | 5 - Partager les priorités en matière de commande publique régionale |
| | | | 6 - Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune |
| | OR3 Mobiliser et accompagner les acteurs et partenaires du monde économique pour changer d'échelle | <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'OPCA, branches, partenaires sociaux, entreprises impliquées • Mutualisation et développement des moyens techniques financiers pour développer la formation de base en entreprise • Développement de l'accès aux formations de base pour les salariés et réduction de l'illettrisme en entreprise • Favoriser la mobilité professionnelle des personnes | 7 - Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base |
| | | | 8 - Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions |
| | | | 9.1 - Accompagner les salariés du secteur privé dans leur mobilité professionnelle |
| 9.2 - Accompagner les salariés des collectivités territoriales dans leur mobilité professionnelle | | | |
| | | 9.3 - Accompagner les salariés de l'Insertion par l'Activité Économique dans leur mobilité professionnelle | |

| INDICATEURS DE SUIVI / MISE EN ŒUVRE | PILOTE | CALENDRIER |
|--|--------------------------------|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres entre les principaux financeurs publics sur la mutualisation de la phase diagnostic et des pré-requis pédagogiques • Rencontres entre professionnels de la formation pour mutualiser les savoirs-faire en matière de diagnostic et d'ingénierie de formation • Création d'un référentiel commun de diagnostic des besoins de formation • Création d'un socle commun de pré-requis pédagogiques | Mission régionale LCI | Année 1 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Catalogue des dispositifs de formation accessibles aux jeunes adultes / diffusion • Support d'information spécial 16-18 ans / diffusion • Nb. Actions de sensibilisation de 1^{er} niveau auprès des professionnels de l'AIO • Cycle de rencontres entre les acteurs de la formation et de l'insertion des jeunes (Nb rencontres et Nb participants) • Nb. nouvelles actions (création ou développement) Nb. de jeunes entrés en formation | Région / Mission régionale LCI | Continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de l'offre de formation sur les territoires / diffusion aux acteurs • Réunion des instances de coordination territoriales emploi sur le thème de l'illettrisme (Préfectures, SPE, CUCS, CG...) • Nb. demandeurs d'emploi entrés en formation | Préfecture de Région | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Inscription de la LCI dans les plénières du CCREFP / nb de plénières concernées • Inscription de la LCI dans les commissions thématiques du CCREFP qui débattent du PRDFP / nb de sessions concernées | Préfecture de Région / Région | Année 1 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une grille commune de suivi et d'évaluation de la commande publique régionale • Réunions d'information des réseaux de l'AIO (Nb participants, types de réseaux...) • Animation territoriale des prestataires des marchés par le Pôle de ressources (Nb. réunions, nb. participants) | DRTEFP / Région | Année 2 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nb. Cercles d'échanges organisés sur les thèmes visés • Nb. Participants, structures, fréquences des rencontres | Mission régionale LCI | Continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Création de supports de communication vers les employeurs / diffusion • Nb. Réunions d'animation d'OPCA, branches, partenaires sociaux, entreprises • Création dun réseau de référents thématiques au sein des branches et des OPCA | DRTEFP | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nb. Rencontres formateurs / OPCA • Nb. Rencontres formateurs / entreprises • Nb. Formations de formateurs pour développer ingénierie de formation adaptée | DRTEFP / Région | Année 2 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Création du guide repères à l'usage des acteurs / diffusion • Nb. OPCA accompagnés dans la mise en œuvre d'un plan d'action / Nb d'actions de formation / Nb entreprises • Nb. accords cadres nationaux ANLCI / OPCA déclinés en Région • Nb. Accords État / branche et Région / OPCA conclus • Nb. Salariés entrés en formation | DRTEFP / Région | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nb. actions de sensibilisation des décideurs (élus et DRH) • Nb. collectivités engagées dans des actions • Nb. salariés entrés en formation | CNFPT | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nb. réunions inter-réseaux pour la mutualisation des moyens et Nb SIAE impliquées • Nb. OPCA sensibilisés à la mise en œuvre d'actions spécifiques vers l'IAE • Inscription de la Lutte contre l'illettrisme dans les réunions des CDIE / Nb rencontres concernées • Création du volet spécifique IAE dans IRILL • Nb. salariés entrés en formation | DRTEFP | Année 1 + continu |

Les outils de suivi

| AXES | ORIENTATIONS | EFFETS ATTENDUS | OBJECTIFS STRATÉGIQUES |
|---|---|--|---|
| AXE 2 Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale | OR1 Dresser une cartographie des actions de cohésion sociale et territoriale pouvant concourir à la LCI | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des domaines et des dynamiques locales pouvant agir en matière de lutte contre l'illettrisme | 10 - Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville 11 - Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base. |
| | OR2 Promouvoir l'approche intégrée de la LCI dans les actions de cohésion sociale et territoriale | <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la dimension « savoirs de base » dans des actions à finalité multiple • Mobilisation territorialisée des acteurs • Meilleure orientation des personnes en situation d'illettrisme vers des parcours de formation | 12 - Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions 13 - Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée |
| AXE 3 Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre | OR1 Favoriser la prise de conscience sur la situation de l'illettrisme en Ile-de-France | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du phénomène par le grand public, dédramatisation et engagement citoyen • Implication des réseaux de professionnels en contact avec les publics | 14 - Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information 15 - Promouvoir des actions de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics |
| | OR2 Professionnaliser en continu l'offre de service rendue aux personnes | <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une offre régionale de formation des acteurs mutualisée et relayée sur les territoires • Meilleur repérage et meilleure orientation des personnes en situation d'illettrisme vers des parcours de formation par les réseaux de l'AIO et de l'insertion sociale et professionnelle • Harmonisation des pédagogies et visibilité des offres • Développement d'une pratique de réseau francilien entre professionnels de la LCI pour garantir la qualité de l'offre et étendre sa diffusion | 16 - Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes 17 - Professionnaliser en continu les acteurs de la formation |
| AXE 4 Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs | OR1 Mieux observer l'illettrisme | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance et mesure de l'illettrisme dans la région • Partage du diagnostic et des priorités d'action par les décideurs • Meilleure connaissance par les acteurs LCI de leur environnement et meilleure définition de leur cadre d'intervention • Adaptation continue de l'ingénierie de la commande publique aux réalités et évolutions observées | 18 - Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique 19 - Mieux cerner les situations d'illettrisme |
| | OR2 Structurer et développer une offre d'appui aux acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences et des équipes de professionnels de la LCI sur les territoires • Développement d'un appui pérenne et de proximité aux acteurs • Émergence de nouvelles actions et mutualisation des pratiques | 20 - Structurer un pôle ressources régional 21 - Développer les relais territoriaux |

| INDICATEURS DE SUIVI / MISE EN ŒUVRE | PILOTE | CALENDRIER |
|---|-----------------------------------|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Nb. réunions d'acteurs pour bâtir la méthode de capitalisation / nb. acteurs / types d'acteurs Cartographie des actions et des financements dans les domaines de l'insertion sociale et l'accès à l'emploi. Cartographie des actions et des financements dans les domaines de la vie sociale et citoyenne. | Préfecture de Région | Année 1 |
| <ul style="list-style-type: none"> Nb. réunions d'acteurs pour bâtir la méthode de capitalisation / nb. acteurs / types d'acteurs Cartographie des actions et des financements favorisant l'accès aux savoirs de base dans le champ culturel | Mission régionale LCI | Année 2 |
| <ul style="list-style-type: none"> Création du guide de sensibilisation à l'illettrisme adapté au champ de la cohésion sociale Création du guide de l'approche intégrée | Mission régionale LCI | Année 3 |
| <ul style="list-style-type: none"> Création du module d'information de premier niveau sur l'approche intégrée Nb. de réunions d'information dans les réseaux / Nb. acteurs / types d'acteurs Nb. de programmes LCI inscrits dans les dispositifs de cohésion sociale, territoriale et politique de la ville Nb. actions ayant développé l'approche intégrée Nb. personnes accompagnées vers une formation | Préfecture de Région | Année 3 |
| <ul style="list-style-type: none"> Construction d'une campagne d'information avec les services communication État / région / ANLCI / GIP CARIF Contacts Presse / TV / radio Nb. articles, reportages, témoignages, débats... Création plaquettes / diffusion libre-service dans structures d'accueil du public Création du visuel régional des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme Nb. appels de la plateforme Indigo « illettrisme info service » | Mission régionale LCI | continu |
| <ul style="list-style-type: none"> Création du module d'information de premier niveau sur l'illettrisme Nb. réunions d'information dans les réseaux / Nb. acteurs / types d'acteurs | Mission régionale LCI / GIP CARIF | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des outils et méthodes de formation Nb. de groupes de travail AIO / professionnels LCI pour création du référentiel commun Nb. de référents illettrisme nommés dans les réseaux AIO Création d'un réseau de formateurs pour animation des modules Création / diffusions supports d'informations sur les formations des acteurs AIO Nb. actions / Nb. réseaux touchés / Nb. professionnels formés Nb. personnes orientées vers une formation / entrées en formation | DRTEFP / Région | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> Nb. rencontres de formateurs IRILL / AVENIR jeunes sur l'échange de pratiques Nb. cycles de rencontres entre professionnels de la LCI Mise en place du Forum Permanent des Pratiques en IDF / participation aux travaux nationaux Création de la cartographie de l'offre de formation de formateurs LCI / diffusion | Mission régionale LCI / GIP CARIF | Continu |
| <ul style="list-style-type: none"> Création de l'instance « Observatoire de l'illettrisme » mandatée par le COPIL Nb. réunions Observatoire Programmation IVQ 2009 et son extension régionale Création veille statistique trimestrielle d'indicateurs socio-économiques régionaux emploi / formation / développement économique Création veille statistique des données JAPD et capitalisation des données issues des OF et pôles de diagnostics | Mission régionale LCI | Année 1 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> Capitalisation données qualitatives en Ile-de-France Participation à des chantiers nationaux | Mission régionale LCI | Année 2 + continu |
| <ul style="list-style-type: none"> Création du pôle et définition de ses missions / Pôle piloté par la mission régionale LCI Création des relais territoriaux et organisation régionale des relais | DRTEFP / Région | Année 1 |
| <ul style="list-style-type: none"> Développement des relais territoriaux (Nb., couverture géographique, spécialité thématique, animation des relais...) Nb. d'actions de sensibilisation / information (structures, réseaux, professionnels, territoires...) Nb. actions de professionnalisation menées (nb. professionnels concernés) | Mission régionale LCI | Année 2 + continu |

Répartition des objectifs stratégiques par pilote

| PILOTE | AXES |
|-----------------------|---|
| Préfecture de Région | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 2 - cohésion sociale |
| | AXE 2 - cohésion sociale |
| DRTEFP | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| | AXE 4 - mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources |
| Région | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| | AXE 4 - mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources |
| Mission régionale LCI | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 1 - sécuriser les parcours |
| | AXE 2 - cohésion sociale |
| | AXE 2 - cohésion sociale |
| | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| | AXE 4 - mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources |
| | AXE 4 - mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources |
| | AXE 4 - mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources |
| GIP CARIF | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| | AXE 3 - convaincre, outiller les acteurs |
| CNFPT | AXE 1 - sécuriser les parcours |



| OBJECTIF STRATÉGIQUE | CO-PILOTE | CALENDRIER |
|--|-----------|-------------------|
| 3 - Saisir les leviers territoriaux pour les publics plus éloignés de l'emploi | | Année 1 + continu |
| 4 - Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation | Région | Année 1 |
| 10 - Capitaliser les actions de lutte contre l'illettrisme dans le champ de la cohésion sociale et de la politique de la ville | | Année 1 |
| 13 - Mobiliser les territoires et les réseaux de la cohésion sociale pour la diffusion de l'approche intégrée | | Année 3 |

| | | |
|--|--------|-------------------|
| 5 - Partager les priorités en matière de commande publique régionale | Région | Année 2 + continu |
| 7 - Sensibiliser les acteurs du monde économique aux enjeux de la maîtrise des compétences de base | | Année 1 + continu |
| 8 - Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions | Région | Année 2 + continu |
| 9.1 - Accompagner les salariés du secteur privé dans leur mobilité professionnelle | Région | Année 1 + continu |
| 9.3 - Accompagner les salariés de l'Insertion par l'Activité Économique dans leur mobilité professionnelle | DDTEFP | Année 1 + continu |
| 16 - Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes | Région | Année 1 + continu |
| 20 - Structurer un pôle ressources régional | Région | Année 1 |

| | | |
|---|-----------------------|-------------------|
| 2 - Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes | Mission régionale LCI | continu |
| 4 - Favoriser la concertation en continu entre les financeurs de la formation | Préfecture de Région | Année 1 |
| 5 - Partager les priorités en matière de commande publique régionale | DRTEFP | Année 2 + continu |
| 8 - Accompagner les employeurs et les organismes de formation dans la mise en œuvre conjointe d'actions | DRTEFP | Année 2 + continu |
| 9.1 - Accompagner les salariés du secteur privé dans leur mobilité professionnelle | DRTEFP | Année 1 + continu |
| 16 - Promouvoir chez les professionnels la fonction de repérage et d'orientation des personnes | DRTEFP | Année 1 + continu |
| 20 - Structurer un pôle ressources régional | DRTEFP | Année 1 |

| | | |
|--|-----------|-------------------|
| 1 - Adapter l'ingénierie pédagogique | | Année 1 |
| 2 - Encourager et diversifier la formation chez les jeunes adultes | Région | continu |
| 6 - Encourager les initiatives qui articulent les dispositifs et développer une culture commune | | continu |
| 11 - Capitaliser les actions liant l'accès à la culture et la maîtrise des savoirs de base. | | Année 2 |
| 12 - Outiller les acteurs de la cohésion sociale pour mieux repérer l'illettrisme et le prendre en compte dans les actions | | Année 3 |
| 14 - Capitaliser, concevoir et diffuser des outils d'information | | continu |
| 15 - Promouvoir des actions de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics | GIP CARIF | Année 1 + continu |
| 17 - Professionnaliser en continu les acteurs de la formation | GIP CARIF | continu |
| 18 - Organiser la mesure de l'illettrisme et la veille socio-économique | | Année 1 + continu |
| 19 - Mieux cerner les situations d'illettrisme | | Année 2 + continu |
| 21 - Développer les relais territoriaux | | Année 2 + continu |

| | | |
|--|-----------------------|-------------------|
| 15 - Promouvoir des actions de sensibilisation des réseaux en contact avec les publics | Mission régionale LCI | Année 1 + continu |
| 17 - Professionnaliser en continu les acteurs de la formation | Mission régionale LCI | continu |

| | | |
|---|--|-------------------|
| 9.2 - Accompagner les salariés des collectivités territoriales dans leur mobilité professionnelle | | Année 1 + continu |
|---|--|-------------------|

PARTIE IV

Actions capitalisées et dispositifs mobilisables

32 EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES EN ILE-DE-FRANCE

Reflet des initiatives déjà en place en Ile-de-France, l'ensemble des fiches-actions présentées dans ce chapitre a été capitalisé à l'occasion des travaux d'élaboration du plan régional.

Elles ne présentent pas l'exhaustivité des actions et initiatives franciliennes. Elles ont été choisies et conçues en raison de la pertinence au regard de l'objectif « illustratif » des axes, orientations et objectifs stratégiques du plan.

Ces fiches actions interviennent comme des outils pour accompagner les acteurs de la mise en œuvre du plan, avec un double objectif :

- Éclairer les pilotes sur des pistes de mise en œuvre pour réaliser les objectifs stratégiques pour chaque axe.
- Offrir des éléments, des modèles d'actions et des méthodes aux acteurs sur les territoires pour favoriser le développement de nouvelles initiatives.

23 DISPOSITIFS PUBLICS POUVANT CONCOURIR A LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Les dispositifs réunis dans ce chapitre font référence aux programmes mis en place par l'État et la Région, signataires du plan régional, pouvant aider à la mise en œuvre des 21 objectifs stratégiques retenus.

32 exemples d'actions menées en Ile-de-France

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

Jeunes

- Savoirs pour réussir Paris (Fondation Caisses d'Épargne) 74
- EPIDe (Établissement Public d'Insertion de la Défense) 75

Publics éloignés de l'emploi

- AIDE 76

Salariés

- AGEFOS PME IDF 77
- OPCALIA IDF 78
- UNIFORMATION 79
- HABITAT FORMATION 80
- UNIFAF IDF 81
- FONGECIF IDF 82
- CAPEB 83
- CNFPT 1^{ère} couronne 84
- CNLRQ 85
- CHANTIER École IDF 86
- COORACE IDF 87

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

Parentalité

- Préfecture de Paris 88
- AIDE 89

Fracture numérique

- AIDE 90

Accompagnement emploi / insertion

- Compagnie des contraires (savoir-être jeunes) 91
- Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires - DISP (formation des publics détenus) 92
- DDASS 95 (formation des publics en insertion) 93

Culture

- Direction Régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports - DRDJS (coins livres à Paris) 94
- EMMAUS Formation de base (pratiques artistiques) 95
- Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - DRPJJ (Bulles en fureur) 96
- Compagnie des contraires (pratique artistique) 97

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

Sensibilisation AIO

- GIP CARIF (Programme Régional de Formation des missions locales) 98
- Savoirs et Formation (sensibilisation ANPE du Val d'Oise) 99
- AIDE (sensibilisation des acteurs de l'AIO sur la communauté de commune de Chanteloup-les-Vignes) 100
- Centre d'action sociale d'Athis-Mons (réseau linguistique) 101
- FNARS Ile-de-France (sensibilisation au sein du réseau FNARS) 102

Professionnalisation de l'offre de formation

- Université Paris V (adaptation de l'offre de formation de formateurs) 103
- EMMAUS Formation de base (lieu ressources) 104
- GRETA GEFORME 93 (formation des formateurs du réseau GRETA) 105

SAVOIRS POUR RÉUSSIR (SPR)

Action d'accompagnement pendant le parcours
de réapprentissage des savoirs de base

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Association Savoirs pour Réussir Paris

Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité - 9, avenue René Coty - 75014 Paris - Tél. 01 58 40 44 01

Territoire : Paris

Partenaires

Les partenaires Institutionnels : Ministère de la Défense, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Conseil national des missions locales, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la pêche et de la ruralité, Enseignement catholique, Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité.

Les partenaires opérationnels : missions locales, centres de formation, centres d'action sociaux de la Ville de Paris, équipes de développement locales, école de la deuxième chance, clubs de Prévention, Antennes Jeunes, agences locales ANPE, Mission Générale Insertion Éducation Nationale...

Financement

Fondation Caisse Épargne et Ville de Paris.

Calendrier

Ouverture au public courant 2e trimestre 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

- Lier la maîtrise des savoirs de base à l'engagement dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle,
- Redonner le goût d'apprendre,
- Permettre aux jeunes de savoir pourquoi ils apprennent, c'est-à-dire ce qu'ils veulent faire des compétences qu'ils souhaitent acquérir.

Objectifs spécifiques

- Construire ou reconstruire un environnement psychosocial propice à l'apprentissage (approche des problèmes sanitaires et sociaux),
- Réconcilier les jeunes avec les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul, raisonnement logique) grâce à l'accompagnement individualisé et à la mise en place d'ateliers,
- Encourager ou faciliter une entrée ou un retour en organisme de formation,
- Soutenir les efforts des jeunes en cours de formation,
- Travailler tout au long du parcours du bénéficiaire à la réalisation de son projet personnel jusqu'à l'obtention d'un emploi durable et valorisant ou la création de sa propre activité.

Bénéficiaires

Jeunes filles ou garçons de 16 à 25 ans relevant de l'illettrisme, scolarisés ou non, identifiés lors des JAPD, dans les établissements scolaires, missions locales, CCAS...

Déroulement

Savoir pour Réussir intervient en amont de l'entrée en formation linguistique ou de mobilisation ou de qualification, puis pendant le cycle de formation des jeunes (qu'ils soient scolarisés, en recherche d'emploi ou en emploi).

Les tuteurs bénévoles formés par la Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité et encadrés par deux professionnels du secteur social accompagnent les jeunes individuellement tout au long de leurs parcours et établissent, si nécessaire, des liens avec les référents des jeunes (en mission locale, en ANPE...). Ils animent des ateliers collectifs de réconciliation avec l'écrit qui préparent les jeunes à l'entrée en organisme de formation.

Indicateurs d'évaluation

L'accès à l'emploi

L'accès à la formation

La réalisation du projet de vie personnelle

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Action en cours de lancement

Axes de progrès identifiés par le pilote

Projet en cours de mise en place, une année d'expérience permettra de définir les axes de progrès.

Pour 2009, recherche d'autres partenaires pour le fonctionnement mais aussi pour des actions avec par exemple le Département, la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (Appui Social Individualisé)...

EPIDe - CENTRES DÉFENSE 2^e CHANCE

Défense Deuxième Chance

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : EPIDe (structure centrale) - Mise en œuvre : Centre défense 2^e chance

Territoire : Deux centres en région Ile-de-France :

Montry (77 - capacité d'accueil 144 jeunes) ; Montlhéry (91 - capacité d'accueil 240 jeunes)

Partenaires :

Partenaires de l'orientation : bureaux et centres du Service National (qui organisent les JAPD – Journées d'Appel de Préparation à la Défense – au cours desquelles les appelés passent une batterie de tests qui permettent d'identifier les jeunes en difficulté scolaire, voire en risque de marginalisation), missions locales et PAIO.

Partenaires fonctionnels : collectivités publiques, entreprises, organismes de formation publics ou privés.

Financement : Les moyens de financement du dispositif sont assurés par le ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi. Les ministères de la Défense, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, de l'Agriculture détachent des personnels ou mettent à disposition des sites.

Calendrier : Les incorporations ont lieu en février, avril, juin, octobre, décembre.

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

La mission de l'EPIDe est d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, âgés entre 18 et 21 ans, en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global.

L'EPIDe intervient comme un maître d'œuvre agissant sur quatre composantes permettant l'insertion sociale et professionnelle, compte tenu du profil des jeunes volontaires : socialisation - formation - orientation - insertion.

Bénéficiaires

Jeunes volontaires âgés de 18 à 21 ans révolus

- sans qualification, ni emploi ;
- en situation de retard ou de difficulté sur le plan scolaire ;
- en règle avec la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) (pour les jeunes français) ;
- apte médicalement.

À savoir : Les jeunes de nationalité étrangère peuvent être admis dans les centres « Défense, 2^e chance » au même titre que les jeunes de nationalité française, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi.

Déroulement

Les centres « Défense 2^e Chance » proposent aux jeunes un parcours encadré, avec une discipline stricte définie par le règlement intérieur, des cours à effectif réduit (15 élèves en moyenne) et une organisation structurée dédiée à chaque établissement : un directeur, des enseignants, une équipe d'encadrement des jeunes et un personnel administratif.

Les volontaires signent un contrat pour une durée de 6 mois, renouvelable 3 fois au maximum. Ce contrat de « Volontariat pour l'Insertion » n'est pas assimilable à un contrat de travail.

Le programme pédagogique organisé sous forme de parcours incluant un accompagnement individualisé s'articule autour de 3 modules :

- Mise à niveau des fondamentaux scolaires (français, orthographe, mathématiques), enseignement adapté aux besoins de chaque élève, incluant une initiation à l'informatique et à la navigation sur Internet. Objectifs : faire acquérir aux jeunes le niveau du Certificat de Formation Générale (= niveau de l'ancien Certificat d'Études) ainsi qu'un diplôme d'initiation à l'informatique.
- Formation civique et comportementale conjuguant heures de cours et mise en application pratique quotidienne, incluant une formation aux premiers secours et une formation au code de la route. Objectifs : remise d'une attestation de formation civique et comportementale. De plus, les volontaires ayant effectué un séjour d'au moins 6 mois dans un centre « Défense, 2^e chance » peuvent obtenir le Brevet du Service Civil Volontaire.
- Pré-formation professionnelle en concertation avec les employeurs et les structures existant localement, devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'emploi qui recrutent : hôtellerie/restauration, BTP, services à la personne, transport & logistique, services aux entreprises, ... Objectifs : poursuite de leur apprentissage dans une filière de formation classique, aide pour trouver un emploi : CDI, contrat en alternance (apprentissage, professionnalisation), CDD égal ou supérieur à 6 mois.

S'ajoutent à ce programme des activités physiques, une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi qu'un apprentissage du respect de l'autorité.

Indicateurs d'évaluation

Taux de jeunes volontaires insérés à l'issue de la formation.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Axes de progrès identifiés par le pilote

Augmenter le taux d'insertion des jeunes à l'issue de la formation.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

A.I.D.E.

Former et accompagner les demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme
Optimiser les parcours de formation aux savoirs de base
des habitants de la ZUS quartiers La Noe et Feucheret

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Association A.I.D.E. - MEFE BP 23 - 2, mail du Coteau - 78570 Chanteloup-les-Vignes - Tél. 01 39 74 72 72

Territoire : Commune de Chanteloup-les-Vignes

Partenaires : Ville de Chanteloup-les-Vignes et État ACSE (politique de la ville), Conseil Général 78, Prescripteurs du réseau et professionnels de la MDE Amont 78

Financement : CUCS, ACSE, Conseil Général 78 (PDI)

Calendrier : 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

- Former et accompagner 25 personnes (objectif 2008) de Chanteloup-les-Vignes aux savoirs de base ; Du fait d'un investissement complémentaire des partenaires sur un financement CUCS et PDI ;
- Augmenter le nombre de stagiaires de la commune intégrant le Pôle Permanent de Lutte contre l'illettrisme (également prestataire dans le cadre du marché IRILL) ;
- Renforcer l'ingénierie d'accompagnement et les ressources à disposition des stagiaires par un renforcement des moyens affectés.

Publics cibles

- demandeurs d'emploi longue durée
- bénéficiaires de minima sociaux
- femmes au foyer
- femmes isolées

Déroulement

Entrées et sorties permanentes des publics sur l'action de formation.

Accueil : entretien préalable pour analyse des besoins de formation, en identifiant de manière précise les besoins relevant de l'alphabétisation ou du Français Langue Étrangère (FLE). Les candidatures qui relèvent de ces 2 derniers profils linguistiques sont orientées ou réorientées vers les plates-formes linguistiques spécifiques du territoire.

Évaluation-diagnostic : test de positionnement permettant ensuite de remplir une grille de positionnement. Cette grille est utilisée pour lister les savoirs acquis et ceux qui ne sont pas ou que partiellement maîtrisés. Elle est le point de départ de la formation.

Entretien et établissement d'un contrat de formation : la liste préalablement établie permet de définir avec la personne un plan de formation sous forme d'un contrat de formation individualisée. Ce contrat de formation répond aux besoins de la personne en termes de ré-apprentissages des savoirs de base, d'émergence et d'élaboration d'un projet personnel et professionnel.

Ce contrat de formation individualisée intègre « un livret stagiaire » regroupant :

- une charte d'engagement (règlement intérieur de la formation) signée par le stagiaire et le formateur référent,
- une grille de positionnement,
- un contrat de formation individualisée avec une attestation de début de stage,
- les travaux écrits réalisés par le stagiaire pendant le temps de sa formation,
- un portefeuille de compétences acquises,
- un dossier projet personnel et professionnel comprenant la ou les conventions de stage en entreprise permettant l'acquisition de compétences,
- une fiche de suivi de parcours post-formation.

Ce livret reste en possession du stagiaire à la fin de son stage de réapprentissage des savoirs de base, accompagné d'une attestation de fin de stage.

Déroulement de la formation

Un emploi du temps de référence est proposé au stagiaire dans lequel différents ateliers sont susceptibles de répondre à ses besoins spécifiques.

Le stagiaire intègre un groupe de travail après les entretiens initiaux d'évaluation.

Indicateurs d'évaluation

Indicateur de suivi : nombre de personnes issues de la ZUS entrées en formation (objectif 25 en 2008)

Indicateurs d'impact : taux de retour à l'emploi (objectif : 15 %) ; taux d'intégration dans des parcours pré-qualifiant ou qualifiant (objectif : 25 %).

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : 24 personnes de Chanteloup-les-Vignes ont intégré la formation en 2007 sur ce dispositif.

Axes de progrès : Les plaquettes de l'action devront être retravaillées pour en optimiser l'appropriation et la diffusion auprès des publics cibles (lexique à adapter).

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

AGEFOS PME

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : AGEFOS PME Ile-de-France - 11, rue Hélène - 75017 Paris - Tél. 01 40 08 16 00

Territoire : Ile-de-France

Partenaires

Les Centres Ressources Illettrisme : interviennent dans les actions de sensibilisation, dans la réalisation des diagnostics, dans l'organisation et le suivi de la formation.

Les organismes de formation : répartis sur toute la région, ils ont été identifiés pour leurs capacités à répondre à la problématique « Illettrisme en entreprise ». Ainsi chaque organisme est sollicité en fonction du secteur géographique de la demande.

La DRTEFP Ile-de-France / financement EDEC : soutien le dispositif et s'assure de la bonne réalisation des actions de formation

Financement : DRTEFP / EDEC ; F.U.P. ; Région

Calendrier : Depuis 2004

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

- Mise en œuvre de l'accord cadre national conclu entre l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme et le siège National de l'AGEFOS PME le 17 juin 2004.
- Coopération entre les centres ressources franciliens et l'AGEFOS PME Ile-de-France pour faciliter l'accès aux savoirs de base des salariés dans les entreprises franciliennes adhérentes d'AGEFOS PME Ile-de-France.

Objectifs opérationnels

- Rendre les salariés concernés capables d'accomplir de manière autonome les actes de la vie professionnelle et personnelle nécessitant l'aptitude à communiquer oralement et par écrit / lecture, écriture, et à compter calcul et raisonnement.
- Accompagner les entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME dans la mise en place d'actions de formation pour leurs salariés en difficulté linguistique de base. Les entreprises de moins de 250 salariés sont privilégiées.

Bénéficiaires

Salariés franciliens des entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME Ile-de-France.

Déroulement

- actions de sensibilisation des conseillers en formation de l'AGEFOS PME aux problématiques linguistiques en entreprise (réunion),
- rencontre et sensibilisation des entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME (diffusions de plaquettes d'information, mailing, entretiens individuels ou collectifs, ...),
- repérage et mobilisation des salariés en difficulté linguistique (entretien individuel, réunion d'information collective sur la formation, la sécurité, ...),
- organisation d'un diagnostic déterminant le profil linguistique et le besoin idéal en formation,
- mise en place d'un premier module de 50 h formation,
- organisation d'un diagnostic de fin de parcours déterminant l'évolution du salarié et les nouveaux objectifs à atteindre dans le cas où l'entreprise accepterait la mise en place d'un deuxième parcours.

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de suivi : nombre d'actions prévues par les Centres de Ressources Illettrisme (CRI) réalisées ; nombre de diagnostics réalisés ; nombre d'heures de formation ; nombre de salariés concernés.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

2006 :

- 67 % des actions de sensibilisation prévues par les CRI ont été réalisées
- 75 % de diagnostics réalisés par rapport à l'objectif initial soit 150 diagnostics
- 4 000 h de formation dispensées pour 90 salariés

2007

- 66 % des actions de sensibilisation prévues par les CRI ont été réalisées
- 84 % de diagnostics réalisés par rapport à l'objectif initial soit 228 diagnostics
- 5 600 h de formation dispensées pour 150 salariés.

Axes de progrès identifiés par le pilote

- Actions de sensibilisation et repérage (nouvelle plaquette, colloque, ...)
- Diagnostics (le dispositif doit suivre la demande croissante des entreprises)

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

OPCALIA 1001 Lettres

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : OPCALIA Ile-de-France - 7 rue de Madrid - 75008 Paris - Tél. 01 44 06 77 10

Territoire : National dont Ile-de-France

Partenaires : UNILEARN (OF ayant conçu 1001 Lettres) ; AFPA ; DRTEFP (dispositif EDDF puis EDEC), FUP

Financement : DRTEFP EDDF puis EDEC ; FSE

Calendrier : 2004-2007 : la démarche est proposée uniquement sur l'Ile-de-France.

Septembre 2007 - juin 2009 : la démarche est et sera proposée sur le territoire national (déploiement de la démarche 1001 Lettres au niveau du Réseau OPCALIA tant au niveau des territoires que des branches adhérentes au Réseau).

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

1001 Lettres est centré sur un dispositif pédagogique multimédia, modulaire et progressif, conçu par l'organisme UNILEARN, dont l'objectif est l'accès à la maîtrise des compétences de base pour les adultes salariés.

Objectifs opérationnels

- Améliorer et conforter les modes de raisonnement du salarié afin de développer son autonomie dans des situations d'apprentissage, professionnelles et personnelles, et favoriser ainsi son maintien et son évolution dans l'emploi
- Renforcer les connaissances fondamentales en français et mathématiques par un parcours de remise à niveau complet
- Approfondir des connaissances sur des domaines tels que les statistiques et la communication.

Bénéficiaires

1001 Lettres s'adresse à tout type de salarié, et en priorité à ceux qui souhaitent ou doivent améliorer et valider la maîtrise des savoirs courants, en vue de favoriser leur maintien dans l'emploi, l'adaptabilité à leur poste de travail et leur évolution professionnelle.

Déroulement

Mise en place dans une entreprise

- analyse des besoins de l'entreprise avec la direction et UNILEARN
- action de communication de la direction
- identification des salariés apprenants et des médiateurs (salarié de l'entreprise)
- formation des médiateurs dispensée par UNILEARN
- positionnement individualisé des stagiaires assuré par le médiateur (avec l'assistance éventuelle de UNILEARN)
- formation des stagiaires assurée par le médiateur
- bilan pédagogique qualitatif et financier établi par UNILEARN.

Mise en œuvre en inter-entreprise

1001 Lettres peut être proposé dans le cadre de partenariats avec des centres de ressources, par des organismes de formation tel que l'AFPA ou un APP : cela permet la mise en place de formations collectives inter-entreprise.

Le parcours de formation

Durée : en moyenne 80 heures.

Trois axes : apprendre à apprendre ; communiquer ; calculer

Méthodes pédagogiques :

- Un dispositif multimédia composé de 2 000 écrans interactifs et conviviaux, structuré en modules et exercices adaptés à l'environnement professionnel
- Un parcours de formation individualisé (défini à l'occasion du positionnement) et tutoré par un médiateur (qui peut être un salarié de l'entreprise, ou un formateur de SAVOIR PRO).
- Des séquences de formation en groupe de 4 à 5 salariés, animées par un médiateur, dans un espace dédié et en deux temps : un travail commun sur le module « apprendre à apprendre » (au cours duquel les modes de réflexion utilisés par chaque apprenant sont analysés et discutés en groupe) ; un travail individuel sur les différents modules en fonction du programme personnel fixé avec le médiateur. La durée de ces séquences peut varier de 2 à 3 heures.

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de suivi : nombre d'entreprises et de personnes concernées.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : Plaquette de communication ; CD ROM de présentation de 1001 Lettres

Le dispositif a concerné 302 personnes en 2006, dont 43 en inter-entreprise. 15 entreprises participantes de tous secteurs.

Axes de progrès identifiés par le pilote :

Professionalisation des acteurs et collaborateurs internes sur la thématique et la nécessité de maîtriser la compétence de base.

Action de communication en direction des entreprises (plaquettes, Magic cube, Mise en ligne d'une version démo sur le portail d'OPCALIA, participation à des manifestations sur le sujet).

Au niveau d'OPCALIA partenariat avec ANLCI et acteurs sur le sujet.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

UNIFORMATION

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : UNIFORMATION - 43, boulevard Diderot - 75012 Paris - Tél. 01 53 02 13 13

Territoire : National

Partenaires

Partenariats nationaux : IRILL, FSE, ANLCI

Existence d'une convention DGEFP - FSE - UNIFORMATION (2001-2005) dans un premier temps sur 5 régions pilotes dont l'Ile-de-France, puis élargie à la France entière.

Partenariats régionaux : Conseils régionaux, DRTEFP, FSE régional (mais pas en Ile-de-France), centres de ressource.

Financement : UNIFORMATION, FUP, EDEC, Région PACA, FSE régional

Calendrier : Depuis 2000

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Lutter contre l'illettrisme et bénéficier ainsi à la fois à la personne et à l'entreprise.

Bénéficiaires

Salariés dans les entreprises adhérentes à l'OPCA ayant repéré des besoins en matière de lutte contre l'illettrisme.

Déroulement

Depuis 2000, UNIFORMATION s'engage dans un plan d'actions :

1. Enquête sur les besoins de tous les secteurs professionnels adhérents, soit auprès de 25 000 entreprises
2. Mise en œuvre d'un dispositif en trois phases au service des entreprises :
 - Aider à l'identification des salariés concernés (sensibilisation préalable par un conseiller UNIFORMATION puis repérage réalisé par un organisme de formation)
 - Mettre en place l'accompagnement en entreprise
 - Prendre en charge des formations des salariés
3. Appui conseil aux entreprises grâce à des relais régionaux (conseillers d'UNIFORMATION, correspondants IRILL, correspondants de l'ANLCI) pour :
 - Monter des projets de formation
 - S'orienter vers des organismes de formation compétents
 - Rechercher des financements complémentaires au niveau régional

Indicateurs d'évaluation

Taux d'absentéisme quasi nul.

Demande des salariés et/ou des employeurs de poursuivre l'expérience sur l'année suivante.

Réelle amélioration des compétences professionnelle et reconnue par les clients.

Impacts au niveau social : suivi scolaire des enfants, autonomie lors des démarches administratives...

Vae DEAVS obtenue entièrement suite aux actions de formation aux savoirs de base : une dizaine de salariées à ce jour.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Sur la période 2000-2007 au niveau national : 150 000 heures de formation financées, 1 700 salariés formés, une centaine d'entreprises impliquées, 1,2 million d'euros consacrés par UNIFORMATION, 1,5 million d'euros cofinancés (FSE, État, régions), 0,7 million d'euros consacrés par les entreprises, des effets positifs mesurés auprès de tous les acteurs impliqués, salariés et employeurs

210 aides à domicile ; 178 travailleurs handicapés (ouvriers de production) ; 105 agents d'entretien ; 15 médiateurs ; 15 agents de tri ; 5 ouvrières blanchisseuses ; 4 maîtresses de maison ; 2 veilleurs de nuit ; 2 éducatrices...

Dans les secteurs suivants : aide à domicile ; milieu protégé ; petite enfance et crèche ; foyers d'accueil pour personnes en difficultés ; foyers de jeunes travailleurs ; insertion ; association de défense ; association sportive ; animation

Axes de progrès

Impliquer les très petites structures

Pérennisation des financements au niveau national et régional

Expérimentation puis déploiement

Développer la mobilisation des entreprises : en rassurant l'employeur des effets positifs pour sa structure et pour les salariés, les assurer sur leurs réelles évolutions de compétences professionnelles et les impacts positifs que celles-ci leur apportent en terme professionnel et social.

Mobiliser les branches professionnelles et les réseaux professionnels.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

HABITAT FORMATION

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : HABITAT FORMATION - 13/15, rue des Sablons - 75016 Paris - Tél. 01 53 65 77 77

Territoire : National

Partenaires : ANLCI

Financement

HABITAT FORMATION, FUP

Calendrier

Depuis 2003

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Lutter contre l'illettrisme et bénéficier ainsi à la fois à la personne et à l'entreprise.

Bénéficiaires

Salariés dans les entreprises adhérentes à l'OPCA ayant repéré des besoins en matière de lutte contre l'illettrisme.

Déroulement

L'aide est réservée aux entreprises adhérentes à HABITAT FORMATION à jour de leurs cotisations. Elle peut être apportée sur 2 registres : le financement d'actions de formation et de prestation de conseil. La demande ou les demandes d'une entreprise peuvent concerner soit du conseil, soit de la formation, soit du conseil et de la formation.

Le financement d'actions de formation

Ces actions peuvent concerner un ou plusieurs salariés ; elles ont pour objectif la remise à niveau des savoirs de base et relèvent de la lutte contre l'illettrisme (remise à niveau des savoirs de base), du français langues étrangères ou de l'alphabétisation.

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, et indépendamment des prises en charges individuelles, HABITAT FORMATION prend en charge 100 % des coûts pédagogiques, dans la limite de 7 500 € par entreprise.

Pour les entreprises de 10 salariés et plus qui confient la gestion de leur plan à HABITAT FORMATION et qui sollicitent la prise en charge des coûts pédagogiques, il est créé un crédit spécifique, distinct du budget du plan de formation et au plus égal à 50 % de ce budget.

Ce crédit spécifique est porté au maximum à 7 500 € pour les entreprises dont le budget plan de formation est inférieur à 15 000 €.

Le financement de prestations de conseil

L'appui d'un conseil externe spécialisé est particulièrement utile pour la conception et la mise en œuvre de telles actions (repérage des besoins, définition des objectifs, choix du prestataire de formation, accompagnement, évaluation de l'action...).

En collaboration avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, HABITAT FORMATION a sélectionné plusieurs cabinets de conseil et offre la possibilité de recourir gratuitement à 5 journées de conseil.

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de suivi : nombre d'entreprises, d'actions, de salariés concernés.

Indicateurs d'évaluation : diversité des secteurs d'activité d'entreprises impliquées ; impact sur les parcours de formation en entreprise.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Plus de 100 entreprises ont mis en œuvre près de 200 actions pour former 1 000 salariés dans des actions d'une durée moyenne de plus de 100 heures. Les actions, individuelles ou collectives, ont été engagées principalement par des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH), des Offices publics de l'habitat (OPH) et des Régies de quartier, au bénéfice de personnels d'entretien, de maintenance et de gardiens d'immeubles.

HABITAT FORMATION a réalisé une brochure permettant de capitaliser les expériences et ainsi de servir de ressource aux entreprises. Deux journées de retour d'expérience ont également été organisées.

Axes de progrès

Recherche d'aides pour la poursuite des financements, réédition de la brochure capitalisation, organisation de journées de retour d'expérience dans le but de communiquer sur les bonnes pratiques.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

UNIFAF

Action prioritaire Régionale : « Acquisition des savoirs de base avant parcours de qualification professionnelle »

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : UNIFAF Ile-de-France - 11, rue Carrier Belleuse - 75015 Paris - Tél. 01 44 38 58 00

Territoire : Région Ile-de-France

Partenaires : Prestataire : GRETA PMS (organisme de formation)

Financement : Fonds d'Intervention Régional d'UNIFAF Ile-de-France ; Fonds Social Européen jusqu'en 2005

Calendrier : L'action existe sous des modalités un peu différentes depuis 1996

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectif global : Permettre aux personnels les moins scolarisés de la branche de mieux s'intégrer dans leur contexte professionnel en capitalisant des acquis linguistiques de base et/ou en se préparant à un accès à une formation de niveau 5.

Objectifs opérationnels : Se remettre dans une dynamique d'apprentissage/ Stimuler et développer des compétences cognitives/ Acquérir les notions de base en français et en mathématiques dans la perspective d'autres apprentissages/ Acquérir des connaissances de base en hygiène et techniques professionnelles afin de mieux maîtriser son activité

Bénéficiaires

Agent du secteur sanitaire, social et médico-social

Niveau 1 : public relevant de l'illettrisme ou analphabétisme

Niveau 2 : public faiblement scolarisé

Niveau 3 : public ayant déjà des bases mais devant être étayées afin de viser un concours ou une sélection de niveau 5.

Déroulement

29 jours de formation par groupe d'octobre à juin.

Organisation de la formation

- 3 groupes de niveau accueillant chacun 10 à 15 stagiaires
- chaque groupe fonctionne sur une année de travail, d'octobre à juin, soit 29 jours de formation, soit environ 200 h
- un même participant peut renouveler sa participation une, voire deux années supplémentaires, sur le même groupe ou sur un groupe de niveau supérieur

Méthodes pédagogiques

La formation est précédée d'une évaluation individuelle de 2 h 30 environ, au cours de laquelle le formateur identifie les possibilités d'apprentissage de chaque stagiaire. Cette évaluation se fait à l'aide d'un outil spécifique d'évaluation des potentialités d'apprentissage.

La pédagogie active est ancrée sur la pratique professionnelle des participants.

Un accompagnateur identifié par l'entreprise est désigné au début de la formation, il reçoit une formation de 2 jours. Son rôle est de faciliter le transfert en situation de travail des compétences acquises en formation.

Indicateurs d'évaluation

Modalité d'évaluation :

- un test de positionnement des stagiaires au démarrage de la formation
- des évaluations formatives tout au long du parcours
- un bilan de satisfaction oral (par groupe de niveau) en présence du prestataire, des stagiaires et d'un représentant d'UNIFAF Ile-de-France
- un rapport d'évaluation annuel rédigé par le prestataire

Une refonte de nos critères et indicateurs d'évaluation est en cours.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Réalisations depuis 2001 :

Nombre de stagiaires bénéficiaires : 213 stagiaires et 114 accompagnateurs ; Nombre de groupes réalisés : 21 groupes répartis sur 3 niveaux ; Nombre d'heures effectuées : 42 600 h/stagiaires et 1 596 h/accompagnateurs

Axes de progrès identifiés par le pilote

Une évaluation conduite en 2007-2008 a permis d'identifier plusieurs axes de progrès :

Mieux distinguer la politique de « savoirs de base » de l'objectif de remise à niveau permettant d'accéder à un premier niveau de qualification ; Explorer les pistes de co-financements de cette action.

Réactualiser la gamme des objectifs opérationnels afin de les centrer sur des objectifs en lien avec leur contexte professionnel ; Développer une réelle alternance intégrant les activités professionnelles dans le parcours de formation. Renforcer le lien avec les établissements notamment par une collaboration renforcée entre l'apprenant, l'accompagnateur (issu de l'établissement), et l'organisme de formation ; Articuler davantage la dimension collective (dynamique de groupe) et individuelle (définition d'objectifs individuels) ; Renforcer l'évaluation des acquis ; Développer la communication autour de l'action en direction des établissements ; Suite à cette évaluation, une refonte du dispositif est en cours. Le futur dispositif devrait s'articuler en quatre étapes (une formation au repérage, une formation des accompagnateurs, une formation collective avec un parcours individualisé pour chaque apprenant (suite à une phase de positionnement) et enfin, une phase d'information et d'orientation afin de faciliter l'inscription de cette action au sein d'une trajectoire de formation.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

FONGECIF ILE-DE-FRANCE

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Fongecif Ile-de-France - 2 ter, boulevard Saint-Martin - 75498 Paris Cedex 10 - Tél. 01 44 10 58 58

Accueil du public : Place Johann Strauss - 75010 Paris

Territoire : Ile-de-France

Partenaires : Région, FUP, autres partenariats à définir

Financement : Fongecif Ile-de-France, Région, FUP

Calendrier :

Année 2008 pour le partenariat de cofinancement avec la Région

2008-2009 pour le projet cofinancé par le FUP

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

Contribuer à la sécurisation des parcours des salariés franciliens ne maîtrisant pas les savoirs de base.

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'information des publics prioritaires, en lien avec les branches et les entreprises.
- Définir et mettre en œuvre des prestations personnalisées pour ces publics dont la relation au domaine de la formation professionnelle est plus complexe et fragile.
- Orienter les salariés vers les dispositifs de formation les mieux adaptés en fonction de leur besoin et de leur projet professionnel.
- Développer un partenariat avec les organismes de formation spécialisés afin d'optimiser le coût et le contenu des actions de formation et de favoriser la prescription par ces organismes des prestations d'accompagnement et de financement proposées par le Fongecif.
- Favoriser le financement des congés individuels de formation sur les projets de lutte contre l'illettrisme.

Bénéficiaires

Salariés franciliens du secteur privé, en CDI ou en CDD, ou anciens titulaires de contrats à durée déterminée confrontés à des situations d'illettrisme et à des lacunes dans la maîtrise des savoirs de base.

Déroulement

Le Fongecif Ile-de-France et la Région ont signé pour 2008 une convention opérationnelle de cofinancement des congés individuels de formation (CIF). La Région intervient à hauteur de 3 000 € sur les coûts pédagogiques des CIF acceptés par le Fongecif, avec un montant maximal prévu de 1,3 million d'euros. Cette convention prévoit trois critères de cofinancement possibles, dont l'un est centré sur la question de l'illettrisme : « dont la demande [de prise en charge financière] concerne des formations de lutte contre l'illettrisme ou la mise à niveau des savoirs de base, quel que soit leur âge, exclusivement employés dans des petites et moyennes entreprises [...] ». Priorité est en outre accordée aux anciens titulaires de CDD.

Pour 2008-2009, un projet est mis en œuvre avec la participation financière du FUP. L'ensemble des objectifs opérationnels ci-dessus entrent dans le champ de ce projet. En particulier, le FUP intervient dans le cofinancement des CIF demandés par les salariés franciliens et permet la mise en place d'actions de partenariat et de sensibilisation des publics prioritaires.

Indicateurs d'évaluation

Évolution du nombre de dossiers cofinancés

Mise en place de nouvelles prestations pour les publics cibles (évaluation qualitative et quantitative)

Réalisation d'une étude d'impact à l'issue du projet

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Mise en œuvre du projet courant 2008

Axes de progrès identifiés par le pilote

Optimisation du coût des projets.

Amélioration de la complémentarité des prises en charge.

Amélioration de la sensibilisation des publics cibles.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

CAPEB

Étude et préconisations sur les besoins linguistiques en français dans les entreprises artisanales du bâtiment

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : CAPEB IDF

Territoire : région Ile-de-France

Partenaires

Prestataire : CLP (Comité de liaison pour la promotion de l'emploi)

Partenaires : ARACT / OPPBTP / AFPA / ANPE / Institut National de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

Financement : DRTFEP IRILL

Calendrier : Étude réalisée en 2007

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Consolider les compétences linguistiques et le développement de l'emploi

Bénéficiaires

Salariés du bâtiment

Déroulement

La CAPEB, en lien avec ses partenaires, a demandé à ce que soit conduite une étude sur les besoins linguistiques en français dans les entreprises artisanales du bâtiment. Cette étude, conduite à partir d'enquêtes auprès des entreprises, est assortie de préconisations pour l'élaboration d'une ingénierie de formation en la matière.

L'étude dresse **plusieurs constats** :

Sur les représentations :

- C'est la langue écrite, dans son aspect formel, et au niveau le plus micro, l'orthographe, qui est associée à l'idée de maîtrise de la langue française ;
- Les regards portés sur les productions linguistiques sont imprégnés de considérations « générales » et décontextualisées par rapport aux situations métiers ;
- Le souhait de formation en orthographe est plutôt dans une perspective de progrès personnel ;
- Les compétences langagières sont renvoyées à une maîtrise orthographique et du même coup à des compétences personnelles et non professionnelles
- La maîtrise de la langue fait partie de la sphère sociale et/ou privée.

Sur les besoins

- Au sein des chantiers pluri entreprises, c'est la compréhension orale qui se révèle comme compétence première, notamment par rapport aux consignes
- Développer des compétences écrites est nécessaire pour acquérir de l'autonomie et bénéficier de mobilité interne ou externe
- Le développement des compétences langagières ne peut que s'inscrire dans une logique « gagnant gagnant »

Des préconisations sont par ailleurs dressées :

- Faire évoluer les regards circulant sur la problématique linguistique au sein de l'entreprise et au-delà (syndicats, acteurs de la formation initiale et continue, acteurs de l'accès à l'emploi)
- Nommer la problématique « français compétence professionnelle » ou « français langue professionnelle »
- Le français langue professionnelle relativise les erreurs au profit de la compétence actionnelle (réussir à transmettre un message, communiquer une intention donnée, avertir sur un danger, se renseigner avant de prendre une décision – en face à face ou par téléphone – s'adresser à un client ou à un fournisseur de façon adaptée)
- Former les tuteurs (dans le cadre des contrats de professionnalisation), les acteurs de l'emploi et sensibiliser les OPCA
- Individualiser la formation, la centrer sur des micro-objectifs, l'intégrer dans la GPEC
- Faire valoir les atouts autonomie, polyvalence, reconnaître la compétence langagière en compétence professionnelle
- Inclure du français compétence professionnelle dans la formation en amont, dans les formations obligatoires, rendre visibles les compétences de communication requises

Indicateurs d'évaluation

Élaboration d'un plan d'action

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : Étude

Axes de progrès identifiés par le pilote

Cf. préconisations de l'étude

CNFPT (Délégation 1^{ère} couronne)

Formation « Pratique du français dans la vie quotidienne » à destination des agents de la fonction publique territoriale de catégorie C

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : CNFPT (Première couronne) - 145, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin - Tél. 01 41 83 30 00

Territoire : Collectivités de la 1^{ère} couronne

Partenaires : ANLCI

Financement : Cotisation 1 % formation

Calendrier : Depuis 2006

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Pour la collectivité :

- faciliter l'intégration, l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents les plus en difficulté avec l'écrit.

Pour les chefs de service :

- renforcer l'efficacité des communications professionnelles de son équipe et favoriser le maintien des compétences.

Pour les agents :

- Acquérir des compétences dans les savoirs de base en lecture et écriture
- Établir un lien entre les nouvelles compétences et leur transfert dans la vie quotidienne et professionnelle
- Prendre de l'assurance à l'oral : écouter, se faire comprendre, maîtriser la peur de s'exprimer devant le groupe, trouver les mots pour exprimer ses idées.
- Développer l'autonomie

Bénéficiaires

Personnes identifiées par les collectivités comme étant les plus éloignées de la qualification et des moyens de communication écrits (grandes difficultés à lire, écrire et à mettre en œuvre les compétences de base), relevant de l'illettrisme, de l'analphabetisme ou du français langue étrangère.

Déroulement

Un dispositif de formation individualisé

En fonction du besoin de formation des agents, 3 stages de 28 jours (168 h) sont proposés selon trois paliers d'apprentissages progressifs.

1. *Palier « découverte »* pour des agents non lecteurs ou très faible lecteurs français langue seconde, peu ou pas scolarisés dans la langue d'origine, et français scolarisés en France en situation d'illettrisme :
 - Développer l'autonomie dans la vie quotidienne et dans l'apprentissage.
 - Développer des compétences cognitives pour apprendre.
 - Mettre en place une réflexion, un savoir faire méthodologique.
 - Développer des stratégies de repérages dans les documents écrits, donner du sens aux écrits courants.
 - Acquérir la technique de lecture (décodage).
 - Apprentissage de la graphie et du système grapho-phonétique (correspondance entre son et graphie).
2. *Palier « exploration »* pour des agents lecteurs mais ne maîtrisant pas les connaissances de base à l'écrit (français langue seconde maîtrisant les compétences de base en lecture et écriture dans leur langue maternelle mais ne connaissant pas le code de l'écrit en français ou très peu, et les Français scolarisés en français, de niveau très faible à l'écrit mais sachant lire).
 - Développer les compétences en lecture : comprendre un écrit simple en relation avec la vie quotidienne.
 - Consolider les connaissances de base du système grapho-phonétique.
 - Sensibilisation aux variations orthographiques et grammaticales.
3. *Palier « appropriation »* pour des agents lecteurs avec des connaissances de base à l'écrit (français langue seconde ou français scolarisés en français ne maîtrisant pas les notions de base en orthographe ou très peu mais ayant une certaine aisance en lecture).
 - Acquérir les notions de base en orthographe et grammaire.
 - Écrire un message simple en respectant majoritairement le code orthographique.
 - Développer les compétences en lecture : comprendre avec aisance les écrits de l'environnement social et professionnel.

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de suivi : entrées en formation, abandons.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : Programmation au catalogue CNFPT 1^{ère} couronne en « inter » : une session en 2006 ; 3 sessions en 2007 ; 5 sessions prévues en 2008.

Actions en intra et en inter-intra réalisées à la demande des collectivités au fil de l'année.

Axes de progrès identifiés par le pilote

- renforcer la prise en compte des objectifs professionnels dans l'ingénierie, l'animation, le suivi et l'évaluation du dispositif de formation,
- identifier les financeurs et développer des partenariats financiers sur les territoires de la première couronne.

RÉGIES DE QUARTIER - CNLRQ et HABITAT FORMATION

Actions de lutte contre l'illettrisme destinées
aux salariés des Régies de Quartier

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartiers)

54, avenue Philippe Auguste - 75011 Paris - Tél. 01 48 05 67 58

Territoire : France entière

Partenaires : ANLCI

Financement : Plan de lutte contre l'illettrisme d'Habitat Formation ; et, selon les régies : PLIE, FLES, CUCS, EDEC...

Calendrier : Depuis 2003

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Une enquête qualitative nationale sur les salariés des Régies de quartier menée à l'initiative du CNLRQ en août 2006 révèle qu'un quart des salariés des Régies de quartiers ne sait ni lire ni écrire le français. De nombreuses Régies font ce constat préoccupant au quotidien et certaines ont engagé des actions depuis longtemps. Plus récemment, le soutien de Habitat Formation (l'OPCA des acteurs de la ville), qui a lancé un plan d'action de lutte contre l'illettrisme en 2003, a permis d'encourager et d'accompagner de nouvelles actions pour la promotion des savoirs de base et contre les difficultés linguistiques.

Les objectifs visés par le CNLRQ et Habitat Formation sont les suivants :

- Objectif 1 : Permettre aux salariés de la Régie d'acquérir et de maîtriser les savoirs de base ;
- Objectif 2 : Accroître par l'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture et expression orale), les possibilités d'insertion et d'évolution professionnelle ;
- Objectif 3 : Agir pour développer l'autonomie dans la vie quotidienne et l'épanouissement dans la vie personnelle et familiale.

Bénéficiaires

Salariés des Régies de Quartier.

Selon les contextes et la nature des difficultés, les Régies s'adresseront principalement à des publics en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, ou ayant un besoin en Français Langue Étrangère, voire de remise à niveau.

Déroulement

Repérage : le repérage des publics potentiellement bénéficiaires se fait au sein de la Régie par les accompagnateurs sociaux ou encore par les encadrants techniques ; plusieurs Régies s'appuient sur un repérage systématique opéré au moment de l'entrée à la Régie et qui porte sur l'ensemble des difficultés existantes.

Certaines Régies de quartier souhaitent faire faire un diagnostic spécifique en amont du montage de la formation. Le repérage et le diagnostic peuvent être alors réalisés par un cabinet de conseil, dans le cadre de la prestation financée par Habitat Formation.

Le déroulement de l'action

Selon les actions, les Régies orienteront les apprentissages autour de la lecture, de l'écriture, ou plus largement des savoirs de base. Quoi qu'il en soit, la maîtrise des savoirs de base se combine avec d'autres objectifs dans les actions mises en place (initiation code de la route, expression orale).

Une grande variété de pratiques : la plupart s'appuient sur des écrits professionnels (bulletin de salaire, règlement intérieur, convention collective, plan de ville...) et proposent des parcours individualisés. Elles sont centrées directement sur le développement des compétences professionnelles ou bien privilégient les échanges autour de thématiques de la vie sociale et personnelle pour susciter les « envies d'écrits ».

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de suivi : nombre de personnes formées, heures stagiaires.

Indicateurs d'évaluation (qualitatifs) : acquisition des savoirs de base, insertion et évolution professionnelle, autonomie et épanouissement dans la vie personnelle et familiale.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Depuis 2003, 50 Régies de quartier ont mis en place 110 actions de formation, 490 000 € ont été engagés par l'OPCA Habitat Formation au bénéfice de 887 salariés des régies (123 heures/stagiaire en moyenne).

Un guide « Agir contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française » a été publié en 2007 et réédité en 2008 grâce à l'aide du Fonds Unique de Péréquation. Le guide est en téléchargement sur le site www.regiedequartier.org

Axes de progrès identifiés par le pilote

- Inscription des financements dans la durée
- Mobilisation des salariés

CHANTIER école Ile-de-France

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : CHANTIER école Ile-de-France - 61, rue de la chapelle - 75018 Paris - Tél. 01 48 07 52 10

Territoire

5 sites à identifier en Ile-de-France, associant chacun, dans un rapport de proximité géographique :

- 1 structure porteuse d'un ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- 1 organisme de formation de lutte contre l'illettrisme

Partenaires : Chantier école national et DR Basse Normandie ; Centres de ressources Illettrisme Alcia et Ici et là ; Structures porteuses d'ACI ; Organismes de formation de Lutte contre l'illettrisme ; OPCA des structures porteuses d'ACI et des OF qui participent au projet ; DRTEFP et Région ; Fondations

Financement : DRTEFP (Convention sectorielle CHANTIER école IDF ; Programme IRILL - FSE) ; OPCA (Lignes de financements spécifiques selon les OPCA) ; Fonds de péréquation 2008/2009 ; Fondations ; Conseil régional IDF

Calendrier : Lancement en 2008

L'ACTION

Après une recherche-action sur l'illettrisme au niveau national, le réseau CHANTIER école s'appuie sur ses délégations pour mettre en œuvre dans les régions des projets de lutte contre l'illettrisme entre structures porteuses de chantiers et organismes de formation en savoirs de base. La Délégation IDF souhaite redéployer en 2008 l'expérimentation menée par la Délégation de Basse-Normandie.

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

Créer une dynamique de partenariat entre les structures porteuses d'ACI et des organismes de formation spécialisés en lutte contre l'illettrisme, autour de l'activité support des ACI, afin de favoriser le déploiement d'actions de repérage de l'illettrisme chez les salariés en insertion et de formations aux savoirs de base, à partir des activités de production.

Objectifs opérationnels

- Connaissance entre ACI et organismes de formation (OF) d'un même territoire, partenariat autour d'un projet.
- Permettre aux encadrants techniques d'être sensibilisés à la problématique de l'illettrisme, de pouvoir repérer des situations relevant de l'illettrisme et d'être accompagnés par des formateurs en savoirs de base pour faire de leur activité de production un support d'apprentissage concret.
- Permettre aux formateurs savoirs de base de profiter du support d'activité des ACI, motivant pour les personnes apprenantes, pour déployer une pédagogie d'apprentissage et de lutte contre l'illettrisme directement liée à l'emploi, aux savoirs et compétences professionnelles, aux postes de travail.
- Avec l'aide des OF en savoirs de base, faire des ACI des outils pertinents pour aider les personnes en situation d'illettrisme recrutées sur les activités et permettre ainsi au Réseau National CHANTIER école de répondre aux enjeux de la lutte contre l'illettrisme pour les publics accueillis sur les dispositifs d'ACI.
- Associer les différents partenaires en charge de la lutte contre l'illettrisme au niveau régional (DRTEFP, Mission régionale de l'ANLICI, Conseil Régional, Centres Ressources Illettrisme, etc.).
- Améliorer les savoirs de base des salariés en insertion en vue d'optimiser leur insertion sociale et professionnelle.
- Susciter des parcours de formation vers les OF chez les salariés en insertion.

Bénéficiaires

Pour l'action de professionnalisation : permanents des structures ACI par un travail partenarial entre les chantiers et les organismes de lutte contre l'illettrisme, sur la base de l'activité de production.

Pour la formation aux savoirs de base : salariés en insertion des chantiers d'insertion, à partir du support d'activité.

Déroulement

=> Constituer des binômes ACI / OF, dans une relative proximité géographique, sur des territoires identifiés (5 sites sont proposés), à l'échelle de la région.

=> Mettre en œuvre une formation élaborée et dispensée par les organismes de formation en savoirs de base aux encadrants techniques des ACI adhérents au réseau, permettant de délivrer une Attestation « Formateur interne spécifique illettrisme en ACI ». Cette formation répond d'un produit de formation conçu et expérimenté dans le cadre du projet mené par CHANTIER école Basse-Normandie, aujourd'hui intégré dans le catalogue de formation du Réseau national CHANTIER école. Le Réseau est ainsi en mesure de proposer aux organismes de formation et aux permanents des ACI cette formation. Deux intervenantes du Réseau peuvent accompagner les formateurs en savoirs de base des OF Franciliens dans la mise en œuvre de cette formation aux ACI.

=> Mettre en place des formations en savoirs de base à l'intention des personnes en situation d'illettrisme, en lien direct avec le support d'activité des ACI.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de structures mobilisées, d'encadrants et de bénéficiaires en insertion formés
- Production d'outils de repérage, de fiches d'analyse de travail (compétences et savoirs de base mobilisés)
- Amélioration des méthodes de repérage dans les chantiers d'insertion mobilisés, formalisation de démarches
- Niveau de réappropriation des encadrants techniques par la mise en œuvre de séquences pédagogiques concrètes

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : Action qui démarrera en 2008. Fin 2007 : mobilisation de la Mission Régionale LCI et des 2 CRI.

Repérage des chantiers d'insertion intéressés par le projet.

Axes de progrès identifiés par le pilote

- Favoriser la mutualisation des moyens financiers
- Inscrire les moyens financiers dans une logique de pérennisation du projet (reconduction annuelle)

COORACE Ile-de-France

Acquisition et maîtrise des bases de la langue française en lien avec les connaissances et les pratiques des services à la personne à domicile

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : COORACE Ile-de-France - 17, rue Froment - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 70 50

Territoire : région Ile-de-France

Partenaires : La Préfecture de Région ; Les AI ayant répondues au projet ; Le CRIF ; La DRTEFP ; Le GRETA (Prestataire) ; Coup de Main Paris (à l'initiative de l'action avant son extension dans le réseau)

Financement : Convention dans le cadre du DIIES de la Préfecture de Région prenant en charge les coûts pédagogiques et le salaire de 12 stagiaires.

Calendrier : Novembre 2007 – Juin 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

L'objectif général est de permettre aux salariés en transition professionnelle d'accéder au marché de l'emploi classique.

Objectifs opérationnels

- Acquérir les compétences en compréhension et expression orales, lecture, écriture, mathématiques, raisonnement logique, nécessaires à la vie quotidienne, sociale et professionnelle,
- Acquérir le vocabulaire professionnel,
- Restaurer son image et la confiance en soi,
- Prendre conscience de ses compétences et se mettre en situation d'échange de savoirs,
- Élargir son champ de compétences,
- Développer des méthodes de travail et de réflexion transférables en situation professionnelle,
- Enclencher un processus d'ouverture intellectuelle,
- Développer des savoirs faire techniques liées à des emplois au domicile (repassage, entretien du linge...),
- Développer des savoirs être comportementaux liés au statut de salarié (se présenter à un employeur, excuser un retard, rendre compte de son travail...)

... afin d'optimiser de nouvelles compétences en fonction de la nature des activités professionnelles.

Bénéficiaires

Formation pour 12 stagiaires.

Le public des SIAE, adhérent ou non au COORACE Ile-de-France, ayant pour projet professionnel de se diriger vers le secteur du service à la personne et rencontrant des difficultés d'illettrisme et/ou d'alphabétisation.

Déroulement

Rythme : 1 journée par semaine de novembre 2007 à juin 2008.

De nombreux supports et outils sont utilisés selon les besoins des stagiaires, notamment l'outil informatique.

Lors de l'une des premières séances de formation les résultats obtenus au test de positionnement sont reportés sur un carnet de bord. Le choix des objectifs à travailler prioritairement par chaque stagiaire est fonction de ces résultats.

Différentes évaluations jalonnent le parcours de formation.

Le bilan individuel nominatif fait apparaître :

- la motivation : régularité, participation, travail fourni en cours et en intersession
- la progression : les contenus abordés, les points forts, les points faibles, les points restant à travailler

En fin de formation chaque stagiaire est appelé, sous forme d'un écrit libre à donner son appréciation des effets formation dans sa vie professionnelle et personnelle.

Il est également proposé une démarche transversale, qui n'est pas une évaluation à proprement parler, mais plutôt une « mesure du changement » réalisée conjointement par le stagiaire et son référent. L'objectif est de travailler sur l'évolution du changement et non pas sur sa quantification.

Indicateurs d'évaluation

Carnet de bord donné aux stagiaires dès le début de la formation

Feuille de présence des stagiaires

Échanges avec les structures participantes au projet

Comité de pilotage à mi-parcours

Réunion de fin de projet

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : 12 stagiaires en formation

Axes de progrès identifiés par le pilote

Le financement a été accordé sur le postulat d'un projet innovant or il répond à une demande récurrente sur le territoire.

Les personnes habitant à l'extérieur de Paris ont eu des difficultés à accéder à ce projet, d'où la nécessité de l'essaimer dans les autres départements d'Ile-de-France. Un projet est en cours de gestation dans le département des Yvelines sud.

PRÉFECTURE DE PARIS

Action de lutte contre l'illettrisme en direction
des parents d'élèves - Illettrisme et parentalité

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Préfecture de Paris (correspondant illettrisme + délégué de l'État politique de la ville)

Territoire

Un quartier politique de la ville du territoire parisien

Partenaires

Rectorat de Paris ; établissement réseau ambition réussite ; organisme de formation ; acteurs quartier

Financement

Crédits ACSE régionaux délégués (sous réserve)

Calendrier

2008-2009

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs stratégiques

- Expérimenter une action de lutte contre l'illettrisme, ayant pour accroche la « parentalité », au sein d'un établissement réseau ambition réussite du territoire parisien.
- Agir tant sur l'amont (effets positifs sur la scolarité de l'enfant) que sur l'aval (remise à niveau des parents, resocialisation, insertion).
- Démontrer qu'une action avec des moyens rationalisés car mutualisés peut être efficace.

Objectifs opérationnels

Amener une douzaine de parents d'élèves à :

- Remettre à niveau leurs savoirs de bases
- Renouer le fil avec l'institution scolaire et le cursus d'apprentissage de leurs enfants

Bénéficiaires

Parents d'élèves du primaire

Déroulement

Mise en place de l'expérimentation avec l'équipe pédagogique de l'établissement RAR choisi, les acteurs sociaux du quartier politique de la ville, l'organisme de formation retenu et les institutionnels.

Deux modules : formation linguistique + module « parentalité » au sein de l'établissement.

Indicateurs d'évaluation

Au niveau de la formation : outil d'évaluation entrée/suivi/sortie prévu par l'organisme

Au niveau des liaisons parents et de l'établissement scolaire : ressenti de l'équipe pédagogique + questionnaire établi par les partenaires (2 phases : sortie du dispositif et à 6 mois)

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Lancement à la rentrée scolaire 2008.

Axes de progrès identifiés par le pilote

À préciser après la première année.

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

A.I.D.E.

Lutter contre l'échec scolaire en accompagnant
les parents en situation d'illettrisme

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Ville de Chanteloup-les Vignes

CCASS

Association A.I.D.E. - MEFE BP 23 - 2, mail du Coteau - 78570 Chanteloup-les-Vignes - Tél. 01 39 74 72 72

Territoire :

Commune de Chanteloup-les-Vignes

Partenaires

Membres de l'équipe de réussite éducative de Chanteloup-les-Vignes

Financement

CCASS

État : ERE 2007-2008

Calendrier

2007-2009

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

- Relier les démarches d'apprentissage des enfants et les démarches d'accompagnement et de formation des parents.
- Rendre les parents acteurs du suivi de la scolarité de leurs enfants.
- Développer une relation de coopération entre parents d'enfants scolarisés sur la commune et les animateurs intervenant dans l'accompagnement socio-éducatif des enfants (réseau de l'équipe éducative de Chanteloup-les-Vignes)
- Impliquer les parents en difficulté avec l'écrit dans une démarche de formation de base pour pouvoir améliorer le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Bénéficiaires

Les parents des enfants Chanteloup-les-Vignes âgés de 2 à 17 ans identifiés dans le cadre des cellules techniques primaires et secondaire d'appui de l'Équipe de Réussite Éducative.

Déroulement

- Organisation d'animations de sensibilisation des membres des cellules techniques d'appui de l'Équipe de Réussite Éducative - ERE (Primaire et secondaire),
- Recueil, via les acteurs de l'ERE, de l'expression des besoins des familles en lien avec les responsables de l'ERE
- Soutien des parents pour qu'ils puissent exercer leur rôle dans les apprentissages fondamentaux de leurs enfants,
- Proposer aux parents les plus éloignés de l'écrit de suivre une formation de réapprentissage des savoirs de base afin qu'ils renouent avec les apprentissages au moment où leurs enfants les découvrent (notamment pour les enfants entrant dans le cycle 2 des « Apprentissages fondamentaux »),
- Organisation des réunions et contrôle du dispositif par l'équipe de RE + appui technique du Pôle Permanent de Lutte contre l'Illettrisme d'A.I.D.E.

Indicateurs d'évaluation

Former 5 personnes dans le cadre de ce dispositif complémentaire (expérimentation).

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Les membres des deux cellules techniques d'appui ont été sensibilisés.

Deux personnes sont entrées en formation en décembre 2007.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Sensibiliser in situ les professionnels de la Petite Enfance (Crèches municipales et associatives, Halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles), et diffuser de nouvelles plaquettes, plus adaptées aux familles.

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

A.I.D.E.

Former les personnes en situation d'illettrisme à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), lutte contre la fracture numérique

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Association A.I.D.E - MEFE BP 23 - 2, mail du Coteau - 78570 Chanteloup-les-Vignes - Tél. 01 39 74 72 72

Territoire : Communauté de communes des deux rives de la Seine

Partenaire

Les partenaires du réseau de la Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Entreprise (Communauté de communes des deux rives de la Seine)

La ville de Chanteloup-les-Vignes

Financement

ACSE CUCS

PDI CG 78

Calendrier : 2007- 2009

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

- Permettre aux personnes en situation d'illettrisme de la ZUS de développer des savoirs faire dans le domaine des TIC.
- Valider ces savoirs faire et pouvoir les transférer par la suite dans le monde du travail.

Objectifs opérationnels

- Sensibilisation des publics à l'intérêt d'utiliser les TIC dans la vie quotidienne et professionnelle,
- « Démystification et familiarisation » à l'outil internet et à la recherche sur le web « du public de faible niveau éloigné de la culture informatique »
- Création d'un « passeport informatique » permettant de valider les savoirs acquis (ingénierie pédagogique)
- Proposition aux stagiaires au sein du Pôle permanent de lutte contre l'illettrisme de l'association A.I.D.E de la possibilité de capitaliser les nouveaux savoirs et savoir faire acquis grâce à ce passeport.

Bénéficiaires

Public adultes de plus de 26 ans, en priorité les DELD, les bénéficiaires des minimas sociaux, les femmes isolées.

Déroulement

Ce passeport s'articule en trois étapes :

Apprentissages :

Maîtrise de la souris, du clavier, bases du système d'exploitation (impression, gestion des fichiers et dossiers) ; Maîtrise de la navigation et communication sur Internet ; Maîtrise des fonctions de base d'un traitement de texte (interface graphique du logiciel, mise en page, mise en forme du texte et mise en forme des paragraphes) ; Maîtrise des fonctions de base d'un tableur (interface graphique du logiciel, saisie de données, interprétation et analyse des données, calculs arithmétiques).

Applications/Évaluations :

Rédaction d'articles pour le journal des stagiaires, recherches diverses sur Internet, utilisation du courrier électronique afin d'échanger avec les formateurs et avec les futurs employeurs ; Saisie de documents tels que : CV, lettres de motivation, demandes de formation, etc. ; calculs de comptes divers, relevés de comptes, factures simples, autres. Un volet dédié exclusivement à la recherche d'emploi sur Internet avec dépôt de CVs et lettres de motivations dans les sites dédiés à l'emploi. Dépôt de candidatures spontanées dans les sites des entreprises.

Évaluation :

L'apprentissage et les applications sont évalués tout le long du parcours. Des tests sont effectués en fin de chaque module d'apprentissage, un test concernant les apprentissages du traitement de texte, un autre concernant l'apprentissage du navigateur Internet et un général concernant tous les sujets appris en formation.

En fin de parcours un certificat atteste des compétences à condition d'avoir réussi à 80 % le test final.

Ce certificat a un rôle de valorisation personnelle mais aussi une valeur ajoutée dans le porte feuilles de compétences du stagiaire. Ces capacités pourront faire l'objet d'une actualisation régulière qui accompagnera l'évolution des technologies, des pratiques et des contenus de formation.

Cette formation se déroulera à raison de 9 heures réparties sur trois demi-journées par semaine, pour un total de 84 heures en moyenne de formation par personne.

Indicateurs d'évaluation

Grilles d'évaluation et tableau de suivi des acquis

Nombre de stagiaires de la ZUS entrés en formation : bilans quantitatif et qualitatif annuels

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

À préciser en fin de première année.

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

COMPAGNIE DES CONTRAIRES

Un savoir être pour l'emploi

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Compagnie des Contraires - 37, rue du Général Leclerc - 78570 Chanteloup-les-Vignes - Tél. 09 54 78 29 76

Territoire : Communes de Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Sartrouville

Partenaires : Mission locale de Conflans-Ste-Honorine, Chanteloup-les-Vignes, Andrézy et Maurecourt (orientation vers l'action/liens pour articuler l'action avec l'accompagnement professionnel) ; MJC de Conflans-Ste-Honorine (met à disposition les locaux et procure ainsi un lieu « neutre » et ludique).

Financement : FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnel des Jeunes) jusqu'au 31 mars 2008.

Mission Ville par l'intermédiaire de l'ACSE dans le cadre d'un C.U.C.S.

Calendrier : Toute l'année sauf en période scolaire - Périodicité : une journée tous les 15 jours

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

L'action s'inscrit dans un plan stratégique d'actions mises en place par la Mission Locale, plan intitulé « allers vers et capter les jeunes en grande difficulté » et destiné au final à accompagner le public en rupture vers l'emploi.

L'action est volontairement attractive, visant notamment dans un premier temps à accrocher ces jeunes, à les « captiver » [plutôt que « capter »] pour les mettre dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Objectifs opérationnels

- Rendre les participants à l'aise dans leur présentation, leur expression et leur communication avec l'entourage tant privé que professionnel, et leur donner confiance en eux.
- Permettre aux participants de prendre mieux conscience et reconnaître leurs freins à l'emploi, dont les situations d'illettrisme, pour se décider à agir en vue d'atténuer ou faire disparaître ces freins.
- Aboutir à des actions concrètes en termes de formation ou d'emploi, dont à des actions de lutte contre l'illettrisme.

Bénéficiaires

Tous jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitant en ZUS, nécessitant un travail autour de l'estime de soi et de remobilisation.

Une forte proportion de jeunes est sous contrat CIVIS ou susceptible de signer un contrat CIVIS.

Déroulement

Chaque atelier dure une journée.

Une série d'exercices évolutifs centrés sur la communication et l'expression, ainsi que des exercices provenant de différents domaines comme l'improvisation, sont mis en place. Ces exercices d'improvisation théâtrale viennent en particulier renforcer la justesse des réflexes et rendre le participant conscient des points fragiles dans sa performance communicative.

Le travail est basé sur des simulations de mise en situation dans les divers moments de la vie professionnelle et quotidienne. Ces exercices peuvent être considérés comme une mise en relation créatrice d'espaces pour développer la capacité d'orientation du participant suivi par rapport à soi-même, au lieu, au temps et à autrui.

Un important travail d'écriture, lecture et voix est réalisé.

La voix est le canal majeur de l'expression orale, elle est le vecteur des ambitions de chacun, des émotions comme du stress. Apprendre à en moduler les vibrations est un grand pas dans la maîtrise de soi. Écouter et travailler sa voix, s'accorder, trouver le ton pour parler et agir avec justesse est un exercice majeur dans cette action.

Un bilan final en fin de journée permet le feed-back essentiel pour un acquis durable.

Mots clés

Confiance en soi, maîtrise du stress, détente, communication, prendre conscience de son image, bien être, attitude centrée, voix placée, rapidité, perspicacité, maîtrise de son corps, équilibre, santé, respiration, charisme, humour, maîtrise de ses émotions, efficacité, utilité, exactitude, partage, réussite, connaissance de soi.

Évaluation

Autant que faire se peut un conseiller Mission Locale est présent lors du bilan final de la fin de journée, dans la perspective de montrer au jeune qu'il s'intéresse à lui et de l'encourager à mettre en œuvre tout le bénéfice tiré de cet atelier dans la poursuite de son parcours d'accès à l'emploi.

Chaque atelier fait l'objet d'un compte rendu jeune par jeune.

Indicateurs d'évaluation

Nombre des jeunes participants par atelier

Auto-évaluation par les jeunes eux-mêmes sur la base d'une grille

Nombre des jeunes s'inscrivant dans un parcours d'insertion professionnelle suite à l'atelier

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

6 à 10 jeunes participants à chaque atelier

95 % des jeunes s'inscrivent dans un parcours d'insertion professionnelle suite à l'atelier

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP)

Formation des détenus

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Territoire : Région Ile-de-France (11 établissements pénitentiaires)

Partenaires

Acteurs de la mise en œuvre : Administration pénitentiaire, Éducation nationale, Associations intervenant en milieu carcéral, organismes de formation...

Partenaires institutionnels : DRTEFP, Conseil régional, ACSE, Conseils généraux

Financement

Administration Pénitentiaire et Éducation nationale (Ressources humaines)

Cofinancements à identifier.

Calendrier

1^{er} semestre 2008 : repérage systématique à modéliser et formaliser sur l'ensemble des EP IDF pour application au 3^e trimestre 2008 (septembre)

2^e semestre 2008 : validation interne d'un plan de formation sur deux ans, au regard du repérage fait avec mise en œuvre progressive de réponses adaptées (novembre)

2009 : poursuite de l'action et 1^{er} bilan des résultats en terme d'acquis des personnes sous main de justice (juin).

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Une étude nationale réalisée menée en 2003 fait apparaître que la proportion de personnes en situation d'illettrisme est double parmi la population incarcérée. À ce jour le repérage de l'illettrisme n'est pas systématique dans les établissements pénitentiaires d'Ile-de-France.

Objectifs globaux

- Mieux repérer l'illettrisme chez les personnes sous main de justice
- Adapter et mieux intégrer la prise en charge de l'illettrisme à l'ensemble du dispositif d'insertion des personnes sous main de justice
- Utiliser le temps de détention pour faire un diagnostic des besoins, mobiliser les personnes en situation d'illettrisme et faciliter ou initier des parcours de formation.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place un dispositif systématique de repérage de l'illettrisme lors de la période « accueil » des personnes incarcérées
- Se servir de ce repérage pour travailler sur des projets d'accompagnement collectifs ou individuels
- Développer des modules d'accès aux savoirs de base complémentaires dans les dispositifs d'insertion existants : formation professionnelle, activités de travail rémunéré en détention, actions culturelles, formation au permis de conduire, sport etc.
- Créer des passerelles entre le dispositif de formation en milieu fermé et le dispositif en milieu ouvert pour continuer les apprentissages en cours lors de la sortie de détention
- Favoriser la prise en charge des personnes sous main de justice en milieu fermé et milieu ouvert dans le cadre de dispositifs de droit commun

Bénéficiaires

Les personnes sous main de justice :

- en milieu fermé (MF), en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs dont l'éducation nationale.
- en milieu ouvert (MO), en orientant vers les dispositifs de droit commun lorsqu'une situation individuelle d'illettrisme a pu être identifiée.

Déroulement

Mise en place d'un dispositif pénitentiaire de repérage systématique de l'illettrisme

Mise en place d'un comité de pilotage régional (DRTEFP, ANPE, AFPA, Conseil régional, DISP, SPIP, Éducation nationale)
Le développement de modules d'accès aux savoirs de base doit d'abord s'appuyer sur le dispositif d'insertion déjà existant en milieu carcéral et sur les acteurs locaux de la lutte contre l'illettrisme en milieu ouvert. Ce dispositif devra ensuite être étayé en fonction des besoins repérés et de l'évolution des réponses.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de personnes évaluées par rapport au nombre de personnes incarcérées

Nombre de personnes ayant suivi des formations aux savoirs de base par rapport au nombre de personnes repérées

Nombre de personnes orientées vers un organisme de formation en milieu ouvert

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Action en cours de lancement.

Axes de progrès identifiés par le pilote

À moyen terme : Amener les personnes en situation d'illettrisme vers une meilleure autonomie socio-professionnelle et des possibilités de VAE ou de qualifications ou de poursuites de scolarité.

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

DDASS 95

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Espérer 95 - Service Actions et initiatives Solidaires pour l'Emploi « Pôle de Redynamisation ».

Territoire : Val d'Oise

Partenaires : Association Prestataires (Informatique) : INFLUX (Cergy) jusqu'en mai 2008 et depuis juin 2008 Centre INCITE FORMATION (Eragny-sur Oise)

Financement

DDASS Val d'Oise, PELS de la caisse d'Épargne Ile-de-France, URIOPSS, Région Ile-de-France (Emploi Tremplin sur le poste titulaire de médiatrice en formation)

Calendrier : Démarrage de l'action en juin 2007

L'ACTION

Intitulé : « Réactivation du potentiel de personnes fragilisées à travers la valorisation des savoirs de base, l'accès aux nouvelles technologies et la dynamisation personnelle »

2 types d'ateliers :

1. « Savoirs de base dont accès aux nouvelles technologies avec majeure en linguistique »
2. Module transversal « Image de soi et efficacité personnelle et professionnelle » (depuis janvier 2008)

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectif global

Développer l'autonomie socio-professionnelle et l'efficacité personnelle afin de rendre les publics opérationnels dans la recherche d'emploi ou de solution professionnelle

Objectifs opérationnels

Travailler les bases de la communication orale

Prendre conscience de la spécificité de la langue écrite

Permettre l'acquisition des bases du français courant : expressions orale et écrite

Accéder aux nouvelles technologies et leurs applications éducatives et professionnelles

Accéder aux codes de la culture française

Construire une dynamique améliorant les représentations de soi et de l'environnement

Connaître les institutions et les règles de la vie sociale

Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi de longue durée en hébergement précaire et/ou personne placée sous main de justice
- En situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou de français langue seconde

Déroulement

L'atelier pour les personnes en situation d'illettrisme et/ou peu scolarisées se déroule 2 heures 5 fois par semaine.

Le dispositif linguistique s'appuie sur un outil très spécialisé, la pédagogie GATTEGNO, qui traite à la fois les apprentissages de base et le comportement qu'il induit. Le support de travail est un outil ludique comprenant notamment un tableau de couleurs symbolisant les sons de la langue française qui se déclinent ensuite en graphies illustrées dans d'autres tableaux et outils pédagogiques complémentaires.

Le service AISE, pour la mise en place cette action a recruté une animatrice médiatrice en formation spécialisée pédagogie GATTEGNO et sollicite l'intervention de prestataires associatifs pour la partie accès aux nouvelles technologies.

En ce qui concerne le module sur l'image et l'efficacité personnelle et professionnelle il est animé par une formatrice coiffeuse esthéticienne et une coache en développement personnel, toutes deux vacataires.

Indicateurs d'évaluation

Acquisition de pré-requis favorables à la recherche d'une solution professionnelle (autonomie dans la compréhension du français et dans la communication verbale, utilisation autonome de l'outil informatique)

Accès à un emploi ou à une formation pré qualifiante ou qualifiante

Autonomie dans la vie quotidienne et création de liens sociaux

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Sur 250 personnes accueillies par notre service, 99 ont bénéficié des actions savoirs de base en 2007, soit 40 % de nos prises en charge.

Cet effectif se décline comme suit :

23 femmes entre 26 et 45 ans, 29 hommes entre 21 et 54 ans. 13 nationalités différentes (les plus courantes : France, Mali, Cameroun, Maroc, Angola, Nigeria, Algérie, Congo, Mongolie, Madagascar...)

Les bénéficiaires de l'atelier sont sans emploi, intérimaires ou en emploi. Et nous avons eu des cas isolés de « sans papiers » et quelques demandeurs d'asile.

Axes de progrès identifiés par le pilote

- Développement de parcours qualifiant et systématisation de la validation des acquis dès les premières étapes de parcours : orientation sur dispositifs de formation et objectif de passage de certificat de navigation Internet et B2I.
- Amélioration des conditions de prise en charge des parents isolés avec projet de participation aux frais de gardes induits par l'implication aux ateliers.
- Développement d'actions de coaching et de parrainage.
- Mise en place d'outils et nouvelles actions autour de la mobilité professionnelle d'outils.

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS)

Coins Livres à Paris

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Direction Régionale Départementale Jeunesse et Sport

Territoire

Territoire du CUCS parisien

Partenaires

Fédération des centres sociaux de Paris (FCS75).

Association ARPLE (Association de Recherche et de Pratique sur le livre pour enfants).

Financement

Direction Régionale Départementale Jeunesse et Sport

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Faciliter l'accès au livre à un public éloigné des bibliothèques.

Favoriser la découverte et l'utilisation des livres dans les familles les plus en difficulté face à l'écrit.

Il est à noter que dans les autres directions départementales jeunesse et sports, les modalités d'intervention sont différentes : des modules de formation sur le livre et la lecture sont intégrés dans les formations au BAFA et au BAFD

Bénéficiaires

Habitants des territoires du CUCS parisien,

Public éloigné des bibliothèques et/ou en difficulté face à l'écrit.

Déroulement

Installation de coins livres dans les associations intervenant dans les domaines de l'accompagnement à la scolarité, les loisirs extrascolaires, l'animation sociale et culturelle sur les territoires du CUCS parisien.

Ces coins livres doivent contribuer :

- au développement des actions autour du livre,
- à la mutualisation entre les acteurs,
- à la création d'un réseau local dans les quartiers concernés : structures financées pour leurs actions de prévention de l'illettrisme à Paris (notamment dans le cadre du dispositif parisien d'accompagnement à la scolarité - CLAS, ou pour des actions « parents/enfants » autour de l'écrit, dans le cadre du réseau départemental de soutien à la fonction parentale - REAAP), coordonnateurs REP, librairies de quartier, bibliothèques municipales ou associatives, BCD et CDI des établissements scolaires, acteurs associatifs spécialisés menant des actions d'information et de formation dans le domaine « livre et lecture ».

Les associations sont accompagnées dans un diagnostic pour la mise en œuvre ainsi que pour la formation du référent « coin livre » et de bénévoles.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de coins livres.

Nombre et qualité des actions autour du livre.

Nombre et ampleur des réseaux constitués.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

16 coins livres ont été installés dans des associations parisiennes dont 11 centres sociaux.

4 sont prévus en 2008

**AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme
dans les actions de cohésion sociale et territoriale**

Atelier de Formation de base d'EMMAUS

Pratiques artistiques, culturelles, citoyennes de langue orale/écrite

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Atelier de Formation de base d'EMMAUS - 23, rue Robert et Sonia Delaunay - 75011 Paris - Tél. 01 40 09 20 21

Territoire

Paris et petite couronne

Partenaires

Artistes, bénévoles, réseau associatif

Financement

Mécénat d'entreprise, fondations diverses

Calendrier

Janvier 2008 - décembre 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Donner à la langue une autre dimension en s'autorisant l'imaginaire, la parole, l'expression, la poésie, l'émotion...

Pratiquer la langue « autrement ».

Lutter contre l'illettrisme et l'exclusion culturelle.

Bénéficiaires

Publics accueillis dans le dispositif d'accompagnement vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, en difficulté avec la langue orale et/ou écrite.

Déroulement

Intégration d'ateliers de pratique de la langue dans le parcours proposé.

Validation des ateliers avant leur mise en œuvre : définition des objectifs, contenus en cohérence pédagogique avec le parcours proposé, procédure d'évaluation.

Outils, pédagogie et supports variés : Nouvelles technologies - pratiques artistiques - Formation des intervenants à des démarches particulières (atelier d'écriture par exemple).

Les ateliers seront adaptés au public familial accueilli en juillet et août.

Indicateurs d'évaluation

Réalisations effectives (expositions, publications...)

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

À préciser à l'issue d'une session complète

Axes de progrès identifiés par le pilote

Ouvrir le cercle des financeurs

**AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme
dans les actions de cohésion sociale et territoriale**

Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DRPJJ)

Bulles en Fureur

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Direction de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (Ministère de la Justice), Centre national de la bande dessinée et de l'image (CNBDI), Ministère de la culture

Territoire

National

Partenaires

DRAC, Bibliothèques

Financement

Ministère de la Justice

Ministère de la Culture

Calendrier

Annuel : mars à octobre

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectif global

Mobiliser, reprendre goût à l'apprentissage par une aventure culturelle.

Favoriser l'accès à la lecture

Objectifs opérationnels

Participer à une manifestation culturelle autour de la bande dessinée « BULLES EN FUREUR »

Bénéficiaires

Jeunes sous main de justice

Déroulement

Participation des jeunes inscrits aux jurys d'une manifestation culturelle autour de la bande dessinée : autour d'expositions, d'espaces de lecture, de séances de dédicaces et de caricatures, d'ateliers divers (élaboration de fanzines, « battle draw »), de séquences de vote (système de boîtiers électroniques), les jeunes procèdent à l'élection de bandes dessinées.

Indicateurs d'évaluation

Nombres de jurys inscrits

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

16^e édition (au niveau national) en 2007.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Développement d'actions autour des jurys

**AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme
dans les actions de cohésion sociale et territoriale**

COMPAGNIE DES CONTRAIRES

Jeunes filles vers le monde du travail

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Compagnie des contraires - 37, rue du Général Leclerc - 78570 Chanteloup-les-Vignes - Tél. 09 54 78 29 76

Territoire : Commune de Chanteloup-Les-Vignes

Partenaires

Fondation Peugeot (mécénat camionnette) ; Caisse d'épargne Nord ; Fondation ADP ; Commune de Chanteloup-les-Vignes ; Conseil Général Yvelines ; DRAC IdF

Financement

Fondation Peugeot (mécénat camionnette) ; Caisse d'épargne Nord ; Fondation ADP ; Commune de Chanteloup-les-Vignes ; Conseil Général Yvelines ; DRAC IdF

Calendrier : Depuis 2005

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

- Construire une démarche fondée sur la mise en scène d'urgence pour faciliter l'insertion dans le monde du travail et plus généralement dans la vie de la cité de jeunes filles rencontrant des difficultés comportementales et/ou scolaires.

Objectifs opérationnels

L'action permet de travailler sur les situations d'illettrisme à travers ses différents objectifs et composantes :

- renforcer le lien social et limiter les ruptures de sociabilité ;
- renforcer l'autonomie
- restaurer la confiance
- favoriser l'inscription dans une logique de projet

Bénéficiaires

Prioritairement de jeunes filles âgées de 15 à 21 ans rencontrant des difficultés comportementales et confrontées à des difficultés d'ordres scolaires (avec un niveau de qualification très bas) et de fait des difficultés d'insertion.

Déroulement

La démarche est fondée sur un projet de mise en scène d'urgence, intervention qui se déroule sur un temps court, avec pour objectif la réalisation d'un projet artistique et d'une représentation publique. La mise en scène d'urgence implique par conséquent l'organisation d'ateliers pour les jeunes filles afin de leur permettre d'assurer la représentation publique. C'est au travers de cette action que peut s'organiser tout le processus de ré-apprentissage (dont réapprentissage des savoirs de base) nécessaire pour permettre aux jeunes filles d'engager une démarche d'inclusion sociale leur permettant à terme de se repositionner par rapport à la vie de la cité de façon générale et au monde du travail en particulier.

Le déroulement sur 10 mois est le suivant :

- Étape 1 : Repérage des jeunes et mobilisation des acteurs sur le territoire
- Étape 2 : Démarrage des ateliers avec les jeunes sélectionnés

La coordinatrice accompagnée d'un professeur de chant et de claquettes propose aux jeunes des ateliers de travail. Ces ateliers permettent en particulier de travailler sur le rapport à l'écrit (objectif scénario, mise en scène), de démarrer les cours de chant et de claquettes nécessaires pour la représentation publique et d'amener les jeunes à réfléchir sur la notion d'espace public, sur leur rôle dans la société et sur leur mode de représentation. Cette « multi entrée » permet d'inscrire le travail sur le rapport à l'écrit dans un travail de remobilisation global.

- Étape 3 : Mise en scène d'urgence

Ateliers et répétitions pour préparer le spectacle

Organisation de la communication sur la représentation

Représentation devant la population du quartier

Participation d'un scénographe, de professeurs de claquette, de chant et de Danse, d'une costumière.

- Étape 4 : Poursuite de l'initiative et promotion du spectacle

Avec l'aide d'une attachée de presse, identification de partenaires, création d'une relation avec les réseaux, stratégie et outils de communication, contact avec les structures en charge de l'organisation de spectacle, communication pour la promotion du spectacle.

Par ailleurs, tout au long de cette action l'intervention auprès des familles constitue un enjeu fort avec pour objectif d'éduquer les jeunes pour éduquer leurs parents.

Indicateurs d'évaluation

La Compagnie des Contraires souhaite faire appel à un ethnologue pour mesurer l'impact de l'action de mise en scène d'urgence sur les jeunes ainsi que sur les habitants du quartier.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Axes de progrès identifiés par le pilote

En termes de perspective et de développement de ce dispositif à l'issue du projet, la Compagnie des Contraires, sur la base des recommandations de l'ethnologue et des résultats obtenus, se rapprochera d'autres collectivités territoriales ou acteurs de l'insertion pour voir dans quelle mesure la démarche peut être démultipliée.

GIP CARIF Ile-de-France

Professionnalisation des acteurs de l'AIO

Programme Régional de Formation des Missions locales (PRF)

Module « Analyser les besoins pour les formations linguistiques »

LES CADRES DE L'ACTION

Le programme de formation des salariés du réseau des missions locales (PRF) est financé par la Région Ile-de-France, la DRTEFP et les fonds mutualisés de la branche professionnelle des missions locales.

Le GIP CARIF Ile-de-France est chargé de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Le programme est élaboré sur la base du recensement des besoins en formation auprès des directeurs et des salariés du réseau dans le respect des orientations des financeurs.

Il se décline en 9 axes compétences correspondant à des emplois repères de la convention collective :

- les techniques de repérage, d'accueil, d'information, d'orientation du public,
- les techniques d'accompagnement des parcours d'insertion,
- le développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi,
- l'expertise et l'observation active du territoire.

L'axe « conseil en insertion » contient un module « analyser les besoins pour les formations linguistiques », financé par la Région.

Opérateur du Programme : GIP CARIF Ile-de-France

16 avenue Jean-Moulin – 75014 Paris – Tél. 01 56 53 32 32

Territoire : Ile-de-France (82 Missions locales - 1 600 salariés)

Partenaires : ARML

Financement : Région

Prise en charge à 100 % des coûts pédagogiques.

Calendrier

Annuel. Le nombre de sessions par an est variable.

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

- Mieux connaître les spécificités des différentes typologies de difficultés linguistiques
- Approfondir sa connaissance des différents niveaux d'intervention : repérage, diagnostic, positionnement au regard de ces difficultés linguistiques et de la place et du rôle des différents acteurs
- Appréhender la fonction de repérage dans tous ses enjeux
- Analyser plus spécifiquement la situation d'illettrisme dans ses conséquences sur l'état personnel et professionnel des personnes
- Construire des modalités de communication et d'argumentation en direction du jeune pour l'aider à dépasser ses difficultés
- Construire des situations et outils appropriés
- S'approprier les dispositifs et actions ressources pour pallier les difficultés linguistiques des jeunes
- Aider les professionnels des missions locales à mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme
- Faciliter l'orientation du public concerné vers des actions de formation de base.

Bénéficiaires

- Conseillers et chargés d'accueil
- Chargés de documentation

Déroulement

La formation est assurée par un organisme prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offres annuel.

Module de 3 jours.

15 participants maximum par session.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Objectif 2008 : 15 places - 1 session

Axes de progrès identifiés par le pilote

2009 : doubler le nombre de places soit 2 sessions par an - 30 places

2010 : 4 sessions par an.

Mutualiser la pratique du PRF développée sur la formation linguistique pour l'étendre aux réseaux de l'AIO.

SAVOIRS ET FORMATION

Sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme des professionnels des AIO
Repérage et diagnostic

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Savoirs et Formation - 27, rue Émile Zola - 93100 Montreuil - Tél. 01 42 87 70 19
Collaboration de la Délégation Départementale ANPE du Val d'Oise Ouest (DDA 95 ouest)

Territoire

Val d'Oise Ouest

Partenaires

À identifier

Financement

À identifier

Calendrier

À partir de 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectif global

- Sensibiliser les professionnels de l'AIO à la lutte contre l'illettrisme

Objectifs opérationnels

- Faire comprendre ce qu'est l'illettrisme : de quoi parle-t-on ? le ou les illettrismes ? (présentation, enjeux et partenariat),
- Définir avec exactitude les profils linguistiques rencontrés sur le territoire,
- Optimiser le repérage, la sensibilisation et l'orientation des publics concernés (DE, salariés) : savoir repérer, savoir orienter et savoir en parler,
- Connaître les différents référentiels (présentation d'un guide du repérage),
- Adapter l'entretien d'accueil afin de mieux repérer les profils des DE en difficultés linguistiques (en particulier les illettrés),
- Connaître l'offre de formation territoriale et les démarches d'apprentissage.

Bénéficiaires

Conseillers ANPE des 6 agences pour l'emploi du Val d'Oise,
Conseillers de la plate-forme reclassement et d'accompagnement spécifique,
Conseillers de la plate-forme vocationnelle de recrutement.

Déroulement

1/2 journée d'intervention pour chaque agence lors :

- des réunions hebdomadaires (pour les conseillers) ou dans le cadre des plans d'action des conseillers,
- des réunions des référents inter-agences et CICA Formation professionnelle / CICA public en difficulté et des 2 plates-formes

Cette action s'articule autour des points suivants :

- Présentation complète et concrète de la problématique de l'illettrisme par rapport aux autres typologies (Alpha, FLE, FLS, RAN) et des différents dispositifs de formation existant sur le territoire
- Échanges à partir d'exemples concrets de difficultés linguistiques rencontrées au quotidien, en rapport avec l'emploi et l'insertion durable.
- Étude de cas pratiques à travers des mises en situation et des jeux de rôle sur le repérage et l'orientation : mise en place de fiche pratique sur le repérage.

Indicateurs d'évaluation

- nombre de professionnels sensibilisés
- mise en place et application de la fiche repérage pendant les entretiens pour chaque portefeuille

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

À préciser après une première période de mise en œuvre.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Sensibilisation des 8 agences de la DDA 95 Est.

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

A.I.D.E.

Sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme, au FLE et à l'alphabétisation des professionnels de la commune de Chanteloup et de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Association A.I.D.E. - MEFE BP 23 - 2, mail du Coteau - 78570 Chanteloup-les-Vignes - Tél. 01 39 74 72 72

Territoire : La commune de Chanteloup-les-Vignes et plus globalement la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine.

Partenaires : L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) ; Conseil Général 78 ; La ville de Chanteloup-les-Vignes ; La Maison de l'Emploi Amont 78

Financement : CUCS ACSE ; Conseil Général 78

Calendrier : Cette action a été envisagée sur l'année civile 2007 avec :

- une première phase d'ingénierie le premier trimestre
- une phase de sensibilisation entre le mois de mars et octobre 2007
- une phase de synthèse et de bilan le dernier trimestre

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Une action de sensibilisation de lutte contre l'illettrisme menée dans le cadre de la Maison De l'Emploi en collaboration avec Promeirives (PLIE), la ville de Chanteloup-les Vignes et le Conseil Général 78 en 2006 et en 2007 a permis de sensibiliser une partie des professionnels du territoire.

Objectif global

- Poursuivre la démarche de sensibilisation des professionnels des secteurs éducatif, médico-social en priorité ceux de la commune de Chanteloup-les-Vignes et de la Communauté de Communes Rives de la Seine.

Objectif opérationnel

Optimiser les pratiques professionnelles en insistant sur 4 axes principaux :

- les chiffres et les définitions, et les réalités des différents profils linguistiques rencontrés sur la commune,
- le repérage des publics concernés
- l'orientation et la sensibilisation de ces publics
- la connaissance de l'offre de formation territoriale, de ses contenus et objectifs

Créer et/ou consolider le réseau partenarial communal et intercommunal

Créer à terme un centre de ressources local pour permettre aux professionnels de se documenter

Établir une synthèse/diagnostic de la réalité territoriale rencontrée par les professionnels du réseau local

Bénéficiaires

L'ensemble des acteurs sociaux prescripteurs potentiels d'action de préformation aux réapprentissages des savoirs de base.

Une priorité sera portée sur les professionnels de la DASDY (CG 78 - Assistantes sociales), du CCAS, de la Mairie de Chanteloup, de la Mission Locale, des structures associatives notamment celles en contact avec les parents des enfants scolarisés sur Chanteloup-les-Vignes...

Déroulement

Cette action s'appuiera sur la méthode utilisée avec succès lors de la précédente animation territoriale de sensibilisation des professionnels à la lutte contre l'illettrisme.

L'animation se basera sur les travaux de l'ANLCI notamment ceux relatifs à la professionnalisation des professionnels (travaux issus des groupes de réflexions du Forum National Permanent des Pratiques - 2005)

Cette action aura toutefois pour objectif supplémentaire d'élargir la compréhension et l'approche des professionnels sur les différentes problématiques linguistiques rencontrées sur le territoire.

Une première phase d'ingénierie et de repérage des professionnels concernés permettra de les inviter à s'inscrire et de pouvoir ainsi constituer des groupes d'environ 12 personnes pour permettre de favoriser les échanges entre professionnels.

Une phase de constitution de dossiers individuels de participation et une phase d'animation avec évaluation des séquences.

Une phase de synthèse et de bilan avec rapport écrit pour évaluer l'impact de l'action.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels sensibilisés

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations : 81 professionnels inscrits ; 61 professionnels sensibilisés ; 176 professionnels ont été sensibilisés entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 décembre 2007.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Étendre les cercles de professionnels concernés et sensibiliser les professionnels du secteur social directement au sein des écoles de Travail Social, sous forme de module inclus dans les programmes de formation.

RÉSEAU LINGUISTIQUE D'ATHIS-MONS

Sensibilisation au repérage de l'illettrisme

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Réseau Linguistique d'Athis-Mons - CCAS
Place Général de Gaulle - 91200 Athis-Mons - Tél. 01 69 54 55 00
Territoire : Athis-Mons
Partenaires : Ici et Là
Financement : -
Calendrier : 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

- Sensibiliser et former le plus grand nombre d'acteurs de terrain au repérage de l'illettrisme et/ou aux difficultés face aux savoirs de base
- Communiquer sur l'illettrisme
- Poursuivre l'engagement et l'action du réseau linguistique d'Athis-Mons dans la lutte contre l'illettrisme.

Bénéficiaires

Tous les acteurs de l'action sociale engagés sur la ville d'Athis-Mons

- les assistantes sociales et les référents sociaux issus de la plateforme sociale (fin 2008) : MDS, CCAS d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge
- les agents des services municipaux au contact des usagers (services : accueil, état civil, police municipale, petite enfance, enfance, jeunesse, centre social, les ludothèques...)
- les agents de l'action culturelle sur la communauté des communes (réseau des médiathèques, centre culturel,...)
- les bénévoles ou professionnels des structures accueillantes (les restos du cœur, le secours populaire, Saint-Vincent de Paul, UCPR-une chance pour réussir, EMA-espace multimédias athégien...)
- les bénévoles des associations accompagnant des usagers (Athis-alpha, l'accompagnement individuel, la communauté jeunesse...)

Déroulement

1 journée de formation par trimestre afin de former le plus grand nombre sur le repérage, les effets de l'illettrisme et la mise en situation face à des personnes en situation d'illettrisme.

Programme :

L'illettrisme, de quoi parle-t-on ? :

- Les définitions, les principales références
- Distinction entre illettrisme, analphabétisme et FLE
- Les effets de l'illettrisme au quotidien et/ou vie professionnelle
- Échanges sur des situations vécues

Les indices de repérage :

- Analyse de parcours individuels et/ou analyse sociocognitive
- Mise en situation pratique : quelques diagnostics
- À qui doit-on faire appel ? Quelles actions de lutte contre l'illettrisme ? Quels résultats attendre ?

L'entretien, l'orientation :

- Analyser des indices avec la personne : la rétroaction
- Identification des besoins avec la personne : mobiliser sans dramatiser
- Mise en situation pratique : comment aborder le sujet avec l'utilisateur ?

1 journée de formation par an sera ensuite proposée pour revenir sur des situations précises pour les professionnels qui souhaiteraient **approfondir** leur pratique et/ou devenir les référents de leur structure concernant la lutte contre l'illettrisme.

Les indices de repérage :

- Mise en situation pratique : quelques diagnostics avec rappel des définitions
- Analyse de quelques parcours individuels
- Qu'est-ce que la lutte contre l'illettrisme sur notre territoire ?

L'entretien, l'orientation :

- Analyser des indices avec la personne : la rétroaction
- Identification des besoins avec la personne : mobiliser sans dramatiser
- Mise en situation pratique : comment aborder le sujet avec l'utilisateur ?

L'accompagnement et le suivi avec les partenaires de la formation

Indicateurs d'évaluation

Nombre de professionnels formés

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

À préciser après une première période de mise en œuvre.

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

FNARS

Sensibilisation du réseau

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

FNARS Ile-de-France - 10, rue des Terres au Curé - 75013 Paris - Tél. 01 43 15 80 10

Territoire

Ile-de-France

Partenaires potentiels

ANLCI

Correspondants régionaux et départementaux ANLCI

DRASS et DDASS

DRTEFP et DDTEFP

Financement

À rechercher

Calendrier

Action de 12 mois à partir de septembre 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

- Diffuser un premier niveau d'information aux associations d'insertion sur le phénomène de l'illettrisme et le rôle qu'elles peuvent jouer pour apporter des réponses (repérage, orientation, actions, ...),
- Identifier et capitaliser les actions concourant aux objectifs de lutte contre l'illettrisme qui sont menées par ces structures,
- Et à moyen terme : capitaliser et diffuser les pratiques dans le champ de la cohésion sociale.

Bénéficiaires

Publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle accompagnés dans les associations d'insertion (C.H.R.S, Centres d'Hébergement d'Urgence, Lieux d'accueil de jour, ...)

Déroulement

- Diffuser aux associations d'insertion une plaquette comprenant un premier niveau d'information (sur l'illettrisme et les coordonnées des acteurs ressources en Ile-de-France),
- Mettre en place d'un groupe de travail avec les acteurs pour travailler spécifiquement sur les questions d'illettrisme et pour assurer le suivi du projet,
- Identifier les bonnes pratiques mises en place par les associations pour lutter contre l'illettrisme (accompagnement individuel et/ou collectif, ateliers et animation, ...) et les capitaliser sous forme de fiche au sein d'un guide des bonnes pratiques,
- Favoriser la transférabilité de ces pratiques entre les acteurs (groupe de travail, journées régionales).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de structures et de professionnels touchés
- Nombre de participants aux réunions de travail et aux journées régionales et/ou départementales
- Documents et productions spécifiques réalisés

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Action non encore lancée.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Action non encore lancée

Atelier de Formation de Base de l'Association EMMAUS

Lieu Ressources

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Atelier de Formation de base d'EMMAUS - 23, rue Robert et Sonia Delaunay - 75011 Paris - Tél. 01 40 09 20 21

Territoire

Paris, Val de Marne, Seine Saint-Denis

Partenaires

Accompagnement pédagogique par le CLP

Financement

Mécénat d'entreprise + Fonds propres

Calendrier

Janvier 2008 - décembre 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

L'Atelier de formation de Base de l'Association Emmaüs existe depuis près de vingt ans. L'offre de formation a sensiblement évolué, répondant avec de plus en plus de pertinence aux besoins des publics.

La formation est entièrement assurée par des bénévoles (120 aujourd'hui) qui sont formés et accompagnés par Emmaüs.

Dans ce contexte Emmaüs a créé un lieu ressources pour formaliser la démarche de formation, capitaliser les savoir-faire, mutualiser les moyens et valoriser une implication exemplaire.

Objectifs opérationnels

- Optimiser, adapter les réponses aux besoins des publics accueillis
- Harmoniser la pratique développée au sein de l'Association Emmaüs, assurer la cohérence des actions mises en place.
- Constituer, gérer et animer un fonds documentaire (outils tous supports et documents) mis à disposition des intervenants de l'Association Emmaüs (ouverture à d'autres acteurs à terme)

Bénéficiaires

Formateurs bénévoles de l'Atelier de Formation de Base de l'Association Emmaüs (120),

Intervenants des autres structures Emmaüs,

À terme ouverture à d'autres acteurs.

Déroulement

Animation de groupes de travail thématiques qui permettent :

- Échanges de pratiques devant aboutir à la formalisation de la démarche spécifique à l'AFB
- Création d'outils et supports / Présentation d'outils / Expérimentation / validation
- Création d'une base de données pour la gestion du Fonds documentaire

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'utilisateurs du Lieu Ressources

Pertinence des outils et démarches expérimentées

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

À préciser en fin de première année.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Ouverture à d'autres acteurs (bénévoles et professionnels)

Ouvrir le cercle des financeurs

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

Université PARIS V

Licence professionnelle formation de formateurs : développement des compétences de base et médiation des apprentissages

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

Université Paris Descartes, Service Commun de Formation Continue

Partenaires

Ici et là, ALCIA, Ecrimed, Faire...

Calendrier

À partir de septembre 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectif global

Former des formateurs-concepteurs pédagogiques (cf. référentiel de compétences du Réseau des Universités Préparant aux Métiers de la Formation) pour remédier à la maîtrise insuffisante des savoirs de base

Objectifs opérationnels

- identifier les compétences et les difficultés d'apprentissage de publics diversifiés (adultes illettrés/analphabètes)
- mettre en place un travail pédagogique adapté à ces publics et aux spécificités de l'écrit
- construire soi-même des outils pédagogiques

Bénéficiaires

Intervenants salariés ou bénévoles confrontés à des publics adultes illettrés ou analphabètes, tous professionnels ayant en charge l'accompagnement de ces publics.

Déroulement

384 h, 12 unités d'enseignement de septembre 2008 à juin 2009, projet tutoré et stage pratique (durée modulable en fonction de l'expérience).

Possibilité d'inscription à des parcours et à des UE isolées, prise en compte de l'ensemble des formations de formateurs suivies dans le secteur envisagé.

Diagnostic précis des compétences et des difficultés de publics apprenants aux niveaux hétérogènes menant à la construction de séquences pédagogiques « sur mesure ».

Les formés apprennent à construire leurs propres outils.

Connaissance des outils et référentiels disponibles, notamment ceux produits par des enseignants-chercheurs de Paris Descartes (par exemple M.-A. Girodet et J.-P. Leclère « Compter, un référentiel de mathématiques et un outil de formation » Nathan).

Une articulation se met en place avec des organismes de formation de formateurs dispensateurs de formations courtes pour envisager des dispenses, mettre en place des parcours.

Indicateurs d'évaluation

Les épreuves de contrôle continu et le mémoire professionnel (produit en lien étroit avec le terrain de stage) permettent de vérifier l'acquisition des compétences visées et d'obtenir la licence.

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Action lancée à partir de septembre 2008

Axes de progrès identifiés par le pilote

À définir après une première période de mise en œuvre.

GRETA GEFORME 93

Formation des formateurs du réseau des GRETA

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote

GRETA GEFORME 93 - 65-67, rue Paul et Camille Thomoux - 93330 Neuilly-sur-Marne - Tél. 01 49 44 42 70

Territoire : Seine Saint-Denis, plus particulièrement sur les pôles d'Aulnay-sous-Bois, d'Aubervilliers, de Saint-Denis, et de Montfermeil - Clichy-sous-Bois.

Partenaires

Mise en œuvre : Groupe du Pr Bentolila, Intervenants de l'Université Paris V

Partenaires : DRTEFP IDF ; CAFOC de Créteil (qui a mis en place une formation de formateurs dans le Val de Marne en 2002-2004 comportant 3 grands axes : savoirs de base, scénario pédagogique, pédagogie de l'individualisation).

Financement

DRTEFP sur 2004-2005 - GRETA GEFORME 93 - FSE - (Projet européen « Apprendre à apprendre »)

Calendrier

Formation : 2004 et 2005

Échanges de pratiques : 2004, 2005 et 2006

Développement d'outils d'apprentissage : 2005-2006

Projet européen « Apprendre à apprendre » : 2004-2007

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

- Améliorer la compétence pédagogique des formateurs intervenant sur le champ des savoirs de base
- Développer une spécificité des intervenants, enrichir les pratiques pédagogiques dans le cadre du plan de formation

Objectifs opérationnels

- Assurer la montée en compétence d'un groupe de formateurs issus de différents « parcours »
- Ouvrir les pratiques de formation sur le champ de la médiation des apprentissages : se servir du côté transversal de la médiation pour toucher à la fois les formateurs spécialistes de linguistique, les instituteurs, les animateurs de centres de ressources pédagogiques, les formateurs de mathématiques et d'ARL et construire ainsi une équipe pluridisciplinaire
- Se doter d'outils d'observation des comportements d'apprentissage
- développer les capacités d'autonomie chez les stagiaires

Bénéficiaires

Formateurs intervenant dans le programme de lutte contre l'illettrisme :

- Formateurs au profil linguistique formés aux référentiels de lecture-écriture
- Formateurs de mathématiques et d'ARL
- Instituteurs et professeurs des Écoles
- Coordinateurs et animateurs de centre de ressources pédagogiques

Déroulement

Principes de la formation proposée :

- mise en activité de l'apprenant
- droit à l'erreur
- centration du formé sur la méthode et non sur le résultat
- restauration de la confiance en soi
- explication des objectifs
- prise de conscience de son propre fonctionnement mental

Méthodologie de la formation proposée

Mises en situation, auto-observation, études de cas, simulations de séances sur un point nodal du parcours de formation, alternance, retour sur expérience, échanges de pratiques ; approche tripolaire (apprenant, objet de la formation, formateur) ; approche constructiviste du savoir ; utilisation d'aptitudes d'observation, de repérage, de comparaison et de déductions faites par l'apprenant ; échanges de pratiques ; développement d'outils pour favoriser l'apprentissage

Indicateurs d'évaluation

Nombre de formateurs ayant participé ; réalisation d'outils ; professionnalisation des pratiques

LES RÉALISATIONS ET LES AXES DE PROGRÈS

Réalisations

Engagement d'une partie des formateurs sur le développement d'outils d'apprentissage.

Mise en œuvre et réalisation du projet européen « Apprendre à apprendre » (2004-2007) avec le FSE.

Mise au point d'une méthodologie de la médiation.

Systématisation des plages de méthodologie dans les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) du GRETA GEFORME 93.

Mise en œuvre de formations d'accès aux savoirs de base pour les salariés d'entreprise.

Axes de progrès identifiés par le pilote

Consolidation des dispositifs et intégration de nouveaux formateurs dans les équipes pédagogiques.

Développement des formations aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi.

Développement des formations aux savoirs de base pour les salariés d'entreprise.

23 dispositifs publics pouvant concourir à la lutte contre l'illettrisme

DISPOSITIFS ÉTAT

DRTEFP

| | |
|--------------------------------------|-----|
| • IRILL | 107 |
| • EDEC (DRTEFP) | 108 |
| • « Illettrisme info service » | 109 |

PRÉFECTURES

| | |
|---|-----|
| • Contrats Urbains de Cohésion Sociale - CUCS | 110 |
|---|-----|

DIRSN

| | |
|---|-----|
| • Journée d'Appel et de Préparation à la Défense - JAPD | 111 |
|---|-----|

DISPOSITIFS NATIONAUX

| | |
|---|-----|
| • Fonds Unique de Péréquation - FUP | 112 |
| • Enquête Information Vie Quotidienne - IVQ (INSEE) | 113 |

DISPOSITIFS RÉGION

UNITÉ DÉVELOPPEMENT

Formation professionnelle

| | |
|--|-----|
| • AVENIR Jeunes | 114 |
| • Convention TPE et PME bas niveau de qualification | 115 |
| • Plan régional de formation des conseillers des missions locales (<i>voir Fiche action GIP CARIF</i>) | |

Apprentissage

| | |
|---|-----|
| • Dispositif d'accès à l'apprentissage (Passerelle Apprentissage, SDAM) | 116 |
| • Apprentissage | 117 |
| • Offre régionale de formation pour les formateurs de CFA | 118 |
| • Formation des formateurs en CFA | 119 |

Développement économique et emploi

| | |
|--|-----|
| • Démarche de contractualisation PACTE | 120 |
| • AIT | 121 |
| • Plateformes RH | 122 |
| • Dialogue social territorial | 123 |
| • Emplois Tremplin | 124 |

UNITÉ SOCIÉTÉ

| | |
|---|-----|
| • Animation sociale des quartiers | 125 |
| • Soutien régional au démarrage de projets de lutte contre les exclusions | 126 |
| • Politique régionale du livre et de la lecture | 127 |

UNITÉ PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES

| | |
|---|-----|
| • Convention de partenariat avec le CNFPT | 128 |
|---|-----|

DRTEFP

IRILL - Volet réapprentissage des savoirs de base

LES CADRES DE L'ACTION

Pilotes

DRTEFP

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Les actions de réapprentissage des savoirs de base constituent la première étape d'un parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Objectif général : Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation.

Objectif opérationnel :

- Acquérir la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter)
- Acquérir une meilleure maîtrise des situations de la vie courante
- Être capable de s'engager dans un processus de formation et/ou d'accès à

Bénéficiaires

- Demandeur d'emploi
- Rmiste
- Jeune
- Salarié
- Handicapé
- Public sous main de justice.

Modalités de mise en œuvre

Appel d'offres régional

Déroulement

Contact(s) (Prescripteur) :

ANPE

Cap Emploi

Missions Locales

Services et centres sociaux

Durée : comprise entre 300 et 420 heures.

Durée hebdomadaire variable :

- intensive (d'une durée hebdomadaire supérieure ou égale à 30 heures)
- semi-intensive (d'une durée hebdomadaire comprise entre 20 et 29 heures)
- extensive (d'une durée hebdomadaire inférieure à 20 heures)

Possibilité de formations en entrées et sorties permanentes

Formation en centre et entreprise.

Rémunération possible : Oui

Allocation d'Aide au retour à l'emploi formation (AREF) pour les bénéficiaires de l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE), Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou CNASEA pour les non bénéficiaires de l'ARE

DRTEFP

EDEC

LES CADRES DE L'ACTION

Articles L 5121-1 et L 5121-2 et D 5121-1, D 5121-2 et D 5121-3 du code du travail (anciens articles L. 322-10 et D. 322-10-12 et D.322-10-13 du code du travail) relatifs à l'aide au développement de l'emploi et des compétences.
 Circulaire DGEFP n° 2006/18 du 20 juin 2006 relative à la mise en œuvre d'une politique de soutien au développement de l'emploi, des compétences et de la qualification dans les territoires.

Pilotes

DRTEFP

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

L'EDEC est une aide technique et financière à des organisations professionnelles de branche ou à des organisations professionnelles.

Elle est destinée à « anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications des actifs occupés » (salariés et non salariés) et plus particulièrement des populations fragilisées.

Structures éligibles

Organisme-relais (ex OPCA)

Modalités de mise en œuvre

La procédure prévoit la signature d'un accord-cadre signé entre l'État et les organisations professionnelles. La subvention de l'État est mise en place par une convention financière avec l'organisme-relais (ex OPCA) mandaté par le partenariat signataire de l'accord-cadre.

Déroulement

Volet prospectif : Contrat d'Étude Prospective, appui technique au diagnostic

L'objet est de permettre aux acteurs concernés d'avoir un diagnostic des évolutions économiques, technologiques, organisationnelles et démographiques et des préconisations d'actions partagés sur une branche professionnelle, un secteur d'activité ou un territoire.

Parmi les actions qui peuvent être traitées :

- Structurer des politiques de branche ou de l'interprofession sur les territoires
- Attractivité - difficultés de recrutement, fidélisation des salariés sur une branche, un secteur ou un territoire
- Gérer les âges (développement des compétences, transfert des savoirs, maintien en activité)
- Sécuriser les parcours professionnels (mobilités internes et externes)
- Adapter les compétences, des qualifications, construction ou actualisation des certifications, accompagnement de l'accès à la VAE
- Favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Soutenir la mise en place d'un observatoire des métiers et des qualifications.

Aide à la réalisation d'actions (ADEC)

L'ADEC facilite la conception et la mise en œuvre collective de pratiques permettant aux entreprises une meilleure gestion des compétences des salariés : diagnostics de GPEC, développement et validation des compétences, notamment par la formation et la VAE, transfert des savoirs, maintien en activité... Il contribue ainsi à sécuriser les parcours professionnels.

Il soutient également des projets d'accompagnement à la création, à la transmission et reprise des petites et moyennes entreprises, en anticipant les nombreux départs à la retraite de chefs d'entreprise.

Parmi les actions qui peuvent être traitées :

- Favoriser le développement de l'emploi et des compétences dans les TPE/PME
- Résorber des difficultés de recrutement et fidéliser la main-d'œuvre
- Développer les mobilités professionnelles internes des salariés
- Développer les mobilités professionnelles externes des salariés
- Favoriser la reprise et la transmission d'entreprise
- Accompagner la mise en œuvre d'une politique RH
- Développer les compétences des non salariés
- Développer les compétences des salariés expérimentés
- Élever le niveau de qualification de salariés de premier niveau de qualification (ouvriers et employés)
- Accompagner des actions de certification.

DRTEFP - ANLCI

Illettrisme Info Service

LES CADRES DE L'ACTION

Pilotes

ANLCI - Centre de Ressource Illettrisme en charge de la mise en œuvre (ALCIA)

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Objectifs globaux

- Renseigner au mieux par téléphone : le grand public, les professionnels
- Orienter au mieux les personnes en difficulté linguistique
- Proposer un suivi statistique des demandes et du profil des appelants pouvant contribuer à une analyse des besoins en continu

Objectifs opérationnels

- Répondre de façon permanente aux appels de la ligne Indigo
- Renseigner une base de données sur la région (profils des appelants)
- Disposer de l'ensemble des offres de formations linguistiques financées par la Région, la DRTEFP, l'ACSE, les DDTEFP, les Conseils Généraux afin de mieux orienter les personnes

Bénéficiaires

- Grand Public
- Professionnels
- Personnes en situation d'illettrisme

Déroulement

Le numéro Indigo est une plate-forme téléphonique d'information et d'orientation sur la lutte contre l'illettrisme.

COLLECTIVITÉS - PRÉFECTURES

Volet Emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

LES CADRES DE L'ACTION

Pilotes

Préfecture de département, Collectivités (Commune, et/ou Agglomération et/ou Conseil général)

Calendrier : depuis 2007 (en remplacement / évolution des Contrats de Ville)

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Le cadre défini par les Contrats Urbains de Cohésion sociale (CUCS), peut permettre de développer les actions de lutte contre l'illettrisme.

À ce titre, parmi les 5 orientations prioritaires retenues par l'État pour les CUCS 2007-2010, la lutte contre l'illettrisme, plus globalement la question de la maîtrise de la lecture, de l'écriture et des compétences de base par tous, intéresse de manière décisive 3 domaines : la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance ; l'accès à l'emploi et le développement économique.

La présente fiche présente des orientations possibles dans le cadre du volet emploi des CUCS.

Structures éligibles

Opérateurs de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire (réseau de l'Accueil, Information, Orientation, organismes de formation notamment).

Bénéficiaires

Toutes personnes en situation d'illettrisme en recherche d'emploi ou en emploi (notamment en emploi précaire)

Modalités de mise en œuvre

Appel à projet annuel du CUCS

Territoires concernés

Territoire du CUCS

Déroulement

Les actions possibles dans le cadre du volet emploi des CUCS sont à développer prioritairement en complémentarité du droit commun.

- A - Actions de prévention des ruptures des parcours de formation, de développement de l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes de plus de 16 ans :
- Développement et qualification des actions de remédiation aux difficultés face aux savoirs de base, en direction des jeunes scolarisés en lycées professionnels notamment et des jeunes en apprentissage (BEP, CAP).
 - Développement de complémentarités entre des réponses en temps scolaire et des réponses relevant de dispositifs péri-scolaires : dispositifs accompagnement spécifiques, dispositif « École ouverte ».
 - Développement du repérage des situations de difficulté face aux savoirs de base et une offre de formation et d'accompagnement adaptés en direction des jeunes, demandeurs d'emploi, sans qualification, en lien avec le dispositif « CIVIS renforcé » notamment.
 - Développement des complémentarités entre les dispositifs proposés aux jeunes sans qualification, et prenant en compte les questions des savoirs de base : actions financées dans le cadre du FIPJ en lien avec le CIVIS, ou le dispositif « Défense, 2^e chance ».
- B - Actions de formation de base à visée d'insertion professionnelle et d'accompagnement pour des publics demandeurs d'emploi de plus de 26 ans,
- C - Actions de formation de base à visée d'insertion professionnelle pour les personnes salariées du champ de l'Insertion par l'Activité Économique,
- D - En partenariat avec les entreprises (partenaires sociaux) et dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, formations de base en direction de salariés, en emploi précaire, prioritairement, visant le maintien et la promotion dans l'emploi.

INSEE - ANLCI

Enquête Information Vie Quotidienne (IVQ)

LES CADRES DE L'ACTION

Pilotes : INSEE - ANLCI

Calendrier : 2002-2005

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Fournir des statistiques de l'illettrisme

Éclairer les décideurs

Méthodologie

L'enquête Information Vie Quotidienne de l'INSEE a été conduite en 2004-2005, au niveau national, auprès d'un échantillon de plus de 10 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France Métropolitaine soit environ 40 millions de personnes. Elle fournit des indications précises sur les personnes confrontées à l'illettrisme. L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme a introduit au sein de cette enquête un module spécifique, afin de proposer un certain nombre d'épreuves, passées au domicile des enquêtés, permettant de mesurer les compétences en lecture, écriture, calcul en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses à faire, chercher une rue sur un plan etc.).

En partenariat avec le GIP CARIF et l'ANLCI, la Direction régionale de l'INSEE Ile-de-France a réalisé une estimation à partir des données nationales, des résultats pour la région Ile-de-France.

Principaux résultats

Chiffres clés nationaux

- 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France peut être considérée en situation d'illettrisme.
- 57 % d'entre elles ont un emploi.
- 11 % d'entre elles sont au chômage, et 8 % se déclarent au foyer.
- Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 45 ans.
- Les hommes se trouvent plus souvent que les femmes en difficulté face à l'écrit (59 %).
- Les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées.
- Le pourcentage d'illettrés en Zones Urbaines Sensibles est deux fois plus important (18 %).
- Le pourcentage d'illettrés parmi les allocataires du RMI est trois fois plus important (26 %).

Chiffres clés régionaux

* Pour plus de précisions, cf. revue « à la page n° 278 » de l'INSEE Ile-de-France, février 2007.

- 8 % des Franciliens ayant été scolarisés en France, sont en situation d'illettrisme.
- 10 % des hommes franciliens sont concernés, 6 % des femmes franciliennes.

Soit 461 000 personnes.

Sur les 461 000 personnes en situation d'illettrisme

- 12 % ont entre 18 et 25 ans, c'est trois points de plus qu'en métropole,
- La moitié a plus de 44 ans,
- Les hommes sont plus nombreux (59 %), proportion similaire à la métropole,
- 80 % parlaient le français à la maison à l'âge de 5 ans,
- 30 % avaient une mère lectrice régulière,
- 58 % ont une activité professionnelle, soit près de 270 000 Franciliens. Parmi elles, 30 % utilisent un ordinateur dans le cadre de leur emploi 11 % sont au chômage, soit près de 51 000 Franciliens,
- 40 % ont des ressources modestes.

FONDS UNIQUE DE PÉRÉQUATION (FUP)

LES CADRES DE L'ACTION

Le Fonds Unique de Péréquation est une association nationale créée par les organisations interprofessionnelles de salariés et d'employeurs représentatives au plan national. L'association a été agréée par le ministère chargé de la formation professionnelle continue au vu des statuts de l'association et documents définissant les règles selon lesquelles les ressources du FUP sont réparties entre les OPCA agréés au titre du CIF, de la professionnalisation et du DIF.

Le FUP se charge d'effectuer une mutualisation entre OPCA des fonds de la formation professionnelle concernant le congé individuel de formation (CIF), la professionnalisation et le droit individuel à la formation (DIF).

Le FUP a notamment pour missions :

- de recevoir et gérer les ressources qui lui sont allouées par les OPCA et les FONGECIF ;
- de déterminer en conséquence les ressources allouées respectivement au financement des contrats de professionnalisation d'une part, du congé individuel de formation d'autre part ;
- de conclure des conventions avec l'État sur des objectifs comme les actions de lutte contre l'illettrisme ou l'accompagnement des seniors.

L'ACTION EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le CPNFP (Comité paritaire national de la Formation professionnelle) a conclu avec l'État, le 31 mars 2006, un accord engageant les fonds du FUP à hauteur de 300 millions d'euros sur une période de deux ans (2006-2007). À ce titre, 37 actions de lutte contre l'illettrisme ont été financées pour un montant global de 33 millions d'euros. Cet accord a permis de financer également des actions de communication en direction des seniors, des bilans de compétences et des VAE, ainsi que des actions innovantes pour des branches professionnelles ou des territoires.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Ministère de la Défense, Direction du Service National, Bureaux du Service National de Paris et Versailles

Calendrier : Depuis 1997

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles. Cette réforme instaure un « parcours de citoyenneté » composé de trois étapes à savoir :

- l'enseignement de Défense (sensibilisation en classe de 3^e et 1^{ère})
- le recensement (tous les jeunes garçons et filles français doivent, dans les 3 mois suivant leur anniversaire, se faire recenser auprès de leur Mairie ou au consulat s'ils habitent à l'étranger).
- la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

Le dispositif d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française organisé au cours de la JAPD se donne deux grands objectifs :

- identifier les jeunes ayant des difficultés de lecture afin de leur proposer, au cours de l'entretien suivant la passation des tests, une rencontre avec un conseiller d'orientation ou un conseiller du réseau d'information des jeunes (Mission Locale ou PAIO),
- constituer un indicateur statistique sur l'illettrisme chez les jeunes

Structures éligibles : RAS

Public ciblé : Jeunes Français de 16 à 25 ans

Modalités de mise en œuvre : Tous les jeunes français de 16 à 25 ans doivent participer à la JAPD.

Territoire concerné : national

Déroulement

La JAPD se déroule sur une journée, débutant à 8h30 pour s'achever vers 17 h. Elle commence par des formalités administratives avant de proposer aux jeunes présents des tests d'évaluation visant à estimer le niveau de lecture et de compréhension de la langue française, pour si besoin est proposer une orientation vers différents partenaires, notamment les Missions Locales. Ces tests sont corrigés sur place et suivis d'un entretien.

Viennent ensuite trois modules d'environ cinquante minutes chacun, lesquels visent à mieux faire comprendre les enjeux de la Défense.

Profils de lecteur identifiés :

- Profil 0 : jeunes ayant un niveau correct de compréhension
- Profil 1 : jeunes ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente
- Profil 2 : idem que le profil 1 mais avec un niveau linguistique correct
- Profil 3 : jeunes présentant un déficit de compréhension sans doute lié à un niveau linguistique très faible
- Profil 4 : jeunes « faibles lecteurs » capables de lecture à voix haute, avec un niveau linguistique correct mais un important déficit de compréhension de ce qu'ils lisent (compréhension très déficiente).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi :

Pourcentage de jeunes détectés en difficulté annuellement et par profil

Indicateurs d'évaluation :

Pourcentage de jeunes ayant accepté la transmission de leur dossier vers les structures d'insertion (missions locales, PAIO)

Pourcentage de jeunes ayant accepté une orientation et réellement reçus

AVENIR Jeunes

Pilote : Région Ile-de-France, Direction de la Formation Professionnelle

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Le dispositif régional d'insertion AVENIR Jeunes comprend notamment les pôles de diagnostic et d'évaluation, et les formations linguistiques et d'accès aux compétences de base. Dans ce cadre, l'objectif est de permettre aux stagiaires de posséder des compétences permettant de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques (degré 3 de l'ANLCI).

Structures éligibles :

Organismes sélectionnés dans le cadre de marchés publics

Public ciblé :

- Les jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, sortis-ies depuis plus d'un an du système scolaire sans qualification,
- Les personnes handicapées, bénéficiaires du statut de personne handicapée au sens l'article L 323 - 3 du code du travail, orientés ou non par les CAP Emploi,
- Les élèves, dans le cadre de Réussite pour Tous, peuvent accéder au parcours de mobilisation vers le projet professionnel et aux formations linguistiques et d'accès aux compétences de base,
- Les jeunes salariés de 16 à 25 ans (CDD de moins de 3 mois, CDD à temps partiel, missions intérimaires, Contrats d'Accompagnement à l'Emploi, emploi dans une association intermédiaire, dans une entreprise d'insertion ou dans une autre structure d'insertion par l'économique, emplois tremplins, adultes-relais) sont éligibles aux formations linguistiques et d'accès aux compétences de base.

* Rémunération sous certaines conditions

Modalités de mise en œuvre :

Les principaux objectifs du dispositif régional d'insertion AVENIR Jeunes sont les suivants : l'élaboration du parcours de formation ; le suivi du stagiaire tout au long de son parcours ; l'acquisition des savoir être nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle (parcours en Espace Dynamique d'Insertion) ; L'acquisition des compétences de base et le soutien linguistique (formations linguistiques et d'accès aux compétences de base) ; l'élaboration d'un projet professionnel (parcours de mobilisation vers le projet professionnel).

Territoire concerné : Ile-de-France

Déroulement

Le dispositif régional d'insertion AVENIR Jeunes reposera sur l'organisation suivante :

- Une orientation assurée par les missions locales, les CAP Emploi et, pour les EDI, par les réseaux d'accueil, d'information et d'orientation,
- Les parcours en EDI, tels qu'on les connaît à l'heure actuelle,
- Les parcours de mobilisation vers le projet professionnel, modularisés, avec un sas d'accueil qui permettra le renforcement des partenariats entre organismes de formation du dispositif AVENIR Jeunes et les prescripteurs
- Les formations linguistiques et d'accès aux compétences de base, modularisées pour permettre au jeune, quel que soit le programme dans lequel il est inscrit, de pouvoir bénéficier d'une remise à niveau,
- Une évaluation de la progression du stagiaire permettant de mesurer les acquis du stagiaire, d'adapter éventuellement le parcours et de sécuriser les jeunes les plus fragilisés,
- Un bilan réalisé à l'issue du parcours de formation,
- Un suivi à trois mois permettant de mesurer le taux d'insertion professionnelle des stagiaires.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi : nombre de personnes en situation d'illettrisme diagnostiquées et bénéficiant d'une formation

Indicateurs d'évaluation : progression des stagiaires dans la maîtrise de l'écrit

« Accompagnement à la formation des salariés TPE et PME de bas niveau de qualification »

Pilote : Région Ile-de-France, Direction de la Formation Professionnelle

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Aider au maintien et au développement de l'emploi dans les PME/TPE (y compris celles du secteur de l'économie sociale et solidaire) francilienne et favoriser l'accès à la formation des salariés considérés et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Soutien aux plans de formation des services d'aides au domicile des personnes

Structures éligibles :

Entreprises concernées : Entreprises ou structures adhérentes à l'un des OPCA ayant passé convention avec la Région, d'un effectif salarié inférieur à 250 et satisfaisant à l'obligation légale de formation ou d'accords de branches ou de secteurs.

Sont exclues : les entreprises filiales ou les franchisés d'un groupe dont l'effectif total est supérieur à 249 salariés ; les organismes de formation.

Public ciblé :

Aide au maintien et au développement de l'emploi dans les PME/TPE

Salariés concernés : Tous, mais sont étudiées en priorité les demandes relevant des C.S.P I, II, III (ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés et employés), les femmes, les handicapés.

Soutien aux plans de formation des services d'aides au domicile des personnes

Salariés concernés :

- Salarié(e)s (aides ménagères, auxiliaires de vie et aides familiales) intervenant au domicile des personnes pour l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, la garde des enfants...
- Salarié(e)s ne possédant aucune qualification reconnue par les conventions collectives du secteur.
- Salarié(e)s qui, en tant que demandeurs d'emploi ont pu bénéficier d'une certification intermédiaire et d'un emploi grâce aux programmes régionaux sectoriels antérieurs « formations aux métiers des Services d'Aides au Domicile des Personnes » pour leur permettre de poursuivre un parcours complétant leur formation certifiante.
- Salarié(e)s exerçant des fonctions d'encadrement d'équipes constituées des Salarié(e)s ci dessus,
- Salarié(e)s expérimenté(e)s qui accueillent des stagiaires demandeurs d'emploi du programme régional sectoriel durant leur période pratique au domicile des personnes, ou qui jouent le rôle de personne ressource au bénéfice de salariés(e)s engagé(e)s dans la démarche VAE.

Modalités de mise en œuvre :

La région a établi des conventions avec 12 OPCA. La Région co-finance, après présentation de la demande par l'OPCA, jusqu'à 70 % des coûts pédagogiques. Pour les CSP I, II, III : sont considérées les formations visant à combler les lacunes des savoirs de base.

Le Conseil régional apporte une aide aux 3 OPCA agréés sur ce secteur d'activités (AGEFOSPME, UNIFAF, UNIFORMATION).

Territoire concerné : Ile-de-France

Déroulement

Les formations éligibles doivent préparer à des certifications intermédiaires ou complètes ainsi que les formations telles : Remise à niveau des savoirs de base favorisant l'acquisition des pré-requis nécessaires aux certifications ci-avant ou favorisant la relation avec les personnes aidées.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de salariés formés

« Dispositif d'accès à l'apprentissage »

Passerelles apprentissage et Stages de Découverte de l'Apprentissage et des Métiers

Pilote : Région Ile-de-France, Direction de l'Apprentissage

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

SDAM : Permettre au jeune de mener une action approfondie sur la construction de son projet professionnel.

Passerelle apprentissage : Soutenir les jeunes dans leurs démarches de recherche d'une entreprise en vue d'obtenir un contrat d'apprentissage. Permettre aux jeunes de combler les écarts entre les compétences déjà acquises et celles requises pour l'entrée en contrat d'apprentissage.

Structures éligibles : CFA

Public ciblé :

SDAM : Public jeune : tous niveaux de qualification (ou sans qualification)

Passerelle apprentissage : Accès pour le public âgé de 16 à 25 ans : les jeunes sous statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunérés ou non

Modalités de mise en œuvre :

SDAM : accès par orientation de la Mission Locale ou par les établissements scolaires

Passerelle apprentissage : accès par orientation de la Mission Locale, d'établissements scolaires pour les publics MGIEN, et les Universités pour une réorientation vers la formation par l'apprentissage

Territoire concerné : Ile-de-France

Déroulement

SDAM : Les ateliers de découverte des métiers sont une prestation d'orientation spécifique, mise en œuvre par les CFA. L'atelier comprend 2 phases :

- une phase d'exploration et de positionnement pour faire le point avec le jeune sur son projet professionnel et de formation, et l'informer sur les métiers - elle se déroule individuellement et/ou collectivement.
- une phase de découverte pour permettre au jeune d'avoir une vision concrète des métiers et de tester ses choix.
- Cette phase peut être suivie d'une Technique de Recherche d'Entreprise (TRE)

Durée minimale : 3 jours durée maximum 11 jours en continu ou en discontinu.

Passerelle apprentissage : La durée est fonction du niveau d'entrée des jeunes : Action en alternance de courte durée (maximum 350 h - en centre et en entreprise) pour un public ayant la capacité de s'intégrer en entreprise et visant une qualification. Action en alternance de longue durée (maximum 1 000 h - en centre et en entreprise) pour les jeunes de niveaux infra V, V et IV.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de jeunes bénéficiaires et nombre de contrats signés en suite de passerelle

Apprentissage

Pilote : Région Ile-de-France, Direction de l'Apprentissage

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

L'apprentissage est un moyen de suivre une formation par alternance validée par un diplôme. Elle amène le jeune vers une expérience professionnelle.

Structures éligibles : CFA

Public ciblé :

Accès pour le public âgé de 16 à 25 ans :

- les jeunes entre 15 et 16 ans peuvent accéder au pré-apprentissage
- les jeunes entre 16 et 25 ans en apprentissage.

Modalités de mise en œuvre :

Les Missions Locales, CIDJ, donnent des informations et orientent les jeunes dans leurs recherches de Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et d'Entreprises d'accueil. Les CFA proposent des portes ouvertes au grand public pour recevoir les parents et les jeunes.

Territoire concerné : Ile-de-France

Déroulement

L'apprentissage répond au projet professionnel des jeunes en construisant un parcours de formation sur mesure : un contrat d'apprentissage est signé entre le jeune, le CFA et l'entreprise ; c'est un véritable contrat de travail.

Offre Régionale de formation pour les personnels des Centres de Formation des Apprentis (CFA)

Pilote : Région Ile-de-France, Direction Apprentissage

Calendrier : Le dispositif existe depuis 2007. Le marché est renouvelable tous les ans, jusqu'en 2009.

L'ACTION

Formations courtes (maximum 3 jours) pour les personnels des Centre de formation des Apprentis

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Des stages de méthodes de détection de l'illettrisme et des solutions à apporter. Ces stages sont intégrés dans le lot 2 « Pédagogie de l'Alternance »

Structures éligibles : IP2A, Institut de Professionnalisation des Acteurs de l'Alternance est l'organisme retenu pour animer les stages du Lot 2 du dispositif ORF.

Public ciblé : les personnels des CFA, enseignants mais aussi personnel de direction, personnel administratif

Modalités de mise en œuvre : inscriptions volontaires dans les stages proposés

Financement : prise en charge des coûts pédagogiques par la Région dans le cadre de l'ORF

Territoire concerné : Région Ile-de-France

Déroulement :

Les stages se déroulent dans les locaux d'IP2A, 70/76 rue Brillat SAVARIN 75013 PARIS, de 9 h à 17 h.

Les dates de stages sont disponibles sur le site d'IP2A, www.ip2a.fr

Les stagiaires s'inscrivent auprès de l'organisme de formation.

8 inscriptions sont nécessaires pour que le stage ait lieu.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de suivi : nombre de modules ouverts, nombre d'inscrits, nombre de présents

Indicateurs d'évaluation : fiche d'évaluation de chaque participant renseigné à la fin du stage et transmise à la Région.

Formation des formateurs en CFA

Pilote : Région Ile-de-France, Direction Apprentissage

Calendrier : 2009-2010

L'ACTION

Ouverture d'un atelier optionnel dans le cycle de formation de formateurs en CFA

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Initier les formateurs en formation à la détection de l'illettrisme

Structures éligibles : IP2A, Institut de professionnalisation des acteurs de l'alternance, organisme retenu pour le marché F2F

Public ciblé : les formateurs de CFA

Modalités de mise en œuvre : après un travail de définition des objectifs de ce stage avec IP2A, étudier le calendrier de mise en œuvre

Financement : prévu dans le marché

Territoire concerné : Ile-de-France

Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique

Pilote : Région Ile-de-France, Direction du développement économique et de l'emploi
Délégation territoriale pour l'emploi et le développement économique

L'ACTION

- Une nouvelle démarche de contractualisation pluriannuelle entre la Région et ses partenaires locaux ;
- Pour territorialiser la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et contribuer à celle du Schéma Régional des Formations et du PRDFP ;
- En apportant une offre de services intégrée coordonnant l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui aux filières locales...).

Enjeux :

- Lutter contre les inégalités en renforçant la cohésion sociale et territoriale en Ile-de-France en soutenant les stratégies de développement économique locales pour l'emploi s'inscrivant dans les choix du SRDE ;
- Mieux adapter l'action publique aux diversités économiques et sociales des territoires franciliens ;
- Améliorer la coordination des multiples acteurs locaux du développement économique, de l'emploi et de la formation en respectant leur autonomie.

Public cible :

En priorité, les groupements de communes : Communautés d'agglomération, de communes, Syndicats d'agglomération nouvelle. À défaut, structures de l'emploi, porteuse de service public (Groupements d'Intérêt Public, Maison de l'Emploi et de la Formation, Comité de Bassin d'Emploi, PLIE...) ou structures d'intermédiation économique implantées localement.

Périmètre géographique / zone d'application (territoire ou filière) :

Objectif de mailler l'ensemble du territoire francilien : 10 Pactes « pionniers » en 2008. Montée en puissance en 2009 ; 50 Pactes à l'horizon 2010.

Objectifs qualitatifs et quantitatifs :

- Améliorer la cohérence de l'action publique en installant une gouvernance partagée Région - Partenaires territoriaux ;
- Mutualiser et accroître les ressources des partenaires financeurs afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions ;
- Renforcer l'offre de services sur les territoires et notamment dans les quartiers en difficulté.

Déroulement

Les Pactes devront comprendre 5 phases, itératives et non chronologiques :

- La préparation d'un diagnostic partagé ;
- L'élaboration d'une stratégie ;
- La construction d'un plan d'action et d'une programmation précise (calendrier, plan de financement...) ;
- La mise en œuvre et le suivi du plan d'action ;
- La réalisation d'une évaluation sur la base d'outils partagés.

Plan de Financement : à définir dans les plans d'actions.

Mode de gouvernance : variable en fonction des contextes locaux ; l'idée est de s'appuyer sur les structures porteuses existantes et de ne pas créer de nouvelles instances.

Durée de l'opération et calendrier : 2008- 2...

Action d'Initiative Territoriale (AIT)

Pilote : Région Ile-de-France, Direction du développement économique et de l'emploi
Sous direction de l'emploi

L'ACTION

La Région Ile-de-France a exprimé sa volonté de mettre en œuvre d'une stratégie de croissance de l'emploi à travers l'adoption du Schéma Régional de Développement Économique puis du Plan régional des formations professionnelles. Dans ce nouveau cadre, qui structure la politique régionale menée en faveur du développement économique, de l'emploi et de la formation, la Région réitère sa détermination à travailler en étroite coopération avec les acteurs locaux sur les problématiques spécifiques à leur territoire et à contribuer à construire collectivement des réponses adaptées à leurs besoins. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un programme d'« **Actions d'Initiative Territoriale** », constitué de 3 dispositifs souples et réactifs afin de répondre, à l'échelle locale, aux problématiques d'emploi par des actions visant à :

- permettre l'accès direct à l'emploi et encourager l'embauche, en assurant l'adaptation à des postes repérés au sein d'entreprises locales grâce aux « **passerelles entreprises** » ;
- professionnaliser et permettre une première étape de pré-qualification, par le biais d'une pédagogie spécifique qui combine une première expérience des gestes professionnels, des enseignements théoriques et une immersion en entreprise, au moyen de « **chantiers école** » ;
- favoriser l'accès à l'emploi par le biais d'un accompagnement individuel personnalisé au travers de « **parcours d'accompagnement vers l'emploi** ».
- L'élaboration et la mise en œuvre des actions relevant de ce programme s'appuient sur l'identification des besoins ciblés d'un territoire, à partir d'un diagnostic partagé et initié par les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et du développement économique, et en relation avec les représentants des services de la Région.

Public ciblé :

- **Passerelles entreprises :** Les actions sont organisées au bénéfice de jeunes et adultes en recherche d'emploi dont le projet professionnel est en adéquation avec les postes disponibles au sein des entreprises cibles. Sont concernés : les demandeurs(ses) d'emploi de niveau VI à III ; Les salarié(e)s en cours de licenciement ne pouvant bénéficier d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi et répondant aux autres critères d'accès au dispositif
- **Chantiers écoles :** Les actions sont organisées au bénéfice de jeunes et adultes en recherche d'emploi dont le projet professionnel est en lien avec le(s) métier(s) préparé(s) dans le cadre du chantier et a été confirmé avec un référent de parcours. Sont concernés : Les demandeurs(ses) d'emploi de niveau VI à III ; Les salarié(e)s en cours de licenciement ne pouvant bénéficier d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi et répondant aux autres critères d'accès au dispositif
- **Parcours d'accompagnement vers l'emploi :** Le dispositif a pour objectif d'accompagner les jeunes et adultes Franciliens en recherche d'emploi. Ils doivent par ailleurs impérativement avoir affirmé leur objectif d'accès ou de retour à l'emploi ; avoir un projet professionnel clair ; avoir besoin d'un accompagnement vers l'emploi renforcé ; ne pas pouvoir bénéficier d'une prestation d'accompagnement vers l'emploi mise en œuvre par l'ANPE dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (P.P.A.E). Sont concernés : les demandeurs(ses) d'emploi jeunes et adultes de niveau VI à V, orienté(e)s par une mission locale, une agence locale pour l'emploi, l'ANT, un CAP Emploi ou un PLIE ; Les salarié(e)s en cours de licenciement de niveau VI et V ne pouvant bénéficier d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi et répondant aux autres critères d'accès au dispositif. Ces trois dispositifs articulent formation théorique et pratique et participent ainsi à la professionnalisation des publics nécessaires pour accélérer leur accès à l'emploi. Le Parcours d'accompagnement vers l'emploi offre en plus de la formation l'appui à la recherche active d'un emploi et le suivi dans l'entreprise pour les nouveaux embauchés.

Modalités de mise en œuvre :

Appel à projets

Territoire concerné : Sont prioritaires les actions mises en œuvre sur un territoire de la politique de la ville, un site prioritaire du Contrat de projet, une Zone Franche Urbaine, une Frange de l'Ile-de-France. Une attention particulière sera également portée aux actions découlant directement du plan d'action d'une Plateforme Ressources Humaines, dispositif lancé en 2008 par la Région Ile-de-France, ou du plan d'action d'un PACTE.

Déroulement

Date de lancement : 4 mars 2008

Date de clôture : 31 décembre 2008

Plateforme de ressources humaines

Pilote : Région Ile-de-France, Direction du développement économique et de l'emploi
Sous direction de l'emploi

LES CADRES DE L'ACTION

Les petites et très petites entreprises sont souvent démunies face à la mise en œuvre d'une politique Ressources Humaines (RH), voire n'identifient pas les RH comme un enjeu stratégique et encore moins comme un facteur de développement économique de leur structure. Elles n'ont pour la plupart aucune fonction RH en leur sein et méconnaissent l'environnement juridique et institutionnel qui est à leur disposition pour les accompagner dans leur stratégie de développement.

L'ACTION

La plateforme doit proposer deux modalités d'intervention auprès des entreprises, selon les besoins identifiés :

- action collective : information, actions de sensibilisation, mise en réseau, etc.
- action individuelle : accompagnement individualisé des entreprises.

En parallèle, dans la continuité de la stratégie régionale de sécurisation des parcours professionnels, des services en direction des salariés des entreprises ciblées doivent être développés, notamment par l'information sur leurs droits et sur les moyens mobilisables en matière de formation professionnelle, de VAE, etc. – mais aussi par un accompagnement individualisé, notamment pour les personnes en reconversion professionnelle volontaire ou subie ou en mobilité.

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Les actions de formation collectives ou individuelles pourront être mises en œuvre au travers de la mutualisation réalisée par la Plateforme. De plus, la Plateforme pourra contribuer au travers de son offre de service d'accompagnement à la sécurisation des parcours professionnels au diagnostic des problématiques d'illettrisme et construire des solutions adaptées aux contraintes des entreprises de petites tailles

Structures éligibles :

Les maisons de l'emploi ou associations ou GIP ayant une expertise dans l'accompagnement du développement des ressources humaines ou reconnus pour leur légitimité à favoriser la mutualisation des services des partenaires experts RH sur le territoire

Public ciblé :

Les petites ou très petites entreprises. Les entreprises de taille moyenne relevant des filières prioritaires du SRDE ou situées sur un territoire francilien prioritaire (Pacte, zones relevant de la politique de la ville...)

Modalités de mise en œuvre :

Suite à un appel à projet lancé en février dernier, une huitaine de plateforme seront expérimentées sur l'IDF et devront construire leur offre de service suivant les axes du cahier des charges qui leur est imposé. Elles auront cependant toute autonomie dans les modalités de construction de leur offre de service. L'intérêt de l'expérimentation étant de parvenir à déterminer les modalités de réussite de ces plateformes tant en terme de conditions de mise en œuvre du service que des partenaires mobilisés

Territoire concerné : Sera prochainement validé et affiné (en moyenne sans doute une plateforme par département).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi :

En cours de finalisation et seront déterminés suivant la nature des priorités de la plateforme.

Dialogue Social Territorial

Pilote : Région Ile-de-France, Direction du développement économique et de l'emploi
Sous direction de l'emploi

LES CADRES DE L'ACTION

La région souhaite développer l'emploi en menant une réflexion et une démarche active en faveur du dialogue social. En effet, l'expérience d'autres collectivités locales en la matière montre que la portée et la qualité du dialogue social sont étroitement liées aux instruments et moyens mobilisés pour assurer une concertation efficace. C'est dans cette perspective que la Région souhaite s'investir et se doter de moyens d'intervention en faveur du dialogue social entre organisations d'employeurs et de salariés tout en les incitant à agir plus largement, en collaboration avec un ensemble d'acteurs locaux.

La Région souhaite encourager et créer des conditions favorables au développement du dialogue entre partenaires sociaux au niveau local, car il est générateur d'innovations et d'avancées qui contribuent à développer des emplois de qualité et à sécuriser les parcours professionnels.

Il s'agit pour la Région de contribuer au développement économique et de l'emploi au niveau local, dans la prise en compte des intérêts tant des préoccupations et intérêts patronaux que de ceux des salariés.

Pilote : Accompagnement vers l'Emploi

Calendrier : octobre 2007

L'ACTION

L'action ne vise pas directement la mise en œuvre d'opérations de lutte contre l'illettrisme. Cependant, les partenaires sociaux sont soutenus dans toute démarche initiée en partenariat avec les acteurs locaux afin de favoriser la sécurisation des parcours professionnels et développer la qualité des emplois dans les entreprises. À ce titre, les actions portant sur cette thématique pourront être soutenues dans le cadre du dispositif ou faire l'objet d'étude approfondie pour une intervention plus ciblée ou pertinente.

Structures éligibles : les partenaires sociaux ou structures intégrant dans leur pilotage des partenaires sociaux

Public ciblé :

Les actions peuvent concerner des salariés ou des entreprises.

Modalités de mise en œuvre :

Les actions doivent faire l'objet d'un cofinancement et préciser l'objectif et les modalités de mise en œuvre. Toute action fera l'objet d'une évaluation suivant des critères définis en coopération avec le porteur de projet

Territoire concerné : Ile-de-France

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi :

- nombre de salariés et entreprises impactées par l'action / la démarche (dont nombre de salariés de plus 50 ans, femmes, résidents en quartiers prioritaires, nombre de TPE et PME/PMI de moins de 50 salariés...)
- nombre de partenaires impliqués
- nombre d'actions financées

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de salariés ayant bénéficié d'une action d'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans le cadre du plan de formation

Emplois Tremplins

Pilote : Région Ile-de-France, Direction du développement économique et de l'emploi
Sous direction de l'emploi

L'ACTION

Le programme « Emplois-tremplin » permet aux employeurs concernés de recevoir une aide de la Région pour la rémunération et pour la formation de personnel recruté en contrat à durée indéterminée, afin de répondre à des besoins en matière de service à la population.

A cette subvention dégressive sur 6 ans, peuvent s'ajouter d'autres aides des départements, communes, groupements de communes ou autres co-financeurs.

Structures éligibles :

- les associations ; les groupements d'associations ; les Groupements d'Intérêt Public ; les groupements d'employeurs sous statut associatif ; les entreprises d'insertion ; les fondations ; les Sociétés Coopératives d'intérêt Collectif (S.C.I.C) ; les Sociétés Coopératives Ouvrière de Production (S.C.O.P) ; les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (G.E.I.Q.) ;
- Dans les secteurs tels que l'accompagnement dans l'emploi, la culture, le logement, la politique de la ville, la santé, l'action sociale, l'économie sociale et solidaire, le sport, les transports, la démocratie participative et la jeunesse, l'action internationale.

Public ciblé :

- jeunes sans emploi de 16 à 26 ans (inclus)
- demandeurs d'emplois de 45 ans et plus
- personnes handicapées, sans condition d'âge (bénéficiaires de l'allocation pour parent isolé ou de l'allocation veuvage, sans condition d'âge)
- allocataires du RMI, sans condition d'âge
- demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers prioritaires de la politique de ville, sans condition d'âge
- personnes en contrats emplois-jeunes, sans condition d'âge.

Modalités de mise en œuvre :

1. L'employeur dépose sa demande par internet à la Région (conseil régional) et, en cas de co-financement, au Département (conseil général). Il transmet ensuite les éléments demandés au Département pour un éventuel co-financement.
2. La demande d'Emplois-tremplin est prise en compte dès réception des pièces justificatives dans les services.
3. La Région et les Départements dans le cas d'un co-financement, vérifient que la demande est bien conforme au dispositif et si oui, valident le dossier.
4. La commission permanente des élus de la Région vote l'acceptation des demandes.
5. Une convention est signée par l'employeur et formalisera clairement l'ensemble des engagements des co-contractants. Cette convention sera ensuite transmise au CNASEA qui assurera les paiements mensuellement et par avance.
6. En cas de refus du dossier, les employeurs éligibles mais non retenus seront informés des motifs du rejet de leur demande et invités, s'ils le souhaitent, à représenter une demande.

Territoire concerné : Ile-de-France

Déroulement

Cofinancement de frais de rémunération.

- Subvention par employeur, montant dégressif (trois premières années : 15 000 € ; 4^e année, plancher : 12 000 € ; 5^e année : 11 000 € ; 6^e année : 10 000 € ; salariés de bas niveaux de qualification : 15 000 € pendant six ans)
- La totalité des financements couvre au maximum 90 % du salaire, 10 % restant à la charge de l'employeur.
- Autres financements possibles : départements, communes, groupements de communes ou autres.

Animation sociale des quartiers - ASQ

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Service Animation sociale des quartiers

Calendrier : Depuis le 27 juin 2008

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Le dispositif ASQ prévoit le soutien aux actions de solidarité ciblées notamment sur la question de l'exclusion sociale et de l'aide aux personnes vulnérables ; Dans ce cadre, les actions visant à lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme des publics en difficulté (cf. précisions ci-dessous) peuvent être soutenues. Une attention particulière est portée aux actions ayant un objectif global d'insertion sociale articulant savoir écrit et savoir oral.

Structures éligibles :

- Associations loi 1901 ayant au moins 1 an d'existence
- Collectivités territoriales
- EPCI
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)
- EPLE et structures constituées sous forme de groupement d'intérêt public
- Sociétés coopératives de production
- Établissements publics locaux (EPL)
- Établissements publics de coopération culturelle

Public ciblé et territoire concerné :

- Pour les actions d'intérêt local (portées par la commune dans le cadre de sa programmation) : territoires et publics des quartiers ciblés « Zone urbaine sensible »
- Pour les actions d'intérêt régional : territoires et publics des quartiers classés « Politique de la ville » tels que les Contrats urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Modalités de mise en œuvre et déroulement :

Les structures ont jusqu'au 1^{er} mars (sauf exceptions) pour adresser à la Région un dossier comportant la présentation de la structure avec son objet, la présentation du projet pour lequel un financement est sollicité et l'ensemble des pièces administratives nécessaires au traitement du dossier. Des bilans quantitatifs, qualitatifs ainsi que des comptes d'utilisation des subventions de l'action soutenue l'année précédente devront être présentés.

Les actions financées sont pour la plupart des actions qui se déroulent de façon continue sur l'ensemble de l'année et, selon les caractéristiques du projet, une convention pluriannuelle d'objectifs peut être conclue entre la Région et le porteur du projet.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs sont proposés par le porteur de projet. Une attention particulière est toutefois portée aux indicateurs quantitatifs (nombre de personnes concernées, fréquence de l'action...) et qualitatifs (assiduité, orientation des personnes suivies, diversité des ateliers mis en place, approche globale visant à développer l'intégration tant sociale, culturelle et professionnelle des personnes suivies, implication des apprenants et progrès réalisés...).

Soutien régional au démarrage de projets de lutte contre les exclusions

LES CADRES DE L'ACTION

Pilote : Direction du développement social et de la santé

Calendrier : Depuis 2000

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Au titre de l'aide régionale en faveur des projets de prévention et de lutte contre les exclusions, les projets éligibles concernent la prévention ou lutte contre l'illettrisme ou l'analphabétisme et sont la création d'activités nouvelles et/ou l'extension d'activités existantes.

Structures éligibles :

Associations loi 1901 qui ont statutairement pour objet la prévention et la lutte contre les exclusions

Public ciblé :

Public en situation d'exclusion sociale

Modalités de mise en œuvre :

Après contact à propos du projet, de sa pertinence vis-à-vis du dispositif, des dates probables de vote, les dossiers d'instruction alors fournis peuvent être retournés au fil de l'eau.

La subvention régionale peut s'élever à 50 % maximum de la dépense subventionnable, et à un maximum de 22 867 €.

Ces conditions seront probablement révisées en 2009

Territoire concerné :

Ile-de-France, sans restriction

Déroulement

Le déroulement du projet soumis est négocié sur proposition de l'association.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi :

Négociés sur proposition de l'association

Indicateurs d'évaluation :

Négociés sur proposition de l'association

Politique régionale du livre et de la lecture

Pilote : Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service Livre et Lecture

Calendrier : Depuis 2006

L'ACTION

Objectifs de l'action

La Région décide d'agir en faveur de la diversité culturelle en soutenant la création littéraire, en complémentarité des politiques publiques existantes et sans effet de substitution avec celles-ci. Elle inscrit cette politique dans une transversalité avec les interventions relevant des secteurs régionaux du développement économique, de la coopération décentralisée, de la formation et de l'économie sociale et solidaire.

Cette action sur l'ensemble de la chaîne du livre se développe autour des interventions suivantes :

1. Une aide aux actions collectives et interprofessionnelles

- Une aide financière aux projets portés par des réseaux de professionnels de la chaîne du livre et des actions d'envergure régionale contribuant à développer les partenariats interprofessionnels

2. Une aide à la librairie indépendante

Un dispositif régional d'aides à la librairie

- des aides aux fonds
- des aides à l'animation culturelle
- Un partenariat avec l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC)

3. Une aide à l'édition indépendante

- Des aides aux projets éditoriaux exceptionnels
- Des aides aux actions favorisant la diffusion

4. Une aide aux revues

- Des aides au fonctionnement des revues du champ artistique et culturel
- Des aides aux projets des revues dans le champ artistique, culturel et des sciences humaines

5. Un soutien à la création et à la vie littéraire

- Des aides spécifiques aux projets des organismes œuvrant en faveur du livre et de la littérature
- Des aides aux manifestations littéraires
- Un programme régional de résidences d'écrivains
- Un prix régional des lycéens, apprentis et jeunes stagiaires de la formation professionnelle

6. La création d'un centre de ressources et d'observation régional de l'écrit et du livre

Structures éligibles :

selon la nature de l'aide

Modalités de mise en œuvre :

Demande de subvention à adresser à la Région Ile-de-France.

Le montant de l'aide varie selon la nature du projet et peut, par exemple, atteindre 100 000 € maximum pour un projet d'organismes œuvrant à la promotion du livre et de la littérature.

Territoire concerné :

Ile-de-France

Convention de partenariat avec le CNFPT

Pilote : Région Ile-de-France, Direction Personnel et ressources humaines

Calendrier : Le dispositif est en cours d'élaboration

L'ACTION

Objectifs de l'action au regard de la lutte contre l'illettrisme

Au 1^{er} janvier 2008, 4 400 nouveaux agents des lycées ont intégré les services de la région. Au 1^{er} janvier 2009, la Région aura en charge la totalité des agents des lycées.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a mis en place une nouvelle typologie des actions de formation professionnelle. La lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage du français constituent désormais une nouvelle catégorie d'actions de formation tout au long de la vie.

Structures éligibles :

Les lycées de la Région Ile-de-France

Public ciblé :

Les agents des lycées

Modalités de mise en œuvre :

Signature d'une convention de partenariat avec le Centre National de la fonction Publique territoriale. Repérage par les équipes de direction des lycées, des agents en situation d'illettrisme. Remontée des besoins via les antennes territorialisées de l'UPRH.

Territoire concerné : Ile-de-France

Déroulement

Organisation de modules de formation tout au long de l'année selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi : nombre d'agents ayant suivi les actions de formation

Indicateurs d'évaluation : Évaluation à chaud et à froid à partir d'indicateurs construits en partenariat avec le CNFPT

ANNEXES

| | |
|---|-----|
| Composition du comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme | 130 |
| Liste des participants aux travaux d'élaboration du plan régional | 131 |
| Index des sigles | 134 |
| L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme | 136 |
| Canevas national des centres ressources illettrisme | 137 |

Composition du comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme

Coordination régionale

- Préfecture de Région / SGAR
- Conseil Régional d'Ile-de-France, Directeur de l'Unité développement
- DRTEFP, le Directeur
- Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, la Directrice
- GIP CARIF Ile-de-France, la Présidente
- La Chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme

Représentants de l'État ou de ses établissements publics

- Le Préfet de Seine-et-Marne
- Le Préfet des Yvelines
- Le Préfet de l'Essonne
- Le Préfet des Hauts-de-Seine
- Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Le Préfet du Val-de-Marne
- Le Préfet du Val-d'Oise
- Le Recteur de l'Académie de Paris
- Le Recteur de l'Académie de Créteil
- Le Recteur de l'Académie de Versailles
- Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales
- Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
- Le Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le Directeur Régional des Services Pénitentiaires
- Le Directeur Inter-régional du Service National
- Le Directeur Régional de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité
- Le Directeur Régional de l'Agence Nationale pour l'Emploi
- Le Directeur Régional de l'Association Nationale pour la Formation professionnelle
- Le Chargé de mission régional pour l'égalité des chances

Représentants des collectivités territoriales

- Un représentant de chaque Conseil Général de la Région Ile-de-France

Participants aux travaux d'élaboration du plan régional de lutte contre l'illettrisme d'Ile-de-France

Le Préfet de Région Ile-de-France renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui ont concouru à la préparation de ce plan régional de lutte contre l'illettrisme.

AXE 1 - Développer l'accès aux savoirs de base pour sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques

Participants

| | |
|--------------------------|--|
| Catherine LAPEYRE | DRTEFP |
| Sébastien PRIOUL | Région Ile-de-France (Unité Développement) |
| Claude SZATAN | Région Ile-de-France (Unité Développement) |
| Colonel Patrick NADAL | DIRSN |
| Colonel André LEVAILLANT | DSN |
| Roseline ABBOU | Rectorat de Paris |
| Jacqueline TESSIER | Direction régionale ANPE |
| Hervé FERNANDEZ | ANLCI |
| Ellen DECUIGNERE | Mairie de Clichy-sous-Bois |
| Danièle RODITI | Mairie de Montreuil |
| Cyril PATTEGAY | CGPME Ile-de-France |
| Emmanuel BACHELIER | MEDEF Ile-de-France |
| Véronique TEXIER | AGEFOS PME Ile-de-France |
| Fanny DUMONT | CNFPT 1 ^{ère} couronne |
| Armel GUILLET | FONGECIF Ile-de-France |
| Olivia RETIERE | HABITAT FORMATION |
| Karima HAMAOU | OPCALIA Ile-de-France |
| Pierre-Marie LASBLEIS | UNIFAF Ile-de-France |
| Aline BOMBA | UNIFORMATION |
| Vincent PIGACHE | Union Régionale CFDT Ile-de-France |
| Philippe LENGRAND | Union Régionale CFDT Ile-de-France |
| Maria ALGABA | PLIE Val Maubuée |
| Danièle PREMEL | PLIE Paris 18-19 ^e |
| Anne LE BISSONNAIS | Mission locale Sud Essonne |
| Iyad KHUJA | Réseau COORACE Ile-de-France |
| Fabrice CHEVALLIER | Réseau CHANTIER École Ile-de-France |
| Marie-Odile CHASSAGNON | Savoirs pour Réussir Paris |
| Vanessa BENTOLILA | Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité |
| Albane BRUNEL | Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité |
| Lamia ALLAL | Savoirs et Formation |
| Alberto DA ROCHA | Centre ressources illettrisme ALCIA |
| Khaled ABICHOU | Centre ressources ICI et LA |

Animation

| | |
|-------------------------|---|
| Véronique DESSEN-TORRES | Cabinet Geste |
| Sonia SEHIL | Mission régionale de lutte contre l'illettrisme |

AXE 2 - Mieux intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les actions de cohésion sociale et territoriale

Participants

| | |
|-----------------------|---|
| Mathieu GOURMELON | Préfecture de Région (Mission égalité des chances) |
| Sébastien PRIOUL | Région Ile-de-France (Unité Développement) |
| Elisabeth de CORBIER | Région Ile-de-France (Unité Société) |
| Hélène PREUX | Région Ile-de-France (Unité Société) |
| Emmanuelle UNAL | ANLCI |
| Daniel ROPITAL | Direction régionale ACSE |
| | |
| François THOS | Préfecture de Paris, Pôle solidarité, emploi et lutte contre les exclusions |
| Bénédicte BREHIER | Préfecture du Val de Marne, Mission Ville |
| Françoise BRIAU | Préfecture du Val d'Oise, Mission Ville |
| Lise CORTES | Préfecture des Hauts-de-Seine, Mission Ville |
| Coralie CHAMBON | Préfecture des Hauts-de-Seine, Mission Ville |
| Alain JAMBET | Préfecture de l'Essonne, Mission Ville |
| | |
| Jean-Marc VANROSSEM | DRPJJ |
| Perrine SIMIAN | DRSP |
| Isabelle BIANQUIS | DRSP |
| Michel GAUTHIEROT | DRASSIF |
| Marie BOUTAUD | DRDJS |
| Marie-Paule REYDET | DDTEFP Seine-Saint-Denis |
| Delphine MARTIN | DDTEFP Seine-Saint-Denis |
| | |
| Anne-Laure SZUMILIN | Conseil Général Hauts-de-Seine (Direction insertion) |
| Sylvie ANGERAND | Conseil Général du Val d'Oise (Direction insertion) |
| Danielle LANOE | Mairie de Paris (DDEE) |
| Catherine DANA | Conseil Général du Val d'Oise (Direction insertion) |
| Martine MUGNIER | Conseil Général de Seine-et-Marne (Direction insertion) |
| | |
| Frédéric BLACHIER | AIDE |
| Florence DUBLANCHE | AGDV 77 |
| Isabelle D'EAUBONNE | AGDV 77 |
| Rose-Marie RYAN | Association Emmaüs Formation de base |
| Méliane DIAGNE | Comité citoyen SENGHOR |
| Alzira PAGES | Compagnie des contraires |
| Neusa THOMASI | Compagnie des contraires |
| Valérie LAMOUR | CNLRQ |
| Steven MARCHAND | FNARS Ile-de-France |
| Josiane BORG | FNARS Ile-de-France |
| Jean-Baptiste KIEFFER | Ligue de l'enseignement |
| Muriel CLEREL | Régie de quartiers Tela 13 Paris |
| René NEVEU | Restos du coeur |
| | |
| Valérie BRUNETEAU | Centre ressources illettrisme ALCIA |
| Khaled ABICHOU | Centre ressources illettrisme ICI et LA |

Animation

| | |
|-------------------------|---|
| Véronique DESSEN-TORRES | Cabinet Geste |
| Sonia SEHIL | Mission régionale de lutte contre l'illettrisme |

AXE 3 - Convaincre, outiller et professionnaliser les acteurs pour étendre l'accès aux savoirs de base et garantir la qualité de l'offre

Participants

| | |
|---------------------|--|
| Georges SIMON | DRTEFP |
| Sylvie NICOLAS | DRTEFP |
| Sébastien PRIOUL | Région Ile-de-France (Unité Développement) |
| Anne-Marie TOUTAIN | Région Ile-de-France (Unité développement) |
| Daniel ROPITAL | Direction régionale ACSE |
| Marina LEMAITRE | Direction régionale ANPE |
| Sandrine GORE | ANPE Stendhal, Paris 20 ^e |
| Alberto SEGRE | GIP CARIF Ile-de-France |
| Pauline BAUMGARTNER | GIP CARIF Ile-de-France |
| Michèle BELIN | FNARS Ile-de-France (ARFOG) |
| Steven MARCHAND | FNARS Ile-de-France |
| Maguy LY | FNARS Ile-de-France |
| Gaëlle SENS | Réseau Linguistique d'Athis-Mons |
| Frédéric BLACHIER | AIDE |
| Pierre DANIEL | GRETA Geforme 93 |
| Catherine BLANQUART | GRETA PMS |
| Martine LAPEYREIRE | GRETA PMS |
| Lamia ALLAL | Savoirs et Formation |
| Aurélien AUDEMAR | SJT |
| Akila MOKART | SJT |
| Dominique FREGOSI | Université Paris V – René Descartes |
| Khaled ABICHOU | Centre ressources illettrisme ICI et LA |
| Valérie BRUNETEAU | Centre ressources illettrisme ALCIA |

Animation

| | |
|-------------------------|---|
| Eric NEDELEC | ANLCI |
| Véronique DESSEN-TORRES | Cabinet Geste |
| Sonia SEHIL | Mission régionale de lutte contre l'illettrisme |

AXE 4 - Mieux connaître l'illettrisme et renforcer les ressources pour éclairer les décideurs et accompagner les acteurs

Participants

| | |
|---------------------|--|
| Géraldine LACROIX | Préfecture de Région (Chargée de mission SGAR) |
| Gilles NEVIASKI | Préfecture de Région (Chargé de mission SGAR) |
| Carmen RIVAS | DRTEFP |
| Corinne CHERUBINI | DRTEFP |
| Nicolas GRIVEL | Région Ile-de-France (Unité développement) |
| Hélène PAUTY-SAURET | Région Ile-de-France (Unité développement) |
| Sébastien PRIOUL | Région Ile-de-France (Unité Développement) |
| Thierry BRIFFAULT | Région Ile-de-France (Unité développement) |
| Jean-Louis REBOUL | GIP CARIF Ile-de-France |
| Alberto SEGRE | GIP CARIF Ile-de-France |
| Christine BRUNIAUX | OREF Ile-de-France |
| Hervé FERNANDEZ | ANLCI |
| François THOS | Préfecture de Paris |
| Khaled ABICHOU | Centre ressources illettrisme ICI et LA |
| Valérie BRUNETEAU | Centre ressources illettrisme ALCIA |

Animation

| | |
|-------------------------|---|
| Véronique DESSEN-TORRES | Cabinet Geste |
| Sonia SEHIL | Mission régionale de lutte contre l'illettrisme |

Index des sigles

| | |
|----------------|--|
| ACI | Ateliers et Chantiers d'Insertion |
| ACSE | Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité |
| AFPA | Association pour la Formation Professionnelle des Adultes |
| AML | Animation des missions locales |
| ANAEM | Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations |
| ANI | Accord National Interprofessionnel |
| ANLCI | Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme |
| ANPE | Agence Nationale Pour l'Emploi |
| APP | Atelier de Pédagogie Personnalisée |
| ARML | Association Régionale des Missions Locales |
| BSN | Bureau du Service National |
| CAE | Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CAI | Contrat d'Accueil et d'Intégration |
| CAP | Certificat d'Aptitude Professionnelle |
| CARIF | Centre d'Animation, de Ressources et d'Informations sur la Formation professionnelle |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CDIAE | Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique |
| CFA | Centre de Formation des Apprentis |
| CFG | Certificat de Formation Générale |
| CHRS | Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale |
| CHSCT | Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail |
| CIF | Congé Individuel de Formation |
| CIO | Centre d'Information et d'Orientation |
| CMR | Chargé de Mission Régionale |
| CNFPT | Centre National de la Fonction Publique Territoriale |
| CNLRQ | Comité National de Liaison des Régies de Quartiers |
| COORACE | COmités et Organismes d'Aides aux Chomeurs par l'Emploi |
| COPIL | COmité de PIlotage |
| CPER | Contrat de Projet État Région |
| CRI | Centre Ressources Illettrisme |
| CUCS | Contrat Urbain de Cohésion Sociale |
| DDASS | Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale |
| DDJS | Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports |
| DDTEFP | Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| DELD | Demandeur d'Emploi de Longue Durée |
| DGEFP | Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| DIF | Droit Individuel à la Formation |
| DILF | Diplôme Initial de Langue Française |
| DIRSN | Direction Interrégionale du Service National |
| DISP | Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires |
| DRAC | Direction Régionale à l'Action Culturelle |
| DR-ANPE | Direction Régionale de l'Agence Nationale Pour l'Emploi |
| DRASS | Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales |
| DRDJS | Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports |
| DRH | Direction des Ressources Humaines |



| | |
|-----------------|---|
| DRPJJ | Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| DRTEFP | Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| EAD | Enseignement A Distance |
| EDEC | Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences |
| EPIDE | Établissement Public d'Insertion de la DEfense |
| ERE | Équipe de Réussite Éducative |
| FLE | Français Langue Étrangère |
| FNARS | Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion |
| FOAD | Formation Ouverte et A Distance |
| FONGECIF | FONd de GEstion du Congé Individuel de Formation |
| FPP | Forum Permanent des Pratiques |
| FSE | Fonds Social Européen |
| FUP | Fonds Unique de Péréquation |
| GIP | Groupement d'Intérêt Public |
| GPEC | Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences |
| GRETA | GRoupement d'EtAblissements de l'éducation nationale pour la formation professionnelle continue |
| IAE | Insertion par l'Activité Économique |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Études Économiques |
| IRILL | Insertion Réinsertion ILLettrisme |
| IVQ | Information et Vie Quotidienne |
| JAPD | Journées d'Appel et de Préparation à la Défense |
| ML | Mission Locale |
| OF | Organisme de Formation |
| OPACIF | Organisme Paritaire collecteur Agréé gestionnaire du Congé Individuel de Formation |
| OPCA | Organisme Paritaire Collecteur Agréé |
| OPTA | Organisme Paritaire collecteur de la Taxe d'Apprentissage |
| OREF | Observatoire Régional Emploi Formation |
| PAIO | Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation |
| PASER | Plan d'Action Stratégique de l'État Régional |
| PLIE | Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi |
| PMI | Protection Maternelle et Infantile |
| PRDFP | Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles |
| PRIPI | Plan Régional d'Insertion des Populations Immigrées |
| REAP | Réseau d'Écoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents |
| REP | Réseau d'Éducation Prioritaire |
| RMI | Revenu Minimum d'Insertion |
| SGAR | Secrétaire Général pour les Affaires Régionales |
| SIAE | Structure d'Insertion par l'Activité Économique |
| SPE | Service Public de l'Emploi |
| SPEL | Service Public de l'Emploi Local |
| SPIP | Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation |
| TIC | Technologies de l'information et la communication |
| VAE | Validation des Acquis de l'Expérience |
| ZFU | Zone Franche Urbaine |
| ZRU | Zone de Redynamisation Urbaine |
| ZUS | Zone Urbaine Sensible |

« Réunir pour mieux agir », plus qu'un slogan, une véritable méthode de travail et d'organisation

Créée en octobre 2000, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement. **Groupelement d'intérêt public**, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'actions qui conjugue les efforts de tous.

Son organisation traduit la volonté de permettre à chacun de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune et concertée.

Afin que chacun comprenne mieux la place qui lui revient, l'ANLCI s'est dotée dès 2003 d'un outil structurant : le **cadre national de référence**, point d'ancrage d'une politique nationale transversale, cohérente et partagée. Lors du renouvellement de sa convention constitutive en 2005, le champ d'intervention du groupelement d'intérêt public ANLCI a été confirmé et s'est élargi autour de **trois axes forts** :

Mesurer

L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir et agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser

L'ANLCI **fédère et optimise** les moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outils

L'ANLCI **accompagne** et aide les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences.

Une structure légère et réactive

Une **équipe opérationnelle** d'une douzaine de personnes, chargés de mission nationaux et secrétariat, pour animer la politique nationale et coordonner le réseau des chargés de mission régionaux, dirigée par Marie-Thérèse Geffroy.

Des **chargés de mission régionaux**, nommés par les Préfets de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec les Conseils régionaux, pour animer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, préparer et coordonner les plans d'action régionaux.

Un **conseil d'administration**, présidé par Antoine Martin, un **comité consultatif**, et un **comité scientifique et de l'évaluation**.

Pour rendre effectif l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

1, place de l'École - BP 7082 - 69348 Lyon Cedex 7
Tél. : 04 37 37 18 63 - Fax : 04 37 37 16 81
www.anlci.gouv.fr

Canevas national Centre Ressources Illettrisme

Préambule

Avec la mise en place de politiques nationales de lutte contre l'illettrisme au cours des années 80 et 90, le besoin de créer des lieux d'information, d'appui pédagogiques et de ressources a émergé pour aider les différents acteurs concernés par cette problématique à appréhender l'illettrisme dans sa complexité et la diversité des situations dans laquelle il se révélait.

Au fil des années, des centres ressources illettrisme régionaux ou départementaux ont été créés dans toutes les régions, réseau animé par l'institution nationale en charge du développement de la politique de lutte contre l'illettrisme (par le GPLI de 1990 à 1999 et relayé par l'ANLCI depuis 2000).

En 1990, un premier document de référence intitulé « Fonctions Ressources Illettrisme – canevas national » avait fixé le cadre des missions des « CRI » suivi d'une nouvelle réflexion en 1998, non suivi d'effet. Il s'avérait donc nécessaire lors de l'installation de l'ANLCI en 2000 de reprendre cette réflexion afin de repositionner les CRI à la lumière de l'évolution de la lutte contre l'illettrisme en région et de sa réorganisation.

Dans un souci de clarifier et de rendre lisible l'activité du réseau des centres ressources et les missions qui leurs sont confiées par différentes institutions, il convient aujourd'hui de réactualiser le canevas national des CRI, document de référence pour l'organisation de la fonction ressources indispensable à la mise en œuvre de la lutte contre l'illettrisme.

Ce présent canevas a également vocation à aider et accompagner les chargés de missions régionaux et les centres ressources illettrisme à la définition de leur partenariat indispensable à la mise en place de plans régionaux d'action. Il ne s'agit en aucun cas d'un cahier des charges ; en effet, l'ANLCI n'a pas vocation à passer une commande auprès des CRI, mais dans le cadre de ses missions, elle doit veiller à l'amélioration et à l'optimisation des moyens mis à la disposition de la lutte contre l'illettrisme en s'appuyant sur la complémentarité de chacun.

En intégrant la fonction ressources illettrisme confiée aux CRI dans la logique du **cadre national de référence**, l'ANLCI souhaite structurer un réseau national des CRI sur la base d'un socle commun de compétences et de missions partagées

1. DEFINITION DU CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME

Le centre ressources illettrisme est un espace d'animation à vocation régionale ou départementale. En vue de contribuer à l'amélioration des actions de lutte contre l'illettrisme, il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme. En accord avec ses financeurs, son action pourra être étendue à l'ensemble des problématiques linguistiques (*savoirs de base – alphabétisation- FLE*)

Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme, et à améliorer la connaissance nécessaire pour la mise en place de réponses d'accompagnement adaptées à la diversité des besoins.

Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles. Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

Son action s'inscrit dans le cadre du présent canevas national :

2. DEFINITION DES MISSIONS

2-1 Des missions d'ordre général commune à tous les CRI

1^{er} principe :

Les missions confiées à l'ensemble des CRI s'inscrivent dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

2^{ème} principe :

Pour exercer cette mission d'intérêt général, le CRI établira des partenariats avec les autres dispositifs régionaux, départementaux et locaux d'information et de ressources et les institutions productrices et utilisatrices des services d'information (CARIF, CRDP ...). En effet, le caractère inter-institutionnel des financements du CRI nécessite le développement de ces collaborations.

Ces partenariats s'inscrivent dans « **les plans d'action régionaux** » de lutte contre l'illettrisme animés par les chargés de mission régionaux de l'ANLCI

2-2 Des missions et activités spécifiques liées aux politiques et besoins régionaux

Il peut se voir confier des missions et des activités spécifiques liées au contexte régional ou local (chantier, actions, projets) sur des financements particuliers. Ces missions et activités s'inscrivent dans le prolongement des missions d'intérêt général et en adéquation avec le plan régional d'action de lutte contre l'illettrisme.

Ces missions doivent s'exercer au niveau régional pour répondre aux besoins d'animation d'ingénierie et de formation des acteurs, et au niveau local pour répondre aux besoins d'information et d'appui de proximité.

Le Centre ressources Illettrisme s'engage à respecter les règles de déontologie et de fonctionnement des institutions qui le financent.

ANLCI- 6.2 : animation et coopération avec les CRI – canevas national- juin 2003

3 CADRAGE DES MISSIONS D'INTERET GENERAL

Le centre ressources illettrisme organise son activité autour des 3 missions principales suivantes:

3.1 Une mission d'information pour tout public

Le CRI répond aux demandes émanant d'un public diversifié et met à sa disposition une information actualisée portant sur l'offre de services disponibles sur sa région ou son département et sur les ressources.

Cette mission intègre le service d'information téléphonique « *illettrisme et solidarité* » portée par le numéro indigo :



Elle prévoit aussi le *développement et la diffusion de supports d'information*.

Le CRI veille à la qualité et à l'actualité de l'information donnée par la *cartographie nationale de l'offre de services* (www.anlci.fr) animée par le chargé de mission régional et assure le recueil de l'information sur sa zone de compétence.

(* mention prévue pour les CRI porteurs du numéro indigo)

3.2 Une mission d'animation et d'appui technique :

Pour développer la sensibilisation, la professionnalisation des acteurs, le conseil au montage de projets, d'actions, de dispositifs et la mise en réseau :

- **Un rôle d'accueil et d'information des acteurs de Lcl :**

Le CRI intervient auprès de tout intervenant pédagogique, salarié et bénévole, tout médiateur, prescripteur, décideur, financeur pour les informer et les appuyer dans leurs missions respectives et contribuer à leur professionnalisation

Pour cela, il doit disposer de locaux accessibles pour l'ensemble des acteurs (localisation géographique, locaux appropriés à l'accueil du public, horaires d'ouverture adaptés aux besoins des utilisateurs, signalisation particulière).

L'*accessibilité* est appréciée par les financeurs régionaux comme un critère qualité .

- **Un rôle de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs**

Pour développer les démarches de repérage et d'orientation des personnes en situation d'illettrisme par les services de proximité, le CRI organise et pilote la mise en œuvre de :

- programmes annuels de sensibilisation , avec propositions de contenus sur la base du modèle type (annexe n°1) adaptées aux réalités professionnels des acteurs et un calendrier de réalisation
- programmes annuels de professionnalisation des acteurs (même principe que supra) et un calendrier de réalisation

Le chargé de mission , ses partenaires institutionnels (et financeurs du CRI) et le CRI définiront ensemble les réseaux d'acteurs à sensibiliser et à former.

- **Une mise en réseau des acteurs**

Pour la mise en réseau des acteurs de la Lcl, le CRI pourra **animer des groupes thématiques de travail ou de réflexion** inscrits dans le plan régional d'action. Cette mise en réseau permettra également de capitaliser les ressources et favoriser les échanges de pratiques à travers l'organisation de colloques , de séminaires (ou toutes autres modalités de capitalisation).

- **Un rôle de conseil**

Par son expertise, le CRI apportera une aide individualisée :

- au montage de projets (appui aux bénévoles et formateurs, aux associations, aux organismes de formation et aux diverses institutions).
- à la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre l'illettrisme auprès des financeurs et institutions en charge de ces dispositifs

3.3 Une mission de capitalisation et de diffusion des ressources documentaires et pédagogiques

Cette mission s'entend par la **constitution et l'actualisation d'un fonds documentaire régional disponible et accessible aux acteurs de la Lcl**. Il appartient au CRI de diversifier les ouvrages, outils et supports pédagogiques pour constituer ce fonds régional.

- des ouvrages généraux et spécifiques
- des études, actes de colloques et de séminaires
- des méthodes et outils pédagogiques,
- des revues

...

Chaque CRI constituera une **banque de données des ressources disponibles** dans ses locaux et/ou accessible à distance.

Pour mener à bien cette mission de documentation, le CRI devra développer une **activité de veille permanente**.



Pour la mise en œuvre de ces missions, le Centre Ressources Illettrisme mobilisera les moyens consentis par ses financeurs pour l'acquisition d'un fonds documentaire , la réalisation de projets liés à ses missions et pour le développement des compétences requises par son personnel afin de garantir la qualité du service rendu.

Les modalités pratiques de mise en œuvre au niveau régional de ce présent canevas feront l'objet d'une contractualisation avec les différents financeurs en adéquation avec le plan régional d'action.

4. ANIMATION ANLCI DES CRI

Avec le CMR :

Les missions d'intérêt général définies par le présent document font l'objet d'une concertation entre le Chargé de mission régional, le Centre Ressources Illettrisme et les différents financeurs les inscrivant dans le cadre du plan régional d'action animé par le chargé de mission.

Le Centre Ressources Illettrisme et le Chargé de Mission ANLCI définiront ensemble leurs modalités de collaboration et le cadrage des missions du (des) CRI en vue de la mise en œuvre de ce plan .

Avec l'Agence :

Les CRI sont représentés par une délégation désignée par le réseau au **Comité consultatif** de l'ANLCI ; il appartient à chacun de permettre à cette délégation d'être le relais de l'expression collective.

Afin de mutualiser et de fédérer les expériences développées par les CRI dans le cadre de ces missions, l'ANLCI organisera une rencontre annuelle du réseau à laquelle chaque CRI s'engage à participer.

D'autre part, le réseau est invité à participer aux travaux de l'ANLCI à travers les différents groupes de travail mis en place par l'équipe nationale.

Le CRI pourra, avec l'accord du CMR, faire usage du logo de l' ANLCI accompagné de la mention « *avec la collaboration du chargé de mission régional* ».

Rédaction - Coordination du projet

Sonia Sehil

Chargée de mission régionale de la lutte contre l'illettrisme
Préfecture de Région/SGAR - ANLCI - GIP CARIF Ile-de-France

Démarche accompagnée par le cabinet GESTE

Véronique Dessen-Torres

Consultante
113, rue Saint-Maur - 75011 Paris
Tél. : 01 49 29 42 40 - Fax : 01 43 38 24 68

Conception graphique

Bruno Lisch - GIP CARIF Ile-de-France

René Bertramo - Tél. : 01 53 36 19 12

Paris, juin 2008



PREFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Préfecture de la Région d'Ile-de-France SGAR

29, rue Barbet de Jouy
75700 Paris Cedex
sgar@ile-de-france.pref.gouv.fr
www.ile-de-france.pref.gouv.fr



Direction Régionale du Travail de l'Emploi

et de la Formation Professionnelle
66, rue de Mouzaïa
75935 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 84 26 99 - Fax : 01 42 41 22 77



Conseil Régional d'Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr



GIP CARIF Ile-de-France

16, avenue Jean Moulin - 75014 Paris
Tél. : 01 56 53 32 32 - Fax : 01 56 53 32 33
Mission régionale de la lutte contre l'illettrisme - Tél. : 01 56 53 32 73
www.carif-idf.org



Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

1, place de l'École - BP 7082 - 69348 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 37 16 80 - Fax : 04 37 37 16 81
www.anlci.gouv.fr